

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de L'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. SÉCUR 32.84. Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

SOMMAIRE

Liste des souscripteurs.....	213
Le Comité. — Réunion du 7 mai 1923. — Communication du Commandant Antonin de Mandat-Grancey sur l'Esthonie et les Etats bordures de la Baltique; leurs relations avec la Sibirie et le Caucase.....	214
La Concession Chester et les intérêts français dans l'Asie antérieure, par HENRI FROIDEVAUX.....	216
L'Afghanistan et la France	221
L'Enseignement primaire en Indochine et la langue française, par E. CHASSIGNEUX.....	224
Lettre de Chine	229
Indochine. — Mission hydrographique. — Projet de voies ferrées en Cochinchine. — Un village modèle au Tonkin. — Une route de pénétration dans le Kouang-si. — Les riz indochinois aux Antilles.....	231
Levant. — La Conférence de Lausanne. — Les Sociétés étrangères et le Gouvernement d'Angora. — La situation en Cilicie. — Les crédits de Syrie au Sénat. — Le général Weygand à Damas. — La situation en Palestine. — L'affaire de Pétach-Tikvah. — Pacification du Kurdistan.....	233
Extrême-Orient. — <i>Siam.</i> Chiffres et statistiques. — La circulation monétaire. — Le coût de la vie.....	260
Chine. — Les tendances fédéralistes de la Chine et la guerre civile actuelle. — La Chine sans argent : les fonctionnaires du Gouvernement chinois sans traitement. — L'attaque de l'express Pou-Keou-Tien-tsin. — La question de l'opium — Abrogation des traités de 1915 avec le Japon.....	249
Japon. — Le mariage du Régent. — Voyage du Régent à Formose. — M. Alex. H. Ford à Tokyo. — L'agitation coréenne.....	253
Asie anglaise. — Figures indiennes disparues. — La frontière du Nord-Ouest. — L'indianisation de l'armée. — La situation financière et économique.....	254
Bibliographie. — Sommaires de Périodiques.....	260
CARTES ET GRAPHIQUES	
Les concessions turques du groupe Chester.....	217
Commerce de l'Inde du 1 ^{er} avril 1920 au 31 mars 1922.	258

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

JUIN 1923

MM.	
Banque de l'Union Parisienne, à Paris a versé.Fr.	300
La Foncière, Assurances Transports et Accidents, à Paris, a versé.....Fr.	200
Le Prince Bonaparte, à Paris, a versé.....Fr.	100
Société des Grands Magasins du Louvre, à Paris; Docteur Jean Bussière, à Pékin; de Caix de Saint-Aymour, à Beyrouth; Société des Ateliers et Chantiers de la Loire, à Paris, chacun 50 fr.....Fr.	200
Bibliothèque de l'Etat-Major des Troupes de la Sarre; Docteur Yersin, Institut Pasteur, à Nha-Trang; Le Directeur de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, à Paris; Racine et Cie à Hankéou; Résident Supérieur, à Hué; Jules Etienne Taxis, à Paris; Anh A. Pan, avocat stagiaire d'Exportation en Extrême-Orient, à Toulouse; Cercle de l'Industrie et du Commerce à Paris; Cercle des officiers de la place de Spire; chacun 35 fr.....Fr.	315
Maxime Getten, à Paris; Paul Lebaudy, à Paris; R. P. Portal, à Paris; Maurice Seychal, aviso <i>Craonne</i> , Division navale d'Extrême-Orient; P. Damour, à Lille; Eugène Godefroy, à Paris; Etienne Taxis, à Paris; Anh. A. Pan, avocat stagiaire, à Paris; Nadim El Khoury, à Beyrouth; C. Maistre, à Paris; chacun 30 fr...Fr.	300
Ernest Mallet, à Paris; Colonel Niéger, à Paris; Denis frères, Bordeaux; Sculfort, à Maubeuge; Frappier, à Angers; L. Finot, Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, à Hanoï; Ch. Bonin, ministre de France, à Lisbonne; Eug. Bradier, Consul de France; Will Tonden, avocat à Pékin; René Dussaud, à Paris; Union Commerciale Indochinoise et Africaine, à Paris; J.-J. Dauplay, administrateur des Services civils, à Vientiane; Capitaine Le Roch, à Versailles; G. Capus, à Boulogne-sur-Seine; Général Comte d'Ollone, commandant la place de Soissons; Société messine de Géographie commerciale, à Metz; chacun 25 fr.....Fr.	400
A reporter.....Fr.	1.815

Report..... 4.815 »

Contre-amiral Huguet, à Paris; Lecomte, Consul
à Hankéou; Capitaine Pichon, 23^e dragons, à
Meaux; Alliance française, à Changhaï; Colonel
Roulet, à Paris; Aug. Siré, à Paris; ensembleFr. 107

TotalFr. 1.922

LE COMITÉ

RÉUNION DU COMITÉ

DU 7 MAI 1923

Le lundi 7 mai, le Comité de l'Asie française s'est réuni, sous la présidence de M. Sénart, de l'Institut, président du Comité de l'Asie française, pour entendre une communication du Commandant Antonin de Mandat-Grancey sur l'Esthonie et les Etats bordures de la Baltique leurs relations avec la Sibérie et le Caucase.

Etaient présents: MM. Sénart, le commandant Antonin de Mandat-Grancey, le baron L. de Contenson, Charles Lallemand, de l'Institut, Henri Froidevaux.

Après avoir exprimé le regret que la température se fût montrée tout à fait défavorable et n'ait pas permis à nos collègues de répondre, en grand nombre, à l'aimable proposition que leur avait faite le commandant de Mandat-Grancey de les entretenir de pays qu'il connaît particulièrement bien et qui, tout en n'étant pas asiatiques à proprement parler, intéressent cependant l'Asie à tant d'égards, le Président donne la parole au conférencier.

* * *

Celui-ci, dans une conférence très documentée, commence par exposer quel a été le passé de l'Esthonie et des autres Etats bordures de la mer Baltique. Il indique comment ils ont été peuplés, esquisse les vicissitudes de leur histoire, et s'attache en particulier à montrer le rôle d'intermédiaire qu'ils ont joué naguère entre les pays d'Orient et les pays d'Occident.

Après avoir rappelé que, jadis (avant le XII^e siècle de notre ère) le transit entre la Perse et la Russie, d'une part, la Suède et le Danemark de l'autre, passait par Dago ou par le château-fort esthonien de Lindanisse, construit sur la colline du Reval actuel, le Tallinn ou « ville des Danois » des Esthoniens, après avoir montré comment, pendant les siècles de la fin du moyen âge, le commerce de l'Europe occidentale avec la Russie et l'Asie centrale passa de plus en plus par Revel et Riga, le commandant Antonin de Mandat-Grancey a expliqué comment, à l'époque contemporaine, au lendemain de l'accord anglo-bolchevik de juin 1921, Reval connut encore des jours durant lesquels il servit de trait d'union entre l'Orient et l'Occident.

Alors, dit-il, des représentants de l'Univers en-

tier se rendaient à Reval; alors Japonais, Syriens, croisaient sur les trottoirs de la vieille ville des Européens et des Américains de toute nationalité.

Voilà dans quelles circonstances historiques, anciennes ou récentes, l'Esthonie a joué, entre l'Orient et les pays baignés par les eaux de l'Atlantique, un rôle d'intermédiaire qu'atteste parfois encore, pour les temps du Moyen Age, la trouvaille de monnaies arabes dans les environs de Tallinn. Mais là ne sont pas les seuls rapports que l'on puisse signaler entre l'Esthonie et les pays de l'Asie russe. Depuis l'ouverture de la Sibérie et des territoires asiatiques de la Russie à une véritable colonisation, les natifs de l'Esthonie se sont volontiers transportés depuis leur pays d'origine jusque dans ces régions où ils espéraient pouvoir vivre plus à l'aise que dans leur propre patrie, et leur espoir n'a pas été déçu. On peut estimer à 150 ou 200.000 le nombre des colons esthoniens qui, avant la Grande Guerre, travaillaient intelligemment et à la sueur de leur front au développement des richesses agricoles de la région d'Omsk et du Turkestan..., comme aussi de la Crimée.

En outre, de nombreux Esthoniens servaient l'administration civile russe dans ses différentes branches, — commerce, chemins de fer, finances, douanes, colonisation — ou encore en qualité d'ingénieurs de tous ordres, dans les régions asiatiques. D'autre part, les jeunes Sociétés industrielles ou de colonisation agricole (culture du coton, etc.) avaient utilisé avec succès, comme directeurs, des Esthoniens dont les parents avaient réussi, malgré mille difficultés, à assurer l'instruction à Dorpat ou à Riga. Depuis le bolchevisme, ceux de ces colons de l'Asie russe qui ne sont pas morts de faim et qui ont réussi à rentrer en Esthonie ont constitué les meilleurs éléments de l'édification du petit Etat esthonien.

Puis le commandant de Mandat-Grancey en vient à l'étude de l'Esthonie contemporaine qui est le mieux organisé des Etats bordures de la Baltique et celui dont le conférencier lui-même a eu l'occasion de mieux suivre les progrès. Il en esquisse avec précision l'organisation intérieure.

« La paix ne fut signée à Tartu (Dorpat) qu'il y a trois ans (février 1920) et voici seulement deux ans que l'Esthonie est reconnue « de jure » par les grandes puissances et admise dans la Société des Nations.

« Pendant ce temps très court, la sécurité intérieure fut assurée avec succès par un jeune et énergique ministre, M. Einbund, et la police esthonienne peut se ranger parmi les mieux organisées de l'Europe. On ne s'en rend point suffisamment compte en France où les esprits les plus éclairés, banquiers et commerçants, croient encore l'Esthonie et la Russie associées.

« Non seulement l'Esthonie indépendante n'a pas connu la faim, mais elle a pu secourir les affamés de la Russie, en commençant par ses propres concitoyens bloqués sur la Volga, en Sibérie, en Crimée.

« Malgré le changement radical causé par la réforme agraire qui fit disparaître les grandes propriétés, les statistiques démontrent que le rendement de la terre n'a pas trop diminué. Si les premières difficultés sont heureusement tranchées, comme le Gouvernement s'y emploie d'accord avec les coopératives agricoles et les banques esthoniennes et si

l'appropriation des machines-outils et le problème de la terre nouvellement acquise sont résolus pour le nouveau propriétaire, celui-ci et l'Etat auront leur avenir assuré.

« Le change est remarquablement stable par rapport à la livre sterling et le papier émis est plus solidement garanti par des réserves or que dans beaucoup de vieux pays. Malheureusement beaucoup d'argent a été perdu il y a un an, par la catastrophe du mark allemand qu'écoulaient les banques allemandes.

« Depuis le mois de mai 1919, l'Esthonie possède une unité monétaire indépendante, le « Eesti Mark ». Le montant des billets de banque mis en circulation s'élève à 2.800.000 Eesti Marks.

« On devrait s'étonner que la livre sterling ne soit cotée que 1.500 et le franc français 22 emk. si l'on ne songeait que les autorités d'occupation allemandes, en disparaissant, laissaient pour seule encaisse 200.000 marks allemands et qu'il fallut organiser le pays et se défendre contre l'armée rouge. Heureusement 20 millions de marks finlandais furent prêtés généreusement par la Finlande et la Russie dut verser 15 millions de roubles-or à la signature du traité de Tartu.

La réserve or de l'Esthonie s'élève à présent à 11.155.000 roubles-or monnayé et à 85.527.000 marks esthoniens en barres d'or. La circulation fiduciaire ne s'élève qu'à une livre et demie par habitant tandis que le chiffre correspondant serait de 18 livres en France, de 7,2 au Danemark, de 9,32 en Angleterre.

« L'industrie esthonienne manque parfois de capitaux liquides et est alors insuffisamment ravitaillée en matières premières, mais elle n'a jamais connu d'arrêts complets et le nombre des chômeurs est minime. Les industries sont très diverses.

« Parmi elles et dans la branche alimentation, citons l'industrie de la pêche, importante à cause de la situation maritime de l'Esthonie et grâce à ses lacs très poissonneux.

« On fait des conserves de poissons en grande quantité et le Killos (anchois d'Esthonie) a toujours joui d'une grande renommée.

« Au point de vue agricole, la pomme de terre et ses sous-produits tiennent la première place; elle est très recherchée car elle contient une grande quantité d'amidon. On l'emploie pour la fabrication de féculé, de farine de pomme de terre et d'alcool, dont la réputation de pureté et de préparation supérieure existait longtemps avant la guerre.

Le « Kummel » a toujours été renommé et exporté.

Les beurres, les fromages d'Esthonie que Péetrograd recevait chaque jour avec le lait ont la meilleure cote en Suède, au Danemark et à Londres.

L'industrie métallurgique occupait au lendemain de la paix, en 1921, 12.000 ouvriers, dont 7.500 dans les établissements de l'Etat (arsenaux, chemins de fer, etc...) Reval possédait quatre importants chantiers navals dont la crise mondiale oblige à changer la destination. Avec les ateliers de construction de wagons ils réparent en ce moment des locomotives pour le Gouvernement russe.

« L'industrie textile, filatures de coton, fabriques de draps et couvertures, tissage du lin, etc., comptait en 1921, 6.300 ouvriers.

« La plus importante des matières premières du

pays est, avec le bois, le lin dont la qualité était renommée avant la guerre: le lin d'Esthonie est très recherché en France et dans toute l'Europe.

« Vu l'abondance des forêts en Esthonie, l'industrie du bois y a pris une importance prépondérante. Dix grandes scieries débitent jusqu'à six millions de pieds carrés de bois, principalement des conifères, en planches et en poutres. On peut citer encore six grandes fabriques de meubles et autres objets en bois.

« Les autobus, les métros de Paris emploient les contreplaqués de la fabrique Luther.

« L'Angleterre et l'Ecosse achètent depuis de longues années des quantités grandissantes de bois en planches ou en madriers.

« Ne pas oublier la pâte à papier, la cellulose, le papier.

« Parmi les usines de produits chimiques, la première place appartient à l'usine « Richard Mayer » qui fut l'une des plus grandes de l'ancienne Russie. Les capitaux français se sont engagés dans cette usine et il y a lieu de croire qu'avec l'utilisation des phosphorites esthoniens pour les engrais chimiques et avec la distillation des schistes bitumeux très riches en Esthonie, cette industrie pourra non seulement reprendre, mais dépasser son ancienne production.

« Parmi les richesses naturelles de l'Esthonie, les schistes combustibles occupent, par l'étendue de leurs gisements et l'importance de leur valeur, la première place. Déjà, des locomotives chauffées au schiste commencent à circuler et ce combustible commence à être employé pour alimenter les fourneaux dans les usines. On le distille également pour en extraire l'huile brute.

Le rendement des gisements jusqu'ici découverts et présentant les conditions techniques nécessaires pour l'exploitation peut être évalué à 1.500.000.000 tonnes environ.

« Quantité d'autres industries telles que le ciment, l'exploitation des tourbes, etc., se développent. Les Esthoniens, très bons musiciens, fabriquent des instruments de musique et même des pianos à queue. Deux grandes usines de cordonnerie sont installées, important même des cuirs. Je crois sincèrement que c'est un pays qui peut se suffire à lui-même.

« Grâce à ses excellents ports, parmi lesquels Reval surtout est très bien équipé, et grâce au fonctionnement très régulier de ses chemins de fer, l'Esthonie est redevenue comme jadis le pays de transit par excellence entre l'Amérique, l'Occident de l'Europe et la Russie. Des lignes aériennes ont été créées entre Reval et Helsingfors, Reval et Berlin, que l'on espère prolonger jusqu'à Paris et Londres. Le service d'avions Reval-Petrograd vient d'ouvrir.

« Mais je tiens à rectifier ici l'opinion qui s'est répandue, que l'Esthonie ne vaudrait et n'existerait que comme « pays de transit pour la Russie ». C'est une opinion erronée car la comparaison des chiffres de recettes totales des chemins de fer esthoniens des premiers mois de 1921, 1922 et de 1923 avec ceux du transit démontre que les recettes du transit ne font que 10 à 20 % des recettes globales des chemins de fer.

« Le budget de la République esthonienne pour 1922, tel qu'il fut présenté au Parlement, s'élevait à 5.510.262.000 marks, inférieur d'un milliard de marks à celui de l'année 1921. Le budget pour

L'exercice 1923 s'élève à 6.753.707.460 marks esthoniens. Les dépenses prévues pour le ministère de la Guerre et pour celui des Voies et Communications y occupent les principales places. Chacun d'eux prévoit des dépenses pour plus de 1.300 millions de marks. En fait, la principale augmentation des dépenses extraordinaires de l'exercice 1923 est provoquée par le relèvement des appointements des fonctionnaires d'Etat dont le nombre a été, en revanche, réduit de 15 %.

*
**

A la fin de cette conférence si documentée et si instructive, M. Emile Senart a remercié le commandant Antonin de Mandat-Grancey de la communication qu'il venait de faire au Comité.

Sans aucun doute, comme il a déjà été dit, il ne s'agit pas, ici, d'un pays d'Asie mais on ne peut pas oublier que jusqu'au XVIII^e siècle, c'est précisément à la Baltique et au Dniester que les cartographes européens faisaient finir l'Europe et commencer l'Asie. Incontestablement depuis lors, les choses ont bien changé; la civilisation occidentale a transformé tout au moins superficiellement les populations de la grande plaine russe. Il n'en reste pas moins que des pays comme l'Esthonie sont encore aujourd'hui des contrées que les spécialistes de l'Asie ont le devoir d'étudier parce que ce sont incontestablement des pays intermédiaires, de trait d'union, entre l'ancien continent asiatique et les pays de l'Europe occidentale.

La séance a été levée à 7 heures moins 20.

LA CONCESSION CHESTER

ET

LES INTÉRÊTS FRANÇAIS DANS L'ASIE ANTÉRIEURE

La Conférence de Lausanne se traîne lentement, péniblement, vers la conclusion d'une paix boiteuse qui, pour ne pas être signée par un nouveau sire de Malassise, ne contentera néanmoins personne: ni les Puissances invitantes, ni les Turcs, dotés aujourd'hui par les fautes des Alliés autant et même plus que par leurs propres victoires, d'une véritable mentalité de vainqueurs. Le moment serait donc propice à la continuation de ces études sur « l'Œuvre de la France en Syrie, au temps du général Geuraud » que nous avons commencées dans notre numéro de juin (p. 174-177) si une question grave ne se posait devant nous ou plutôt ne s'imposait à notre attention et ne nous obligeait à l'examiner avec quelque soin sous tous ses aspects. Il s'agit de la « concession Chester ».

Dans son numéro de mai dernier (p. 155-157), l'*Asie française* a publié l'analyse des différentes conventions dont l'ensemble constitue la « concession Chester »; mais elle n'a pas fait davantage. Si elle a signalé que les représentants les

plus qualifiés de la France — tel le général Pellé à Lausanne — avaient protesté contre l'octroi de la « concession Chester » à un groupe américain, elle n'a pas encore indiqué les raisons de cette protestation, ni montré en quoi le vote favorable émis par la Grande Assemblée Nationale de Turquie dans les premières semaines de l'année 1923 nuisait aux intérêts français. Elle n'a pas expliqué davantage comment les Turcs ont été amenés à consentir la « Concession Chester » à la Cie dite « Ottoman American Development Society ». Voilà les deux points que nous voudrions traiter à cette place aujourd'hui.

I.

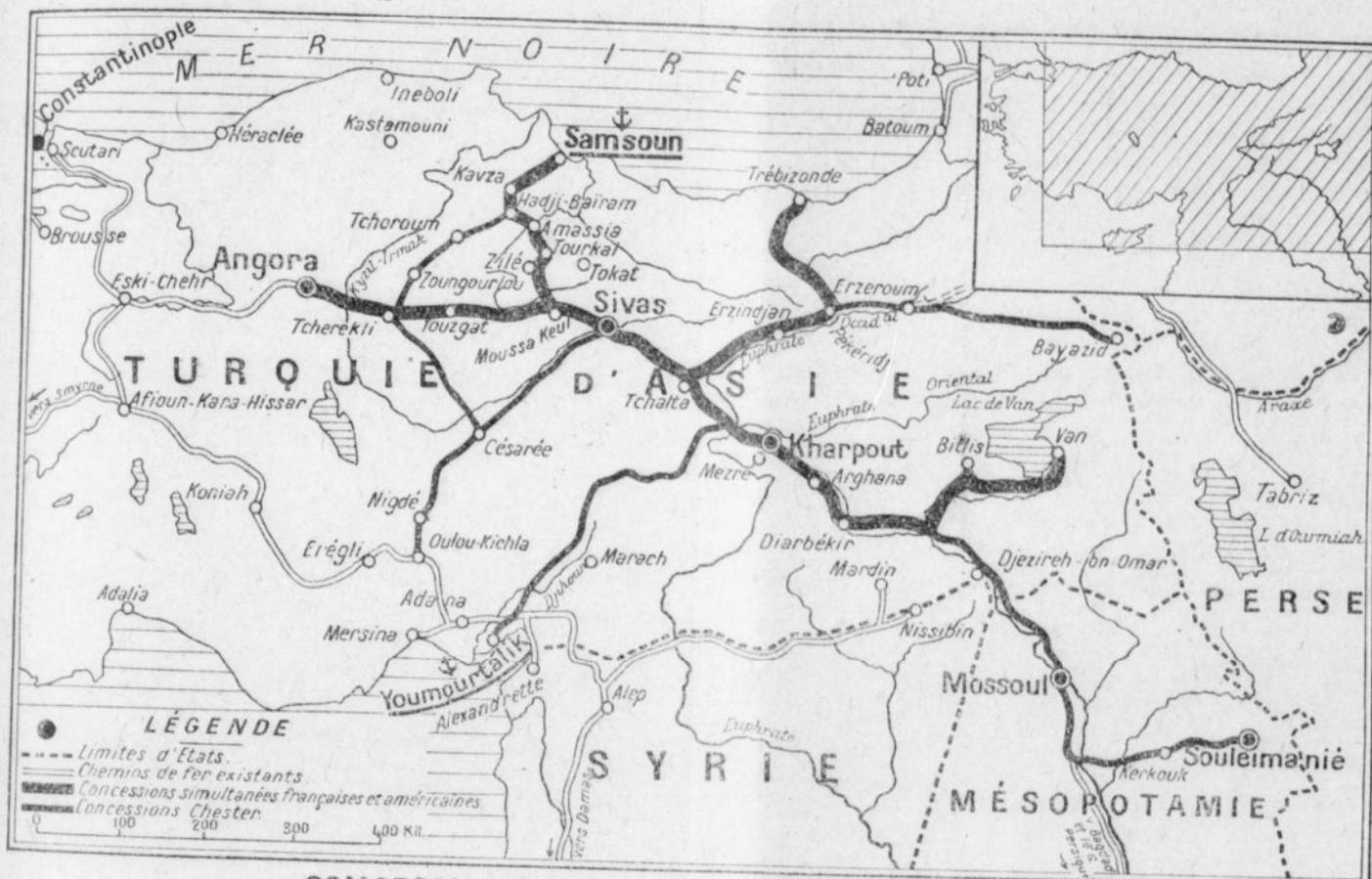
Dans un excellent article de l'*Europe nouvelle*, le comte Robert de Gontaut-Biron, dont on sait la compétence ès-questions du Levant, a montré avec une parfaite clarté, dès le 12 mai, comment la « concession Chester » empiétait sur les concessions dont l'iradé impérial du 8-20 avril 1914 avait accordé le privilège à la France.

Tant d'événements se sont passés depuis neuf ans qu'il peut n'être pas inutile de rappeler à nos lecteurs, en deux mots, qu'un accord économique franco-turc avait été conclu à Paris, au début de 1914, par Djavid bey, ministre des finances de la Sublime Porte. Aux termes de cet accord, la France consentait à l'Empire Ottoman un emprunt de 800 millions de francs en chiffres ronds et celui-ci, en retour, concédait à des entreprises françaises la construction d'un certain nombre de voies ferrées de première importance dans les parties de l'Asie antérieure relevant de son autorité. Or, si, dans les semaines qui suivirent la promulgation de l'iradé impérial du 8-20 avril 1914, la France a placé la première et la plus grande tranche de l'emprunt consenti par elle (500 millions), l'entrée en guerre de la Turquie aux côtés des Puissances de l'Europe centrale et les événements ultérieurs n'ont pas permis à nos compatriotes de mener à bien les entreprises dont notre gouvernement leur avait naguère obtenu l'octroi. Ils attendaient la signature de la paix de Lausanne pour se mettre sérieusement à l'œuvre, et voici que la « concession Chester » les met inopinément en présence d'une situation toute nouvelle, autrement dit, de privilèges analogues aux leurs, accordés par la Grande Assemblée Nationale de Turquie dans les pays dont eux-mêmes devaient construire les chemins de fer.

Non pas dans tous, sans aucun doute. Néanmoins plusieurs, et non des moindres, des lignes concédées en 1914 par la Sublime Porte à la France sont précisément octroyées aujourd'hui par le Commissaire des Travaux publics d'Angora, Feyzi bey, à la « Ottoman American Development Society » représentée par MM. Kenedy et A. Chester, et sont fatalement appelées à les doubler de la façon la plus fâcheuse. En effet, le chemin de fer Angora-Sivas, prolongement de la ligne Scutari-Eski-Cheir-Angora déjà existante, et la grande voie ferrée Samsoun-Van, par Sivas,

Kharpout, Diarbékir et Bitlis, devront forcément suivre des itinéraires identiques à ceux des lignes concédées à la France en avril 1914 et étudiées aussitôt après, du moins pour partie, par la « Régie générale des Chemins de fer », détentrice de la concession du réseau dit « de la Mer Noire ». De même en sera-t-il en tout état de cause pour le chemin de fer Sivas-Erzindjan-Pékéridj de la ligne Sivas-Mer Noire, et pour la section Pékéridj-Trébizonde, si le « point (à déterminer) sur la côte de la Mer Noire » dont parle l'article

lignes françaises dont il vient d'être parlé, la « concession Chester » attribue-t-elle aux Américains certains tracés dont il n'avait été nullement question en 1914 : Sivas-Césarée-Oulou-Kichla, sur la ligne de Bagdad ; Kharpout-Youmourtalik, sur le golfe d'Alexandrette ; Erzéroum-frontière persane par Bayazid ; Diarbékir-Souleimanié par Mossoul et Kerkouk. Sans doute encore, le domaine de certaines lignes françaises prévues en 1914 — du Kavza-Bolou, entre autres — n'est pas affecté par les clauses connues des conventions



LES CONCESSIONS TURQUES DU GROUPE CHESTER

premier (d) de la « Convention annexe concernant les chemins de fer de l'Anatolie orientale » passée entre Feyzi bey et MM. Kenedy et Chester est précisément le port naguère si fréquenté de Trébizonde. La nature le veut ainsi. Elle a, accessibles au rail dans ces parties tourmentées de l'Anatolie et de l'Arménie que doivent desservir les voies ferrées à construire par la « Régie générale des Chemins de fer ». Et si ces tracés et ceux de la « Ottoman American Development Society » ne sont pas absolument les mêmes, du moins, dans chaque région desservie par eux, seront-ils si rapprochés qu'ils se nuiront l'un à l'autre, et même que l'un d'eux finira forcément par tuer, par absorber le second. Ce qui ne présente aucun inconvénient, voire même que des avantages dans la vallée du Rhin, par exemple, ne saurait être impunément réalisé sur les plateaux déserts et dans les sauvages et primitives vallées de l'Asie antérieure.

Sans doute, à côté des lignes concurrentes des

dont l'ensemble constitue la « concession Chester ». Mais par ailleurs (nous ne saurions trop y insister), que de concurrences sur d'autres points où, en vertu de l'accord de l'année 1914, la France était en droit de croire ses chasses gardées!

Toutefois, ce n'est pas là tout. On a pu voir, en lisant naguère notre analyse, que le groupe américain Chester obtenait la concession de la construction des deux ports de Youmourtalik sur la côte cilicienne de la Méditerranée et de Samsoun sur la côte paphlagonienne de la Mer Noire. Là encore, — du moins sur le second de ces points — le groupe Chester empiète sur des droits obtenus en 1914 par une Compagnie française. Le « Consortium des Ports » avait en effet acquis avant la Grande Guerre certains droits relatifs à la construction de quatre ports de la côte septentrionale de l'Anatolie : Héraclée, Ineboli, Samsoun et Trébizonde. Or, voici maintenant, pour Samsoun, ces droits transférés à la « Ottoman American Development Society ». Et l'on peu

se demander si, au cas où la ligne Sivas-Erzindjan-Pékéridj-Mer Noire aboutissait à Trébizonde, le « Consortium des Ports » ne serait pas, là encore, dépouillé de ses droits.

Et non pas seulement de ses droits, mais de ses études, de ses travaux de toutes sortes et de son matériel même, lesquels seraient déjà sous séquestre. Que dit, en effet, l'article 3 d'un des documents qui constituent la charte du groupe Chester, de cette « Convention annexe concernant les chemins de fer de l'Anatolie orientale » dont il a déjà été parlé plus haut ?

Le Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie transférera contre paiement de leur prix à la O.A.D.S., les documents relatifs à la ligne Samsoun-Sivas, au port de Samsoun et à la ligne Angora-Sivas, ainsi que les travaux de terrassement, les ateliers, immeubles, outillage fixe et matériel roulant, déjà existants.

L'énumération de nos pertes est-elle finie ? Nullement. Les intérêts français ne sont pas encore suffisamment lésés par les différents articles que nous venons de citer, et on peut trouver, dans la « Concession Chester » des clauses qui aggravent encore la situation. Lisons, en effet, l'article 12 de la « Convention annexe » :

La Société pourra modifier le tracé de la ligne (b) de la convention principale pour relier cette ligne à un point à choisir sur la ligne de Bagdad et la quitter à un autre point. Au cas où le Gouvernement approuverait cette modification, il fera le nécessaire pour que la Société puisse profiter avantageusement du tronçon de la ligne de Bagdad ainsi emprunté.

A très juste titre, le comte de Gontaut-Biron s'est préoccupé des conséquences d'un tel article à l'égard de la Cie du Chemin de fer de Bagdad. Il a rappelé ses privilèges, tant au point de vue de l'exploitation des lignes construites par elle qu'au point de vue des gisements miniers adjacents, privilèges « non moins exclusifs et en outre plus anciens » que ceux du groupe Chester. Après avoir évoqué le souvenir de la Convention de Constitution du Bagdad, datant de 1904, il a cité l'article 10 de l'accord d'Angora du 21 octobre 1921, et, très justement, il a constaté que là encore, il y avait lésion d'intérêts occidentaux, mais, cette fois, des intérêts purement français... Mais — nous n'avons garde de lui en faire un reproche — il n'a pas été plus loin, et il ne s'est pas demandé ce que signifient au juste ces mots : « La Société pourra modifier le tracé de la ligne (b)... » Or, voilà précisément le plus intéressant. Essayons de les comprendre en nous aidant de la carte, et de l'histoire, et des textes.

**

Quand on rapproche l'article 1, parag. b, de la « Convention principale », et l'article 12 de la « Convention annexe », on éprouve l'impression que les deux textes ne sont point en parfait accord. Sans doute le par. 1 de l'article 5 de la « Convention principale » stipule-t-il que « les projets et plans de la ligne (b)... devront partir de

Youmourtalik » et l'article 20 du même acte détermine-t-il la façon dont sera établi le projet du port de Youmourtalik et les délais de construction de ce même port ; mais, à lire soigneusement ces différentes clauses, on éprouve l'impression de stipulations toutes provisoires ; on sent que le nom de Youmourtalik n'est inséré dans la « Convention principale » que... faute de mieux, et c'est bien un tel sentiment que confirme le début de l'article 12 de la « Convention annexe » : « La Société pourra modifier le tracé de la ligne (b) de la Convention principale pour relier cette ligne à un point à choisir sur la ligne de Bagdad et la quitter à un autre point ».

Cette modification apportée par la « Convention annexe » aux clauses de la « Convention principale », on se l'explique parfaitement quand on songe aux inconvénients très sérieux que présente la baie de Youmourtalik. Sans doute sur ses bords, une ville, Ayas, s'éleva-t-elle dans l'antiquité, une ville considérable dont les ruines couvrent une superficie de plusieurs kilomètres carrés, et son petit port, isolé de la Méditerranée par l'embouchure du Djihoun était-il desservi avant 1914 par les Messageries Maritimes dont les navires y trouvaient un abri de 7 à 8 m. de fond. L'abri d'Ayas existe toujours et ses qualités n'ont pas changé ; aussi de très bons esprits ont-ils préconisé à plus d'une reprise la création d'un véritable port en cet endroit, situé au débouché de l'Anatolie comme à celui de la région plus orientale, immédiatement entouré d'une région agricole vraiment remarquable, et placé à proximité de lignites capables de fournir de précieux combustibles pour les navires. Mais sur quelles bases de tels projets, si séduisants à première vue, sont-ils étayés ? Sur l'utilisation de la grande baie de Youmourtalik, dont la baie d'Ayas est une minime partie (de là précisément son nom de « baie d'Ayas-Youmourtalik ») et la seule partie vraiment sûre. Or, cette baie n'est dans son ensemble, comme l'a écrit le colonel Normand, « qu'une lagune créée par la conquête sur la mer du delta du Djihoun » et sa seule partie vraiment sûre est celle du Nord, voisine des hauteurs du Djebel Missis. Plus au sud, les fonds sont instables, surtout aux abords du Djihoun, un « fleuve travailleur » dont l'embouchure s'est déplacée de 20 kilom. vers l'Est depuis l'époque grecque. En outre, la partie occidentale de la baie de Youmourtalik n'est guère qu'un immense marécage qui sera longtemps malsain, et les profondeurs de 10 à 15 mètres sont trop éloignées des rivages septentrionaux pour qu'il soit possible d'en tirer un bon parti. Dans de telles conditions, Ayas-Youmourtalik sera-t-il bien le terminus de la voie ferrée projetée depuis les environs de Kharpout jusqu'à la Méditerranée ?

A l'Ouest du Djihoun et même des deux autres fleuves de la plaine de Cilicie, un port semble répondre aux conditions prévues par l'article 12 de la « Convention annexe ». Naguère simple bourgade de pêcheurs, et actuellement co-

quette petite ville neuve de près de 20.000 habitants, Mersine ou Mersina, érigée sur les bords de la Méditerranée, près des ruines de l'antique Pompeiopolis, est aujourd'hui, et depuis le jour (1886) où un petit chemin de fer long de 60 kilom., l'unit à Adana, le port de la Cilicie. Assez bien défendu contre la houle du large par une ligne d'écueils, le port de Mersine est d'autre part protégé contre les vents du Nord par le Taurus, ici tout proche de la voie ferrée. Par le chemin de fer de Bagdad et par celui d'Adana-Tarse-Mersine, racheté en 1906 à ses constructeurs français par la Cie allemande du Bagdadbahn, tous les produits agricoles de la Cilicie sont facilement acheminés vers Mersine, dont ils constituent surtout le mouvement agricole... Ne croirait-on pas, à lire l'article 12 de la « Convention annexe » que ses rédacteurs ont pensé à Mersine comme au point terminus du futur chemin de fer parti de Kharpout? Oui, sans doute... si l'on ne savait, par ailleurs, que le port de Mersine est une simple rade foraine, vraiment médiocre, protégée contre les seuls vents du Nord. Les fonds y sont élevés par suite des apports des rivières et des fleuves descendus du Taurus et poussés vers l'Ouest par les courants côtiers. « Les opérations commerciales, a écrit M. Achard, impossibles durant les mois d'hiver, à cause des vents violents qui soufflent sur la côte et empêchent les navires de s'arrêter, sont rendues difficiles et lentes le reste du temps par le manque de fond de la rade, qui les force à mouiller à des distances de 1.800 à 3.000 m. suivant leur tonnage ». Force est donc de chercher ailleurs.

A l'ouest de l'embouchure du Djihoun, au point le plus méridional des côtes basses de Cilicie, Karatach paraît bien placé pour desservir la fertile plaine d'Adana, abrité comme il l'est par une falaise qui forme cap et porte un phare et par une digue antique; mais il ne possède aucune installation. Si, comme Ayas, il paraît susceptible de petits aménagements qui faciliteraient la sortie des produits des régions voisines, il semble bien ne devoir être jamais qu'un « port pour goëlettes », un port secondaire. Et de même encore en est-il, sur le rivage oriental du large et profond golfe d'Alexandrette, pour le petit port de Bayas ou Payas, doté d'un appontement où les caboteurs chargent les oranges venues des vastes et splendides plantations de Deurtyol.

Où donc, encore une fois, dans de telles conditions, convient-il de chercher, à défaut de Youmourtalik, le point terminus de la ligne ferrée qui courra du Nord-Est au Sud-Ouest, depuis les abords de Kharpout jusqu'au fond de la Méditerranée orientale?

A quelques kilomètres au sud de la nouvelle frontière turco-syrienne, en pays de mandat français, se trouve, au fond du golfe d'Iskanderoun ou d'Alexandrette, un point dont tous les spécialistes ont reconnu et proclamé depuis long-

temps les très réelles qualités et tous les mérites, Alexandrette même. Sans doute, la rade de l'Iskanderoun des Turcs n'est-elle encore qu'une rade foraine, protégée contre les vents du Sud-Ouest, mais sans abri contre ceux de l'Ouest et du Nord-Ouest, et la mer y est-elle particulièrement mauvaise au printemps par les vents du Nord; sans doute encore, les navires y mouillent-ils actuellement à un mille de la terre, par 12 à 15 m. de fond, sur sable et vase dure, si bien qu'il faut débarquer par des chalands qui n'accostent pas sans peine par les vents du Nord. Là, néanmoins, se trouve marquée la place du véritable débouché de toute la contrée avoisinante, aussi bien de la Cilicie que des territoires de l'Est; là existe dès maintenant le port le plus important de la Syrie septentrionale, un port qui, malgré les défauts considérables de son installation sommaire et de son outillage réduit, avait dès le début du xx^e siècle un mouvement commercial presque égal à celui de Beyrouth. L'essor d'Alexandrette ne pourra qu'aller grandissant, le jour où aura été remblayé et exhaussé le sol marécageux sur lequel est assise l'agglomération urbaine, et surtout à mesure que s'effectuèrent les travaux de construction du port dont les Allemands avaient naguère obtenu la concession et commencé la réalisation dès 1912 et dont les Français ont entrepris à nouveau l'exécution dans le courant de l'été 1922. Alors, bien plus souvent que le passé — où cependant le fait s'est produit plus d'une fois — on verra des navires fuyant la tempête venir chercher à Alexandrette un refuge que ne leur offre aucun autre point de la côte syrienne en ces parages.

Pour nous, c'est précisément Alexandrette que vise l'article 12 de la « Convention annexe » passée par Feyzi Bey avec le groupe Chester; c'est là que, sans le dire ouvertement dans les documents dont l'ensemble constitue la « concession Chester », les Commissaires d'Angora rêvent de placer le point terminus de la ligne ferrée partie de Kharpout.

En agissant ainsi, les Turcs ne seraient-ils pas logiques avec eux-mêmes? Ne témoigneraient-ils pas de leur esprit de continuité? Ce serait simplement poursuivre le dessein qu'avait naguère conçu l'état politique turc désireux d'accumuler les difficultés de communication contre l'Occident, lorsqu'il entreprit la création d'Alexandrette; faire en ce point un très beau port, ou plutôt utiliser les travaux menés à bien dans ce but par la puissance mandataire actuelle et rendre leur, le seul bon port du fond de la Méditerranée orientale, voilà en réalité leur désir. Et ce désir est d'autant plus fort que la prochaine exploitation des pétroles du Kurdistan entraînera vite la construction d'un *pipe-line* de 640 kilom. (le R. P. Poidebard nous l'a récemment rappelé) depuis Mossoul jusqu'à Alexandrette. Or un tel désir, le traité d'Angora signé naguère par M. Franklin-Bouillon, ce traité qui a livré aux Turcs toutes les voies d'accès conduisant à Alexandrette, qui a toléré leur présence aux por-

tes mêmes de la ville et mis celle-ci à la merci d'un coup de main, le traité d'Angora ne les autorise-t-il pas à le former? Et notre conduite toute récente ne les y autorise-t-elle pas de même? Après que notre négociateur de 1921 eût traité en vaincu, en quémendeur de paix, nous avons tout fait pour donner aux Turcs l'idée que nous leur reconnaissons des droits sur le sandjak d'Alexandrette, comme aussi pour leur faire penser que nous ne le défendrons pas, le cas échéant; contre toute prudence, après avoir renoncé à toute frontière naturelle, nous avons ramené de là-bas une bonne partie de nos troupes, et nous persévérons dans cette manière d'agir...

Dès lors, quoi de plus indiqué, pour les Turcs, que des concentrations de troupes auprès du port sur lequel ils veulent remettre la main? Par deux fois, au cours de ces derniers mois, le fait s'est produit; il se reproduira encore, n'en doutons pas, jusqu'au jour où le premier embarras venu, la moindre alerte en Europe, permettra aux Nationalistes Turcs d'entrer dans Alexandrette sans coup férir et d'y recommencer — sans doute avec l'appui de l'Angleterre et des Etats-Unis — l'histoire toute récente de Fiume et de Memel... Alors l'article 12 de la « Convention annexe » trouvera son application; alors on oubliera bien vite (si on les a jamais établis) les projets et plans établis entre Youmourtalik et le chemin de fer de Bagdad; alors, par Albistan et la haute vallée du Djihoun, la voie ferrée partie de Kharpout gagnera la plaine orientale et viendra se souder en Cilicie, à Osmanié ou à Toprak-Kalé, à la ligne de Bagdad, pour gagner de ce dernier point, par 65 kilom. de rails reposés par la France, mais appartenant déjà en majeure partie à la Turquie, le port même d'Alexandrette. Ainsi sera réalisé le projet primitif conçu (nous le verrons tout à l'heure) par le groupe dont l'amiral Chester est depuis longtemps le négociateur et le porte-parole autorisé auprès du gouvernement ottoman.

Ainsi, par ce qu'elles laissent entendre plus encore que par ce qu'elles énoncent nettement, les différentes conventions de la « concession Chester » se montrent sur nombre de points, et jusqu'en Syrie, hostiles aux intérêts français, en conflit avec eux, voire même destructrices de notre situation présente. Comprend-on maintenant pourquoi, dès qu'il en a eu connaissance, le Gouvernement français a fait entendre une protestation énergique? A vrai dire, la « Concession Chester » constitue, à tous égards, une source de conflits entre la France et la Turquie, sinon même une provocation de la part du Gouvernement d'Angora à l'égard de la France.

II

Les Commissaires de la Grande Assemblée nationale de Turquie s'en défendent. Pour eux, la concession de 1914 est caduque pour deux raisons: parce que la Turquie n'a jamais bénéficié de la seconde et dernière tranche de l'emprunt

consenti par la France à cette date, et aussi parce que les concessionnaires français n'ont pas usé, durant le laps de temps qui leur était imparti, des privilèges qui leur avaient été octroyés. On peut se demander si, en temps de guerre et alors que les négociations de paix se poursuivent encore, de telles raisons sont valables et méritent d'être prises en sérieuse considération. En réalité, tout autres sont les véritables mobiles de la conduite du Gouvernement d'Angora.

Il faut bien, hélas! reconnaître que notre pays ne possède plus en Turquie le prestige dont il jouissait naguère. S'il a été parfois excellemment représenté, il l'a été par contre, dans d'autres occasions, de façon peu heureuse et vraiment insuffisante, par des hommes n'ayant pas assez souci de la dignité du pays dont ils avaient le grand honneur d'être les porte-parole. De là, une impression défavorable que n'ont pu effacer tous les efforts d'autres diplomates, de grande envergure, ou d'hommes de guerre éminents. Tenons compte aussi d'une propagande étrangère hostile à la France et insuffisamment combattue par notre propre propagande, du discrédit jeté sur notre patrie par l'absence de toute garantie *vraiment sérieuse*, dans le traité d'Angora, en faveur des chrétiens de Cilicie et par le recul territorial consenti aux Turcs par ce même traité d'Angora de 1921. N'oublions pas non plus — sans parler de l'hostilité allemande — les discours maladroits... ou pires, prononcés à la Tribune du Parlement français par des représentants du pays qui oubliaient trop facilement la répercussion de leurs paroles imprudentes, faisant bon marché d'un passé glorieux et de droits légitimement et chèrement acquis, comme aussi le retentissement qu'elles devaient avoir dans les contrées du Levant. Souvenons-nous enfin, que les Turcs savent la France épuisée aujourd'hui, au point de vue pécuniaire, par les sacrifices consentis par elle pendant la Grande Guerre et depuis.

Or, les Turcs ont besoin d'argent. Sans doute se targuent-ils de pouvoir trouver chez eux toutes les ressources pécuniaires qui leur sont indispensables; mais les négociations même de Lausanne sont là pour prouver avec quel soin les plénipotentiaires turcs travaillent à alléger les charges financières de leur patrie et à reporter sur d'autres une partie du fardeau de leur dette. N'ont-ils pas, dans de telles conditions, songé à recourir à l'aide des Américains? L'idée devait leur en venir d'autant plus facilement que, depuis longtemps déjà, les Américains frappaient avec persévérance à leur porte.

Dans un excellent article des *Etudes* (5 mai 1923), M. Joseph Berteloot a montré comment, dès le début du XX^e siècle, le contre-amiral américain Colly Chester avait engagé avec le gouvernement turc, pour le compte de financiers de la *Standard Oil*, des négociations destinées à assurer aux capitaux américains l'exploitation des principales ressources de la Turquie d'Asie, en particulier des mines de cuivre d'Argana et des pétroles de Mésopotamie; d'autre part, il sollicitait

une concession pour la construction d'un réseau de voies ferrées de Sivas à Van, avec un embranchement sur Souleimanié et un autre aboutissant à la gare d'Alexandrette. Si par deux fois, par suite des circonstances politiques, les pourparlers ne purent pas aboutir, du moins étaient-ils singulièrement amorcés lorsque, après l'armistice de Moudros, l'amiral Colly Chester reprit les conversations. Grâce à sa patience, grâce à bien d'autres circonstances encore, il a fini par obtenir ce qu'il désirait.

Parmi les circonstances auxquelles nous venons de faire allusion et qui expliquent ce succès, tenons compte surtout de la richesse pécuniaire des Américains. Ainsi sommes-nous en droit de nous demander si, à côté des documents que nous connaissons, il n'existe pas quelque convention secrète garantissant au Gouvernement d'Angora une partie des sommes dont il a un urgent besoin. L'attitude et les déclarations de M. Crew, l'observateur américain à Lausanne, n'autorisent-elles pas quelque hypothèse de ce genre?

L'avenir seul — un avenir plus ou moins proche — nous renseignera sur tous ces points. Mais, quelque réponse qu'il donne aux différentes questions soulevées dans cette brève étude, la conclusion qui s'en dégage est, hélas! toujours aussi triste. L'octroi de la « Concession Chester » marque, après beaucoup d'autres actes que l'Asie française a enregistrés au jour le jour, le recul de l'influence française dans les pays de l'Asie antérieure.

Henri FROIDEVAUX.

L'AFGHANISTAN ET LA FRANCE

Dans deux de ses numéros antérieurs (mai 1923, p. 137-142; juin, p. 182-185), l'Asie française a publié d'importants extraits du rapport rédigé par M. Louis Marin au sujet de la création, à Caboul, d'une légation de la République française en Afghanistan. Grâce à M. Marin, nos lecteurs savent maintenant, avec précision, comment ce pays est entré en relations indépendantes avec les Puissances, quelles sont ses « possibilités » et quelle est l'importance de Caboul à de multiples points de vue. Ils ne savent pas encore quelles marques particulières d'amitié le gouvernement afghan a données à la France, ni, non plus, quel rôle notre pays peut jouer en Afghanistan. Ce sont là sujets sur lesquels les renseigneront les derniers extraits que nous reproduisons du rapport de M. Louis Marin.

Remarquons, avant de le faire, combien il est utile, voire même nécessaire pour la France d'avoir une représentation permanente en Afghanistan. Comme l'a très justement indiqué M. Louis Ma-

rin dans son rapport, « l'Angleterre, les Etats-Unis d'Amérique, l'Italie, la Belgique, la Chine, la Turquie, la Perse, la République du Turkestan, la République de Boukhara, l'Azerbeïdjan sont déjà représentés auprès de l'émir; le Japon a été pressenti et une mission afghane doit se rendre à Tokio; la révolution russe a envoyé à Caboul, dès son origine, un représentant soviétique... D'autre part, le gouvernement afghan, depuis la déclaration de son indépendance, a envoyé des représentants aux Etats-Unis, en Angleterre, en Russie, en Turquie, en Italie, en France, en Perse, en Chine. » La France peut-elle faire moins que les autres Puissances européennes? Elle le peut d'autant moins que le gouvernement afghan lui a prodigué des marques d'amitié de toutes sortes... Écoutons M. Louis Marin les énumérer successivement.

L'amitié du gouvernement afghan

Le caractère particulièrement amical à notre égard des premiers efforts du gouvernement afghan doit être souligné tant dans les personnes que dans les actes.

A. *Les personnes.* — Tous les Afghans qui ont été en relations lointaines ou immédiates avec la France lui ont donné les preuves de la plus vive sympathie.

Au premier rang, le jeune émir n'a cessé ses attentions bienveillantes envers nous.

Personnellement, il nous a donné le gage le plus précieux de son amitié en nous envoyant son fils, les enfants de sa famille, de sa noblesse, ainsi que ceux de ses hauts fonctionnaires qui sont venus achever leurs études en France; quelques-uns d'entre eux se préparent aux carrières d'officier ou d'ingénieur et suivront cette année les cours de nos écoles spéciales.

Politiquement, l'Emir d'Afghanistan a déclaré, en maintes circonstances, que, en tant que certains domaines de l'activité de son pays nécessitaient, pour un temps, une coopération avec un Etat étranger, c'est à la France qu'il fallait faire appel pour moderniser son Etat.

Les dernières fêtes en l'honneur de l'indépendance, à Paghnam, ont été ouvertes par un discours de l'émir où il revendiquait le droit de n'être reconnaissant à personne de l'indépendance absolue de l'Afghanistan; elles ont été closes par un autre discours où l'émir a parlé de la réorganisation administrative du royaume et de ses affaires extérieures. Sur ce dernier point, après avoir proclamé son intention de ne s'attaquer à personne, mais de se défendre, en cas d'attaque, jusqu'à la mort du dernier Afghan, il annonça la conclusion de traités avec la Grande-Bretagne, la Russie, l'Italie et l'Allemagne; il a fait une mention tout spécialement amicale de la France et, notamment, de l'envoi des élèves afghans en France et de l'accueil qui serait fait aux professeurs français impatientement attendus. A propos des élèves, il a tenu à répondre à des scrupules religieux qui s'étaient répandus là-bas, en se portant garant qu'ils ne perdraient pas leur foi religieuse en France: l'exemple des élèves du lycée Michelet donne péremptoirement raison à l'émir.

Intellectuellement, il a toujours pressé son représentant à Paris d'organiser une mission scolaire française

(1) Paghnam est la résidence d'été de la cour, à 20 km. de Caboul (Redaction).

qui serait chargée de fonder à Kaboul des écoles élémentaires et supérieures; il a demandé que des femmes fussent adjointes à cette mission, de façon que l'enseignement féminin pût être organisé en Afghanistan où les femmes jouent, d'ailleurs, un rôle politique bien supérieur à celui qu'elles remplissent d'ordinaire dans le monde musulman. Il a décidé d'ouvrir un lycée avec des professeurs français pour 400 élèves. Le français y sera enseigné en même temps que toutes les matières et sciences modernes.

D'autre part, les *envoyés* du gouvernement afghan ont manifesté leur vive sympathie pour la France en de multiples manières. *Vali-Khan* a pris Paris comme centre pour aller à Londres ou à Bruxelles, aux Etats-Unis ou en Italie; il a maintes fois déclaré à Paris que, seule, la France, qui n'avait aucun intérêt territorial en Afghanistan (ce dont les Afghans sont très jaloux), pouvait avoir la confiance de son pays.

La *délégation afghane* venue avec *Vali-Khan* en France a manifesté avec la plus vive énergie sa volonté de laisser en France les jeunes étudiants, quand des puissances étrangères essayèrent de les attirer à elles.

Le choix de *Sardar-Allala-Mahmoud-Tarzi*, ancien ministre des affaires étrangères et beau-père de l'Emir, comme *ministre d'Afghanistan à Paris*, est à noter.

Il appartient à l'illustre famille de *Mohammed-Zai*, fils du général *Goulam-Mohammed-Khan-Tarzi*, petit-fils du côté maternel du général *Rahmdil-Khan*, petit-fils du général *Payende-Khan*; ce dernier est le glorieux ancêtre du souverain actuel *Amanoullah-Khan*. *Mahmoud-Tarzi* dirigeait avant la révolution le journal *Ceradjal Ikkbar*; écrivain et poète, il a publié des œuvres nombreuses en persan; il a traduit nombre d'ouvrages français. Citons notamment comment, jugeant que les romans de Jules Verne inspiraient le goût de la science, *Mohammed-Tarzi* en publia des traductions. Homme politique et patriote, il montra une rare énergie au Ministère des Affaires étrangères pendant les trois années où il fut chargé de la politique extérieure de son pays. Grand ami de la France, il considère le poste de ministre plénipotentiaire à Paris comme une récompense de ses brillants services; son empressement à rejoindre son poste a été applaudi par tous ses admirateurs. Le 6 novembre 1922, il a été reçu à l'Élysée, pour présenter ses lettres de créances, avec le cérémonial accoutumé.

B. *Les actes*. — Le fils de l'Emir et les enfants des plus hautes familles du royaume arrivèrent à Paris en mai 1921. Le prince héritier et 44 jeunes gens sont, depuis lors, au Lycée Michelet où ils se signalent par leur intelligence et leur application. Le Gouvernement français a pris soin de leur faciliter leur séjour en leur adjoignant des interprètes et des répétiteurs choisis parmi les élèves des langues orientales. Tous se déclarent enchantés de l'accueil qu'ils ont reçu en France.

L'Emir envoya en France le général *Vali-Khan*, comme ambassadeur chargé d'annoncer au Gouvernement français son avènement, d'une part, et, d'autre part, d'obtenir l'installation officielle d'une légation afghane à Paris, et l'envoi d'une mission à Kaboul. Arrivé en France en juin 1921, chaleureusement reçu par le Gouvernement français et piloté par M. Bonin, ancien ministre de France à Téhéran, le général *Vali-Khan* prit son quartier général à Paris. Il obtint l'adhésion du Gouvernement français à l'échange de missions et put rapporter cette heureuse nouvelle à son souverain, ainsi que le portrait du Président de la République, qu'il reçut avec les marques de la reconnaissance la plus vive. Le général *Vali-Khan*, dès son retour en Afghanistan, ayant visité toutes les capitales d'Eu-

rope, fut nommé, par l'Emir, ministre des affaires étrangères.

Djemal-Pacha vint en mission pendant l'hiver 1922 à Paris. Ancien ministre de la marine turque et commandant de la 4^e armée (Syrie, Canal de Suez, devenu le réorganisateur de l'armée afghane, il venait plaider en France la cause d'une alliance étroite entre les deux pays; il désirait se mettre en relations avec des groupements financiers et commerciaux français, afin de rouvrir des comptoirs d'exportation au Caucase et au delà; le personnel employé dans ces comptoirs et les biens des étrangers devaient jouir du régime des capitulations; *Djemal-Pacha* proposait l'envoi en Afghanistan d'une mission d'études françaises à travers l'Arménie, le Caucase, la République d'Azerbeïdjan, les Républiques Turcomanes et le Turkestan.

Nous verrons tout à l'heure combien de marques particulières d'amitié furent données par le gouvernement afghan au gouvernement français et combien de relations effectives ont déjà été nouées.

*
**

Effectivement, un peu plus loin, M. Louis Marin montre le peuple énergique et patriote de l'Afghanistan se tournant vers la France, et celle-ci appelée à jouer dans ce pays neuf le même rôle d'éducatrice qui lui a été dévolu en Perse par la Bienveillance des Shahs, et à s'y créer ainsi une amitié solide au cœur de l'Asie centrale.

Il en donne les preuves suivantes :

L'Emir entre résolument dans la voie des réformes et du progrès et c'est aux *professeurs* et aux *techniciens* français qu'il demande surtout le développement intellectuel de son pays.

La culture française

A. *La mission archéologique*. — Une mission archéologique française, préparée en commun par l'Instruction publique et les Affaires étrangères, dirigée par M. Foucher, maître de conférences à la Sorbonne et spécialiste de l'art gréco-bouddhique, est arrivée à Kaboul dans l'hiver 1921-1922; ses résultats sont très importants.

A la suite d'une négociation, — qui montre en M. Foucher un savant doublé d'un diplomate, — le gouvernement afghan a chargé notre pays du *monopole des fouilles archéologiques*; celui-ci est accordé à la France pour les monuments de Bactriane, ce qui étend de la manière la plus heureuse, dans une région extraordinairement intéressante pour l'histoire de l'art, le domaine de l'archéologie française.

La convention, signée en août 1922 par le gouvernement afghan et par M. Foucher, autorisée par le Ministère des Affaires étrangères, accorde à la France, pour trente ans, le droit permanent des fouilles et le libre choix du terrain pour les fouilles, la moitié des bronzes et des sculptures sur les pièces découvertes et un droit de préemption sur les objets d'or et d'argent dont les Afghans se sont réservés la propriété.

De plus, M. Foucher a obtenu de l'Emir l'autorisation de circuler en Afghanistan pour commencer l'exploration archéologique du pays... Il est à souhaiter que M. Foucher, qui a si bien mené ces négociations, a déjà dirigé dans l'Inde les fouilles de Gandhara et a établi la filiation de l'art gréco-bouddhique, soit mis à la tête de la délégation archéologique et puisse demeurer à Kaboul ou à Bactres deux ou trois ans, en commençant les fouilles et en déterminant le champ d'action réservé à la France.

L'octroi du monopole des fouilles en Afghanistan (Bactriane) complète celui que nous avons déjà en Perse (Susiane) et il ouvre à nos savants un vaste champ de découvertes. Les études iraniennes étaient jadis le monopole de la France : à côté des penseurs sur la philosophie et la religion de l'Inde, les Sénart, les Sylvain Lévi, les Finot, les Foucher, les Burgoigne, les Henry; du Thibet, les Faucon et les Bacot; citons les spécialistes français de l'iranien ancien, comme les Anquetil-Duperron, les Burnouf, Darmestetter, Meillet, Gauthiot ou ceux de nos compatriotes spécialisés dans l'islamisme asiatique, comme les Sylvestre de Sacy, les Quatremère, de Tassy, Caussin de Perceval, Defrémery, Mohl, Schefer, Barbier de Maynard, Huart, Derembourg, de Courteille, Guyard, etc. De la délégation en Afghanistan, nos études iraniennes ne pourront que bénéficier et nous augmenterons, par les travaux de la mission, notre renom scientifique et désintéressé dans toute l'Asie centrale.

B. L'enseignement. — M. Foucher a été chargé de la réorganisation de l'enseignement supérieur et placé à la tête de l'Université de Kaboul.

Le gouvernement afghan a plusieurs fois insisté afin qu'une mission scolaire fût envoyée de France pour réorganiser son enseignement. Il demande des professeurs et, même, du personnel enseignant féminin pour prendre la tête des écoles de filles qui sont déjà en pleine prospérité.

C. La langue française. — L'émir manifeste le vif désir de voir la langue française se répandre en Afghanistan et d'en faire la langue internationale de son pays. On sait quelle place tient, depuis si longtemps, le français en Perse : Il y est la langue quasi officielle du gouvernement; les décisions ministérielles, les règlements administratifs sont toujours imprimés en persan et en français; notre langue est la langue courante des hommes d'Etat persans. Si notre domaine linguistique s'étend en Afghanistan, il ne peut en résulter qu'avantages pour la diffusion de nos idées, l'avenir de notre négoce et de notre industrie.

La technique française

L'émir d'Afghanistan a fait savoir qu'il serait également heureux de voir venir de France des techniciens, médecins, sages-femmes, architectes, etc.

A. La haute technique. — Naturellement, il est particulièrement intéressant d'amener dans ce pays neuf des techniciens de haute valeur.

S'il est sans intérêt d'amener un quatrième docteur européen à Kaboul, où déjà Indiens et Turcs professent la médecine; si les Afghans, de tempérament très solide, hésitent encore à appeler un médecin européen; il faudrait amener un oculiste ou un spécialiste de l'Institut Pasteur pour la préparation et l'usage des vaccins et des sérums, une doctoresse pour la gynécologie et les maladies des enfants.

De bons vétérinaires de l'école d'Alfort auraient la plus vaste clientèle.

L'Afghanistan est complètement déboisé dans certaines parties du royaume; sur la route de Hérat à Kaboul, il n'y a pas un arbre: un ancien élève de l'École forestière pourrait rendre de grands services et étudier le problème capital du reboisement du territoire afghan.

B. Les gens de métier. — L'expérience des occidentaux en Asie montre combien il serait sage d'y amener surtout des gens de métier, des artisans, des contremaîtres

et des ouvriers dont les Afghans ont le plus grand besoin. Les métiers pratiques réussissent le mieux en Orient pour l'instant; ils n'ont pas de concurrents, tandis que, pour la science pure (docteurs, ingénieurs, professeurs), les Orientaux, avec un peu de hâte, entendent sans tarder rivaliser avec les Européens.

Leur nécessité se montre par un exemple. Quand le Ministre d'Italie est arrivé avec une suite de seize personnes: secrétaires, médecin, attaché commercial, experts financiers et ingénieurs de mines, ces derniers ont fait une mission d'exploration dans l'Hindou-Kouch et y ont découvert des gisements de charbon; mais il eût été opportun, à côté d'ingénieurs des mines, d'avoir des essayeurs avec matériel de coupelles et de réactifs; en leur absence, les échantillons de minerai rassemblés à Kaboul n'ont pu être analysés et devront être apportés par le ministre d'Afghanistan à Rome.

Au contraire, un jardinier français, installé depuis vingt ans à Kachmir, M. Péchaud, a augmenté de plus d'un million et demi le revenu de Kachmir. Parmi les Européens qui ont fait fortune à Téhéran depuis vingt-cinq ans, on cite un horticulteur, un laitier, un mécanicien automobiliste.

On devrait donc favoriser l'accès de l'Afghanistan à des cuisiniers, à des jardiniers, à des éleveurs, à des mécaniciens, à des couturières, à des ébénistes et des électriciens.

Un cuisinier-pâtissier maître d'hôtel, surtout s'il était élève d'une école hôtelière, ferait fortune et pourrait se mettre à la tête de l'hôtel qu'on construit à Kaboul.

Un ancien élève de l'école de Grignon ou de Versailles, spécialisé dans les entreprises maraîchères et les pépinières, devrait apporter des plants d'arbres, des graines de fleurs, des semences de pommes de terre de bonne qualité pour les terres lourdes, tous les légumes de France qu'on ferait pousser l'été à Kaboul, l'hiver à Jellalabad; introduire en Afghanistan les châtaignes qui sont inconnues, comme on l'a fait dans le royaume de Kachmir.

Un éleveur qui connaîtrait l'élevage de la volaille et aurait fréquenté une école de fromagerie amènerait de France des écrémeuses et des batteuses.

Un sériciculteur, comme au Kachmir, serait nécessaire; l'émir d'Afghanistan désire, en effet, développer l'industrie de la soie dans son pays.

Un chauffeur mécanicien (car tous les grands personnages politiques ont leur automobile), réparerait les voitures qui causent beaucoup de déboires à leurs possesseurs.

Des couturières, modistes amèneraient des pacotilles d'étoffes modernes et d'objets parisiens. Les Afghans s'habillent tous, selon l'ordre de l'émir, d'étoffes fabriquées en Afghanistan; mais les femmes afghanes, comme les persanes, copient à l'envi les toilettes parisiennes et sont très désireuses de pouvoir suivre les modes.

Le blanchissage du linge étant rudimentaire, un blanchisseur-dégraisseur qui arriverait à Kaboul avec des appareils perfectionnés réussirait.

Si notre émigration est difficile à cause de notre faible population et de nos pertes au cours de la guerre, orientons-la, tout au moins, d'une façon pratique et sélectionnons-la.

Le matériel français

Comme matériel, il faut dans ce pays nouveau des chemins de fer, des automobiles, des téléphones, tout un matériel moderne que l'émir et ses sujets sont désireux de commander en France.

A l'objection que les nombreuses tentatives de commandes essayées soit en France, soit en Italie ou en Allemagne ont jusqu'ici presque toutes échoué, répondons que,

d'une part, une *éducation réciproque* est nécessaire à ce sujet et que, d'autre part, diverses *conditions* doivent être préparées.

Comme *moyens de paiement*, d'abord, il est nécessaire, pour faire face aux dépenses, d'apporter de l'or ou des *krans persans* (2 francs égalent, actuellement, une roupie de Kaboul). Il n'y a pas de *banques* à Kaboul; mais les banquiers indigènes, Indiens ou Persans, acceptent de traiter sur le Comptoir d'Escompte de Paris à Bombay. L'Italie sollicite actuellement la concession d'une banque qui faciliterait les affaires avec l'Europe.

Les Compagnies d'*assurance* contre le vol ou l'incendie n'existent pas encore. Nos méthodes y réussiraient; sinon, les Américains se chargeront de cette partie.

La sécurité des *transports* est spécialement nécessaire. Notre commerce ne sera prospère, dans cette région, que lorsque nous aurons des *lignes maritimes* nous permettant d'importer nos marchandises à Karatchi ou à Calcutta. Malheureusement, les Messageries, qui venaient à Calcutta une fois par mois, n'y envoient plus de navires; les marchandises françaises transportées par notre marine marchande sont débarquées à Colombo et doivent s'acheminer *par l'Inde* jusqu'à la frontière afghane; il en résulte des frais extrêmement coûteux. Les lignes anglaises font subir à notre trafic le même retard désavantageux dont souffre notre commerce en Mésopotamie et en Perse.

La diplomatie française

Dans les affaires *mondiales*, il est nécessaire que les pays neufs aient des relations d'amitié avec telle ou telle des grandes puissances pour que leurs intérêts soient toujours envisagés à temps. Nul gouvernement, mieux que celui de la France, ne peut, pour l'Afghanistan, jouer ce rôle par l'absence de toute *ambition politique* de notre part en Asie centrale, par la *limitation* même de notre expansion commerciale et, en revanche, par le rôle *intellectuel* que nous avons joué dans le monde islamique et en Orient.

Dans les affaires *d'Orient*, notamment, notre rôle moral doit, pour la civilisation, rester prédominant, sous peine de voir les divisions séculaires entre groupes ethniques aboutir à de nouveaux massacres ou l'ambition de certains Etats occidentaux rouvrir des conflits violents.

Dans les affaires *anglaises*, chinoises ou *persanes*, nous pouvons, de même, rendre aux Afghans, comme à nos alliés ou amis, les meilleurs services en tant qu'*intermédiaires* de confiance, facilement écoutés.

Notre politique *islamique*, enfin, dont l'efficacité a été démontrée par l'*héroïsme* de nos troupes coloniales pendant la guerre et par le *calme* que, seules dans le monde et malgré les excitations venant des origines les plus variées, montrent nos populations coloniales, par leur *prospérité* malgré l'épuisement de la guerre et les difficultés d'après-guerre, nous permet d'avoir l'autorité morale nécessaire pour donner à des gouvernements musulmans les conseils ou l'appui que peuvent réclamer leurs conflits avec les puissances occidentales.

Les dernières pages du rapport de M. Louis Marin sont consacrées à l'étude de la dotation du poste de Caboul et à l'estimation des crédits nécessaires. Nous n'avons pas à les reproduire ici. Il suffira d'en donner les conclusions en publiant le texte du projet de loi rédigé par la Commission des Finances de la Chambre des Députés. Ce projet de loi modifie, d'accord avec le Gouvernement, le texte déposé naguère par ce dernier sur le bu-

reau du Parlement, et publié ensuite dans l'*Asie française* de septembre-octobre 1922, p. 237-238.

L'article unique du nouveau projet de loi est rédigé ainsi :

Il est ouvert au Ministre des Affaires étrangères, en addition aux crédits alloués par la loi de finances du 31 décembre 1921 et par des lois spéciales pour les dépenses du budget général de l'exercice 1922, des crédits s'élevant à la somme totale de soixante-quatorze mille six cent cinquante francs (74.650 fr.) et applicables aux chapitres ci-après du budget de son Département :

Chapitre 8. — Traitements du personnel des services extérieurs	Fr. 8.660 »
Chapitre 11. — Frais généraux des postes diplomatiques.	2.660 »
Chapitre 12. — Frais de voyages.	60.000 »
Chapitre 14. — Indemnités de loyer.....	2.080 »
Chapitre 17. — Dépenses des résidences....	1.250 »
Total	Fr. 74.650 »

Il sera pourvu aux crédits ci-dessus au moyen des ressources du budget général de l'exercice 1922.

L'Enseignement primaire en Indochine ET LA LANGUE FRANÇAISE

Au cours de la dernière session du Conseil de gouvernement, en décembre 1922, M. le tongdoc Hoang-trong-phu a déposé sur le bureau de cette assemblée un vœu relatif à l'enseignement primaire, dont l'importance ne saurait échapper. Ce vœu demande en effet

que l'annamite soit désormais au Tonkin le véhicule unique de l'enseignement primaire;

que cet enseignement ait pour sanction un examen en langue annamite, dénommé *khoa-sinh*;

que la langue française soit enseignée dans le cycle primaire à raison d'un certain nombre d'heures par semaine;

que soient créés dans divers centres des cours préparatoires de français où les élèves provenant des écoles primaires ne feront que du français;

que les écoles primaires soient rapidement multipliées.

Ce vœu préconise, en somme, une transformation radicale du régime établi par le Code de l'Instruction publique sous le gouvernement général de M. A. Sarraut. Au milieu de cette vaste compilation, assez gauchement opérée par des collaborateurs peu au courant des choses de l'enseignement (ce qui a motivé et motivera encore bien des révisions), apparaissent de loin en loin, comme des lueurs, les idées neuves et les réformes hardies du gouverneur général qui a été l'inspirateur du Code. L'une des plus importantes est contenue dans l'article qui déclare qu'*en principe le véhicule commun de toutes les matières de l'enseignement primaire doit être la langue*

française. Ainsi a pris fin l'ancienne organisation dans laquelle on voyait coexister un enseignement franco-indigène moderne, fondé sur l'étude du français et des sciences, et un enseignement indigène archaïque, fondé principalement sur l'étude des caractères chinois. Tout le régime scolaire a été unifié et confié au Service de l'Instruction publique.

Le Règlement ajoute, avec beaucoup de sagesse, qu'il ne sera pas possible avant longtemps de doter indistinctement toutes les écoles de l'Enseignement primaire de bons maîtres capables de donner leur enseignement exclusivement au moyen de la langue française; qu'au surplus, l'étude approfondie du français présente moins d'intérêt pour les enfants des campagnes, dont la destinée est de rester attachés aux champs et qui n'aspirent pas à pousser leurs études jusqu'au certificat d'études primaires, que pour les écoliers désireux de franchir le premier degré de l'enseignement. D'où il suit, conclut-il:

1° — que l'usage du français comme véhicule unique de l'enseignement n'est pas obligatoire dans les écoles élémentaires des communes rurales;

2° — que les leçons de langue française sont facultatives dans ces mêmes écoles et obligatoires par contre à tous les cours dans les écoles primaires de plein exercice;

3° — qu'il appartient aux chefs d'administration locale de désigner, au fur et à mesure des possibilités du service, les écoles dans lesquelles l'usage de la langue française comme véhicule d'enseignement doit primer celui de la langue indigène.

En dépit de ces justes réserves, on voit que l'organisation actuelle de l'enseignement primaire repose en définitive sur une large diffusion de notre langue. Le vœu rappelé ci-dessus tend au contraire à exclure de l'école la langue française et à créer un enseignement primaire purement annamite. L'opposition est absolue.

*
**

L'initiative que vient de prendre l'une des personnalités annamites les plus marquantes du Tonkin tire son principal intérêt du fait qu'elle n'est pas une manifestation isolée. Depuis plusieurs mois, une active campagne est menée par les éléments les plus éclairés de la population indigène pour obtenir une réforme scolaire. Cette élite annamite, qui a fréquenté nos écoles, qui s'est intellectuellement rapprochée de nous, qui connaît admirablement notre langue, demande pour la masse de ses compatriotes un enseignement purement indigène, et, dans l'exposé de cette revendication, elle a trouvé un appui inattendu chez plusieurs publicistes français de la colonie.

Quelques citations sont nécessaires pour permettre d'apprécier ce courant d'opinion.

Dans une conférence faite à Paris au mois d'août 1922 devant la *Société des amis de l'Orient*, conférence dont le texte a été ultérieure-

ment répandu en Indochine, M. Pham-Quynh, directeur de la revue *Nam-Phong*, après avoir étudié la poésie populaire annamite, a abordé la question de l'enseignement primaire.

Ce que nous voudrions, déclare-t-il, c'est que la diffusion de la langue française ne se fit pas au détriment de notre langue nationale.

D'après une opinion malheureusement assez courante, la langue annamite ne serait qu'un patois et elle est appelée à disparaître peu à peu, pour faire place au français qui sera la langue officielle du pays, comme l'étaient les caractères chinois dans le temps. Beaucoup de bons esprits s'imaginent que du jour où tous les enfants annamites parleraient français, notre pays aurait fait un grand pas dans la voie du progrès. Nous estimons que cette opinion, pour généreuse qu'elle soit, est fautive, qu'elle est en tout cas fort simpliste et ne tient pas un compte exact des réalités.

Une langue qui est parlée par dix-huit millions d'hommes; qui pendant des siècles a résisté victorieusement à l'emprise chinoise; qui, bien qu'ayant beaucoup emprunté aux caractères chinois dont elle dérive d'ailleurs en partie, comme le français du latin, a su conserver son individualité propre; et qui, quoique n'ayant pas produit une bien riche littérature, faute d'avoir été cultivée par l'élite trop attachée aux vieilles humanités chinoises, a néanmoins son originalité, son charme et sa beauté; eh bien, cette langue là n'est pas un patois informe. Elle mérite de vivre. Elle mérite une place plus grande, la place qui lui revient dans l'enseignement qu'on donne au peuple qui l'a produite, enseignement qui jusqu'ici semble en faire un peu trop abstraction. Si un peuple vit par sa langue, nous tenons à vivre, donc à conserver intact et à enrichir dans la mesure du possible notre idiôme national.

Et quoi cela nous avancerait-il si tous les enfants annamites savaient baragouiner à peu près correctement quelques mots de français, — car ils ne se doutent pas, les bons esprits dont j'ai parlé plus haut, que pour bien posséder une langue étrangère aussi différente de notre esprit que le français, il faut une somme d'efforts, de volonté, de travail et d'énergie qui n'est pas à la portée de toutes les intelligences, qui n'est que l'apanage d'une petite élite; — en quoi cela nous avancerait-il si tous les enfants annamites savaient à peu près baragouiner le français et si en même temps ils désapprenaient leur langue maternelle, car le temps qu'ils auraient consacré à acquérir ces notions incomplètes d'une langue étrangère serait du temps perdu pour l'étude de leur propre langue? A quoi cela nous servirait-il d'avoir des bacheliers, des licenciés ou même des docteurs et des ingénieurs qui, une fois rentrés au pays, — c'est honteux à dire, mais c'est vrai, — ne savent plus parler leur langue, sont en quelque sorte dépaysés dans leur propre patrie? De ces perroquets savants, nous ne voudrions pas; nous n'en voudrions à aucun prix. Si le but supérieur de toute éducation est de contribuer au plein développement de la personnalité humaine, et si la personnalité humaine est toujours fonction d'abord de la race et du milieu, ensuite de ce fonds humain et universel qui de tous les temps et dans les pays constitue l'homme, et qui justement forme la base de la culture française, nous demandons à l'éducation française de former de vrais Annamites, des Annamites complets, et non pas des demis et des quarts d'Annamites.

Plus précise encore et plus explicite est une étude adressée par M. Pham-Quynh au *Courrier d'Haiphong* et publiée par ce journal les 22 et

23 novembre 1922. En voici les passages essentiels :

Toutes les personnes de bonne foi reconnaissent qu'il y a à l'heure actuelle une crise de l'enseignement primaire annamite. MM. Cucherousset et Duclaux dans l'*Eveil économique*, M. Dandolo dans l'*Avenir du Tonkin* ont attiré l'attention du Gouvernement et du public sur cette crise assez grave...

La crise actuelle est due d'une part à la fausse conception que mes compatriotes ont de l'enseignement français et de l'autre à l'erreur commise par l'Administration de vouloir faire de la langue française le véhicule de l'enseignement primaire annamite.

Mes compatriotes ont toujours cru que le seul but de l'enseignement français est de préparer des fonctionnaires à l'administration; aussi quand ils envoient leurs enfants à l'école, ce n'est pas pour leur faire acquérir l'instruction occidentale, — c'est là leur moindre souci, — mais surtout, mais uniquement dans l'espoir qu'ils seront plus tard nommés dans l'administration. On nous dit que c'est la masse annamite elle-même qui réclame des écoles françaises, qui réclame l'enseignement primaire en français; et cela est vrai, mais ce n'est pas par amour de la langue française ni de la culture occidentale, bien loin de là...

Certes, il est très beau et très louable de suivre le vœu du peuple, mais quand le peuple lui-même se trompe sur son véritable intérêt, il serait dangereux de le suivre jusqu'au bout; il est au contraire du devoir des dirigeants de tout faire pour le détromper.

Mais ce n'est là, — nous le savons fort bien, — qu'un prétexte pour l'administration de persister dans sa tendance à vouloir faire de la langue française l'unique véhicule de l'enseignement primaire annamite. C'est là un véritable non-sens pédagogique qui est la cause de tout le mal. Donner un enseignement primaire aux enfants d'un pays dans une langue autre que leur langue maternelle est une tentative fatalement vouée à l'insuccès. Les résultats décourageants de l'enseignement primaire officiel tel qu'il est donné à l'heure actuelle sont là pour le démontrer...

Pour remédier à la crise actuelle, il n'y a qu'un seul moyen: c'est de faire une refonte totale de l'enseignement primaire, en intervertissant en quelque sorte l'ordre des facteurs, c'est-à-dire en faisant de l'annamite le véhicule unique de l'enseignement et du français une matière enseignée, facultative dans les premières classes, obligatoire à raison de quelques heures par semaine à partir du cours moyen. Ce nouvel enseignement serait sanctionné par un certificat d'études primaires en annamite qu'on pourrait appeler, par exemple, certificat du *khoa-sinh* pour conserver une ancienne dénomination qui garde encore un certain prestige dans les villages...

L'élève aurait ainsi gagné deux ans. Ces deux ans, il les passerait ensuite dans ce que j'appellerai les écoles préparatoires de français à créer au chef-lieu de province ou dans les circonscriptions les plus importantes. Là il ne ferait que du français, il n'apprendrait que la langue française, sous la direction de bons professeurs français, tout en récapitulant les matières annamites déjà apprises. Avec une bonne méthode appropriée à l'intelligence annamite, je ne doute pas que ces deux années d'étude exclusive de la langue française venant s'ajouter aux bons éléments déjà acquis dans les classes primaires ne soient amplement suffisantes pour préparer le jeune élève à affronter le concours d'admission dans les établissements d'enseignement complémentaire. Je parle ici de ceux qui auraient les moyens de pousser jusque là leurs études. Quant aux autres, ils pour-

raient rentrer chez eux après le certificat d'études en annamite, munis d'un bagage d'instruction primaire qu'ils possèderaient bien, puisqu'ils l'auraient acquis dans de bonnes conditions dans la langue maternelle.

Des idées analogues ont été exprimées par quelques journaux français de la colonie. Nous donnons ci-dessous quelques extraits d'un vigoureux article de polémique paru dans l'*Eveil économique* du 29 octobre 1922, sous la signature de M. P. Duclaux :

Le vent est aux études françaises; les grands chefs français l'ont dit, les mandarins l'ont répété pour se faire bien voir, le peuple entier approuve et se précipite, ne voyant en tout cela que les places bien rémunérées qu'ont pu obtenir les premiers arrivés, et sans se douter que dès à présent l'écluse se ferme, que ceux qui entrent à l'école maintenant ne trouveront plus rien ou presque rien de sortable et qu'on a déjà dans les villes dix interprètes et vingt plantons pour un seul bon ouvrier.

Quant à l'utilité du français comme instrument, quant au bénéfice à en tirer pour acquérir des connaissances nouvelles, ou, comme le dit M. Sarraut dans son langage si personnel, pour « s'ouvrir le trésor des connaissances occidentales », presque aucun de nos écoliers n'y songe un seul instant. Ce qu'ils veulent à peu près tous, ce n'est pas de l'instruction, c'est une place quelconque, un brevet quelconque, le prestige encore réel, mais qui s'effacera vite, du diplôme; si on leur assurait des diplômes et les places d'interprètes de Patagon, avec quelques discours officiels pour les orienter, vous verriez des provinces entières réclamer des écoles patagones...

Cet enseignement, nous ne pouvons pas et on ne peut pas raisonnablement le concevoir autrement que dans la langue native de l'écolier. Il s'adresse ou doit s'adresser à tous les enfants d'un pays: au petit paysan, au fils de l'ouvrier, du pêcheur, du bûcheron et du mineur, à ses filles aussi; il doit leur apprendre les choses les plus simples, leur former le jugement et le raisonnement, leur donner l'amour du travail et de leur pays, le désir de se rendre utiles, les moyens de mieux accomplir leur tâche en ce monde; il doit les retenir le moins longtemps possible, car de bonne heure la terre à cultiver, l'outil à prendre en main, vont les enlever à l'école et les mettre en face des nécessités de la vie. La tâche est belle, elle est énorme, car c'est à des millions d'enfants que doit, dans ce pays prolifique, s'ouvrir l'enseignement des premières années, à des millions d'enfants qui, comme leurs pères, seront laboureurs, pêcheurs, ouvriers ou mineurs. Et c'est à ces enfants que nous offrons, quoi? La grammaire et l'orthographe françaises, comme base de leur éducation!...

Je ne parle pas du point de vue moral. De ce côté, notre enseignement est inexistant. Il ne faut pas avoir trop de confiance dans l'éducation morale donnée à l'école; c'est surtout dans la famille et par l'exemple quotidien que s'enseignent les qualités du cœur. Mais enfin l'école y est aussi pour quelque chose; seulement il ne faudrait pas que son premier effet, sinon son but, soit de déraciner le petit écolier, de le soustraire aux réalités pour lui inspirer l'envie d'une situation qu'il ne pourra pas acquérir, la rancune contre des maîtres qui n'auront fait que le tromper, et le dégoût du travail manuel auquel il retombera forcément...

Actuellement, nous sommes sur la voie la plus fautive. Nous préparons avec le plus grand soin la démoralisation de tout un peuple.

Il serait aisé de multiplier ces citations: les passages nombreux que l'on vient de lire permettent, croyons-nous, de se faire une idée assez exacte des arguments mis en avant par les partisans de la réforme.

C'est surtout au Tonkin que ce mouvement d'opinion s'est manifesté, mais il a trouvé un écho dans la presse indigène de langue française de Cochinchine. Depuis quelques mois, les hommes les plus représentatifs de l'élite intellectuelle annamite des deux pays ne laissent passer aucune occasion d'exposer leurs idées, de faire connaître leurs revendications. Les notables tonkinois qui ont harangué M. Sylvain Lévi à Hanoi, comme les Cochinchinois qui ont accueilli à Saigon les députés de la mission parlementaire ont plaidé chaleureusement la cause de la réforme scolaire. La Chambre consultative indigène du Tonkin a émis un vœu tendant au renforcement des épreuves de langue annamite au certificat d'études primaires. Enfin, M. Hoang-trong-phu, par le vœu signalé plus haut, a saisi de la question le Conseil de gouvernement de l'Indochine. Le problème scolaire est donc aujourd'hui au premier plan des préoccupations indochinoises.

A vrai dire, il faut remonter assez haut pour rencontrer dans l'élite sociale et intellectuelle du peuple annamite une agitation aussi vive. Dans les années qui ont précédé le gouvernement général de M. A. Sarraut, un mouvement analogue s'est produit: on accusait le gouvernement de vouloir maintenir systématiquement les Annamites dans l'ignorance, on le suppliait de multiplier les écoles, de répandre partout la « science occidentale », de faire enseigner la langue française. Comme on le voit, la situation est bien différente aujourd'hui.

Des revendications capables de susciter un tel mouvement d'opinion doivent être étudiées avec attention et sans parti pris.

Que tout ne soit pas parfait dans l'organisation scolaire actuelle de l'Indochine, tout le monde l'admet, surtout ceux qui ont vu de près son fonctionnement. Le Code de l'Instruction publique a été une ébauche rapidement faite, mais assez grossière, qu'il a fallu déjà remanier et perfectionner en mainte de ses parties. Le travail d'adaptation n'est pas achevé: les programmes de l'enseignement primaire et complémentaire des garçons et des filles demandent plus qu'une mise au point.

Par ailleurs, l'enseignement de la langue française à des écoliers asiatiques se heurte à des difficultés de méthode qui sont loin d'être résolues. On n'a pas réussi jusqu'ici à fixer une méthode pédagogique sûre. Le personnel enseignant livré à lui-même, se contente le plus souvent d'imposer aux élèves les mêmes exercices scolaires qui sont en usage en France. Mais le problème est ici tout différent. La pédagogie du français (nous avons insisté maintes fois sur ce point) est une des questions qui s'imposent avec

le plus d'urgence à l'attention de nos professeurs en Indochine.

Est-ce à dire que les résultats obtenus soient forcément médiocres? Ils le sont parfois, c'est certain. Mais il faut dire surtout qu'ils sont très inégaux. On a fait à ce sujet des observations qui ont leur prix: les écoles placées sous la direction d'un maître français sont généralement supérieures à celles qui n'ont qu'un personnel indigène; les classes confiées à des instituteurs annamites diplômés sont nettement supérieures à celles qui n'ont que des moniteurs. En Indochine, comme en tout pays, les progrès du personnel enseignant en nombre et en qualité sont la condition essentielle du perfectionnement de l'enseignement primaire. L'enseignement franco-annamite est d'organisation trop récente pour que l'on puisse le condamner sur la constatation des résultats actuels.

On insiste surtout sur la difficulté inhérente à tout enseignement donné dans une langue autre que la langue maternelle de l'écolier. Cette difficulté n'est pas niable. Mais rappelons-nous qu'elle se rencontre ailleurs qu'en Indochine et qu'elle a été surmontée en France même dans la Bretagne, la Corse, l'Alsace et le pays basque. Fait caractéristique: on a constaté que de bons résultats étaient obtenus avec les jeunes Annamites par des instituteurs français ayant servi en Bretagne, et habitués par conséquent à enseigner à des enfants tout à faits ignorants du français.

Faut-il s'étonner que beaucoup de jeunes gens sortis de nos écoles franco-indigènes demandent une place dans l'administration? Il est malheureusement exact que nombre d'entre eux considèrent le certificat d'études primaires comme conférant une sorte de droit à un emploi officiel. Mais ce mal ne date pas d'aujourd'hui et il y a quelque injustice à en rendre responsable l'enseignement de la langue française. A-t-on déjà oublié le système compliqué d'examens qui, avant notre arrivée en Indochine, était à la base du recrutement des fonctionnaires? Pendant combien d'années fallait-il étudier les caractères chinois, les livres classiques chinois, se livrer à des exercices littéraires parfaitement futiles, avant de triompher à un concours et d'obtenir un emploi officiel? Certes le mal existe, mais il est ancien et il correspond à une conception particulière de la société. La situation actuelle n'est certainement pas pire qu'il y a quelques décades. Bien au contraire, sous l'influence des idées françaises, on constate quelques manifestations, trop rares du reste, d'initiative et d'activité dans les domaines de l'industrie, du commerce et de l'armement.

Comme on vient de le voir, parmi les critiques formulées contre l'enseignement primaire franco-indigène, certaines au moins ne sont pas sans valeur. Mais, portent-elles en définitive, contre le principe même de cet enseignement ou contre

sa situation actuelle encore imparfaite ? En tout cas, les auteurs de projets demandent son remplacement par un autre système, fondé sur des principes entièrement différents, qu'il nous sera permis de discuter.

Est-il possible et désirable d'organiser un enseignement primaire purement annamite ? Peut-on accepter de réserver l'enseignement du français à une petite élite d'écoliers, formés pendant deux ans, à la suite du cycle primaire, dans des écoles spéciales de langue française ?

Ce serait une bien piètre méthode pédagogique, il faut l'avouer, que celle qui scinderait ainsi les matières de l'enseignement. On se plaint des résultats obtenus actuellement dans l'enseignement de notre langue ; mais qu'advient-il, après l'adoption de la réforme ? La valeur de maîtres spécialement choisis ne pourrait en aucun cas compenser la mauvaise répartition des matières enseignées ; car, il faut avant tout, donner à chaque écolier le travail qui convient le mieux à son âge et à son degré de développement intellectuel. On sait que l'étude d'une langue vivante, relativement aisée pour un jeune enfant, devient une tâche singulièrement plus ardue quand celui qui l'aborde a l'esprit déjà formé par un cycle complet d'études.

Et que seraient ces écoles purement annamites ? Nous entendons bien qu'elles rentreraient dans les cadres de l'Instruction publique et qu'elles seraient soumises à la direction et au contrôle des fonctionnaires français de ce service. Mais combien trouverait-on de directeurs ou d'inspecteurs capables de s'occuper effectivement d'écoles d'où la langue française serait bannie ? Or, l'expérience a prouvé que, sauf de méritoires exceptions, le personnel enseignant indigène ne donne vraiment toute sa mesure que sous la direction attentive et le contrôle constant de chefs français. Les écoles du type nouveau échapperaient en fait à tout contrôle et le niveau des études ne manquerait pas de s'en ressentir.

Enfin, il est permis de se demander — et cette observation nous paraît grave — si la langue annamite serait susceptible de constituer le véhicule unique d'un enseignement primaire complet. Malgré les affirmations de M. Pham-Quynh, on peut conserver un doute à ce sujet. Le langage populaire des pays annamites, le seul qui ait vraiment le caractère de « langue maternelle », et qui varie d'ailleurs d'une région à l'autre, n'est apte à exprimer que les faits les plus simples et les idées les plus rudimentaires. A aucune époque de l'histoire du peuple annamite, ce langage n'a été le véhicule de l'enseignement, il a été délaissé par « une élite trop attachée aux vieilles humanités chinoises », et complètement supplanté par l'étude des caractères. Les Français, par réaction, ont tendu à donner une certaine place à ce langage populaire et à son ingénieuse transcription, le quôc-ngu. Cette place est et ne peut être que modeste : on sait qu'à l'heure actuelle, l'annamite est la langue de l'enseignement dans les écoles élémentaires (qui ne com-

prennent que les deux ou trois premières classes du cycle primaire) ; il semble difficile de lui faire jouer un rôle plus important.

L'élite intellectuelle annamite connaît bien et déplore cette pauvreté de sa langue maternelle ; elle travaille, par un effort méritoire, à « enrichir dans la mesure du possible l'idiome national », et fait pour cela de larges emprunts au chinois, particulièrement à ces combinaisons nouvelles de caractères que les Chinois ont multipliées pour exprimer des faits et des idées jusqu'alors inconnus. Cette langue ainsi enrichie s'écarte de plus en plus du langage populaire, elle devient une sorte d'idiome savant, d'une compréhension souvent difficile, que des groupes d'Annamites instruits s'efforcent de répandre parmi leurs compatriotes par des publications et revues en quôc-ngu. L'organisation qu'ils réclament d'un enseignement primaire purement annamite, en hâtant la diffusion de cette langue dans toute la jeunesse, donnerait une consécration à leurs efforts et flatterait leur amour-propre national. Mais, cette langue, encore imparfaite et mal fixée, imposerait aux écoliers un réel travail de compréhension et d'assimilation ; elle constituerait un médiocre instrument d'enseignement.

Il n'y a pas lieu de s'attarder à ces considérations pédagogiques, dont l'intérêt, il faut en convenir, est secondaire. Le problème de la place à donner à la langue française dans l'enseignement indo-chinois, déborde le cadre des questions scolaires ; c'est avant tout un problème politique.

Le sort de l'Indochine est lié à celui de la France. Or, l'intérêt de la France commande, sans contestation possible, une expansion de plus en plus large de notre langue dans les divers pays de l'Union indo-chinoise. Former une petite élite annamite à l'usage de nos méthodes et de notre langue, pour en faire l'intermédiaire entre la masse indigène et nous, obliger un certain nombre de fonctionnaires de l'ordre administratif à étudier les langues indigènes sont des mesures utiles, mais notoirement insuffisantes. Nos charges de tutelle seront facilitées par une compréhension réciproque permettant de supprimer le plus grand nombre possible d'intermédiaires entre l'administration française et la masse du peuple. Et, d'autre part, la mise en valeur du pays sera hâtée, les entreprises françaises seront facilitées le jour où nos colons, nos planteurs, nos ingénieurs, nos chefs d'industrie trouveront devant eux une population où les hommes parlant français ne seront plus une infime minorité. Cet intérêt français ne saurait être, en aucun cas, perdu de vue.

Mais, par une heureuse rencontre (qui ne doit pas surprendre, car l'intérêt bien entendu de la nation protectrice ne peut vraiment présenter de divergence réelle avec celui du peuple protégé), les masses indigènes ne sont pas moins intéressées au développement de l'enseignement français. La connaissance de notre langue est devenue, en effet, indispensable à quiconque prétend améliorer sa condition. Et il ne s'agit

pas seulement, comme on affecte de le croire, de l'accès aux emplois administratifs, mais à peu près de toutes les branches de l'activité. Ne serait-ce que pour devenir *câi* (contremaître) sur un chantier, l'Annamite a besoin de s'exprimer dans notre langue. S'il ne la sait pas, les emplois rémunérateurs chez un employeur français lui sont fermés et il est destiné à végéter dans les fonctions les plus humbles. Quant au cultivateur qui vit sur sa rizière, s'il est membre du Conseil de la commune, *ly-truong*, ou chef de canton, ou s'il veut contracter un prêt à la Banque, ou plus simplement, s'il veut présenter une requête quelconque au Chef de la province, il comprend l'utilité d'une connaissance même rudimentaire de notre langue.

Telle est la situation réelle, dégagée de toute considération pédagogique, linguistique ou historique. Il n'est donc pas surprenant que la masse du peuple, agissant dans le sens de ses véritables intérêts, ne cesse de réclamer l'extension de l'enseignement franco-annamite fondé sur l'étude du français. Depuis longtemps, ce mouvement se manifeste en Cochinchine par la rédaction de nombreuses requêtes. Certaines communes riches promettent de subvenir aux frais d'une école, pourvu qu'on leur donne un instituteur capable de bien enseigner le français. Il s'en est même trouvé une (le signataire de ces lignes a vu la requête) pour demander comme instituteur un professeur français agrégé de l'Université, en s'engageant à prendre à sa charge le traitement de ce fonctionnaire !

Au Tonkin, un mouvement analogue a commencé il y a quelques années ; il prend plus d'ampleur aujourd'hui. Nous lisons, en effet, dans le *Rapport sur la situation du Tonkin* présenté à la dernière session du Conseil de Gouvernement, les lignes suivantes :

Chez les populations de race annamite, le mouvement en faveur de l'enseignement, et en particulier du français, s'est encore accentué. Non seulement les cantons consentent à payer des contributions assez élevées, mais encore des souscriptions se sont ouvertes, en plusieurs régions, pour la construction d'écoles. La condition expresse mise par les souscripteurs est que, dans les écoles construites à leurs frais, le français sera enseigné.

S'agit-il, au Tonkin comme en Cochinchine, d'un engouement irréfléchi ? Peut-on dire, avec M. Pham-Quinh, que « le peuple lui-même se trompe sur son véritable intérêt » ? C'est peu probable : en pays annamite, comme partout, l'homme qui ouvre sa bourse ne le fait qu'à bon escient. Si un grand nombre de nos protégés veulent apprendre le français et sont prêts à subventionner cet enseignement, c'est qu'ils ont la certitude d'en tirer un bénéfice réel.

Le « vœu du peuple » s'oppose donc au vœu exprimé par l'élite sociale et intellectuelle. Le peuple, loin de condamner la politique scolaire dont M. A. Sarraut a été l'initiateur, trouve ses progrès trop lents. En fait, si nous en jugeons d'après les documents les plus récents, il existe

au Tonkin, 51 écoles de plein exercice avec 12.000 élèves et 960 écoles élémentaires avec 34.000 élèves ; mais il reste 700.000 enfants d'âge scolaire qui ne peuvent trouver place dans les établissements publics. En définitive, on constate qu'un enfant sur 45 ou 50 apprend le français. C'est une proposition qui n'a rien d'exagéré. On aurait assurément fait davantage si l'on avait disposé de ressources budgétaires plus abondantes et d'un personnel plus nombreux.

Quel est donc le devoir du gouvernement de l'Indochine ? Doit-il persévérer dans la voie où il s'est engagé ou doit-il revenir en arrière ? Nous avons tenté de montrer que l'intérêt de la France et celui de la masse indigène commandent la continuation de l'œuvre entreprise.

Faut-il s'étonner qu'une minorité d'Annamites instruits et influents préconise aujourd'hui la solution contraire et prétende interdire à la plupart de ses compatriotes la culture française dont elle a elle-même si largement bénéficié ? Les pages qui précèdent ont déjà noté quelques-unes des causes de cette attitude. En voici une autre :

Dès le lendemain de la conquête, écrit le *Courrier d'Haiphong*, une classe s'est formée, qui a compris tous les avantages qu'elle pourrait retirer du rôle d'intermédiaire entre le petit peuple d'Annam et les Français. Les profits qu'elle en a réalisés sont trop palpables pour qu'elle ne ressente pas une rancœur à la pensée que des institutions nouvelles, une avance de l'influence française, vont compromettre le privilège de fait dont elle a joui. Il est humain qu'elle tente de réagir.

Ce serait, croyons-nous, une erreur que de céder à ce désir de réaction. Il y a donc lieu de développer progressivement l'organisation scolaire actuelle, tout en travaillant à réaliser les perfectionnements nécessaires : revision des programmes, amélioration du personnel indigène, progrès des méthodes pédagogiques.

E. CHASSIGNEUX.

LETTRE DE CHINE

Le maréchal Tang-Ki-Yao et le Gouvernement de Pékin. — Rapports du Yunnan avec les Puissances étrangères.

Yunnanfou, le 27 mars 1923.

Les questions politiques sont, en Chine, très complexes. Le maréchal Tang Ki-Yao, pour nous en tenir au Yunnan, doit compter à la fois avec la situation intérieure du Yunnan (piraterie), avec les compétitions qui agitent les provinces voisines et, dans une certaine mesure, avec les « intrigues de cour » de Pékin.

Jusqu'ici, Tang Ki-Yao a su, par une politique habile, garder sa liberté d'action et se tenir prêt à toute éventualité.

Indépendant de fait, il se garde bien de rompre avec Pékin, où il a toujours des délégués. Si les pourparlers

engagés entre ceux-ci et le Président Li Yuen-Hong lui-même n'ont pas abouti à un accord précis et définitif, les relations sont excellentes entre le Gouverneur de la Province et le Pouvoir Central. Par télégramme du 26 janvier, le Ministère des Affaires Étrangères demandait au maréchal Tang de représenter la République de Chine pour une nouvelle délimitation du territoire contesté de Pien-ma, contigu à la Birmanie. Le maréchal envoyait, le 18 février, son acceptation de principe, faisant simplement remarquer la nécessité, avant toute opération sur le terrain, de se mettre au préalable d'accord avec les Anglais sur les textes des conventions antérieures (traité de 1904), textes mal interprétés lors de la délimitation de 1905.

Mais Pékin est éloigné et les événements de Canton, en réalité, dominant ici la situation. De ce côté encore, Tan Ki-Yao s'est montré « opportuniste ». Lors de la prise de Canton par les partisans de Sun Yatsen, le maréchal, faisant taire sa rancune, a adressé un télégramme de félicitations aux généraux yunnanais rebelles Tchang Kai-jou et Tchou Pei-te, dont les troupes avaient contribué pour une large part au succès de l'opération. Le calcul est d'un psychologue : toute volteface est possible en Chine, si certaines apparences sont sauves. N'a-t-on pas vu justement, au mois de janvier, un des lieutenants de Tchou Pei-te, le général Hou Kouo-Sieou, ramener sa brigade soumissionnaire au Yunnan, à travers le Koueitchéou !

L'« adresse de félicitations », d'ailleurs, n'avait pas arrêté les mesures de sécurité éventuelles prises par le maréchal, sous la forme d'une couverture, à la frontière sud-est, de neuf régiments d'infanterie. La zone de concentration, de Lo-ping à Kai-hoa, portait le nom officiel de « territoire de défense ».

À la menace de retour — inévitable — des Yunnanais rebelles après leur raid de Canton, s'ajoutait la mésintelligence entre Tang Ki-yao et son voisin immédiat, le général Yuen Tsou-ming, dictateur de la Province du Koueitchéou. Le désaccord devenait chaque jour plus aigu pour de multiples raisons.

Conflit de conceptions politiques. — Alors que Yuen Tsou-ming est inféodé à Wou Pei-fou, mainteneur du « toukiunat », le maréchal Tang est partisan d'une république fédérale des Provinces-Unies de Chine ;

Rivalité personnelle. — Tang Ki-yao est théoriquement le chef militaire, à la fois du Yunnan et du Koueitchéou, et Yuen Tsou-ming tient à son indépendance ;

Blessures d'amour-propre. — Enfin, le dictateur du Koueitchéou a désarmé par surprise les troupes yunnanaises soumissionnaires que ramenait le général Hou Kouo-sieou, et refusé de restituer les armes au Yunnan. Le maréchal Tang, par contre, empiète sur la souveraineté du Koueitchéou et vise directement Yuen Sou-ming en nommant à de hauts emplois au Koueitchéou (commandant des forces gardant les frontières communes, inspecteur des troupes du Yunnan et du Koueitchéou) des partisans, voire des membres de la famille de l'ancien gouverneur du Koueitchéou, le vieux maréchal Lieou Hien-che, qui s'était retiré à Yunnanfou.

Gouverner, c'est prévoir, et l'on ne saurait blâmer Tang Ki-yao de vouloir assurer l'avenir et parer à la menace des événements de Canton en liant partie commune avec les personnalités ayant même aspirations, tant au Koueitchéou qu'au Kouangsi, je veux dire les maréchaux Lieou Hien-che et Lou Yong-ting.

La tension politique signalée plus haut, entre les Provinces du Yunnan et du Koueitchéou vient d'avoir son épilogue dans le retour du maréchal Lieou Hien-che à la tête du Koueitchéou, ce qui signifie l'alliance étroite des deux Provinces sous le haut commandement militaire de Tang Ki-yao.

Celui-ci, il faut le reconnaître, a conduit l'opération avec beaucoup d'habileté. Parallèlement à la concentration des troupes sur la frontière, une campagne de presse avait préparé l'opinion publique. L'étroite amitié des deux Provinces, les alliances contractées jadis, les services rendus par Tang Ki-yao et Lieou Hien-che, alors qu'ils commandaient les « armées alliées du Koueitchéou et du Yunnan », étaient exaltés dans les mêmes feuilles qui rappelaient la trahison de Yuen Tsou-ming à l'égard des troupes yunnanaises de Hou Kouo-sieou. Sur la demande de hautes personnalités civiles et militaires et devant la menace des événements de Canton, les maréchaux Tang et Lieou acceptaient les grades respectifs de commandant en chef et commandant en second des « armées alliées » réorganisées pour le salut commun.

Aussi, l'annonce du départ de Lieou Hien-che comme gouverneur civil du Koueitchéou n'a-t-elle causé aucune surprise. Il a quitté Yunnanfou le 19 mars pour rejoindre Koueiouang, sa capitale. L'ex-dictateur s'est retiré vers le nord avec quelques partisans, à la suite d'un combat.

Bien que Yuen Tsou-ming ait fait preuve de bonnes dispositions à notre égard, il faut souhaiter que le maréchal Liou Hien-che réussisse à ramener l'ordre au Koueitchéou et fasse retrouver au pays la paix qu'il lui avait assurée pendant dix années. À notre point de vue, l'entente actuelle qui existe entre le Koueitchéou, le Yunnan et le maréchal Lou Yang-tin au Kouangsi est un gage heureux de tranquillité pour nos frontières du Tonkin.

Je terminerai par quelques mots sur les rapports du Yunnan avec les puissances étrangères.

France. — La plus grande cordialité règne entre le Maréchal-Gouverneur et les autorités françaises.

La science et la culture françaises apportent un gros appoint à notre influence au Yunnan.

C'est à nous que s'est adressé le Gouverneur Provincial pour l'installation d'un réseau de T.S.F. et pour la fourniture d'avions de transport.

Le 15 mars dernier, le Maréchal Tang a inauguré avec éclat l'École d'aviation de Yunnanfou. Les discours prononcés à cette occasion par le Maréchal lui-même et le Colonel Cantonnais, directeur du Service d'aviation, manifestent la volonté du Yunnan d'avoir, à tout prix, une aviation parfaitement organisée. C'est pour nous une circonstance favorable et dont il faut profiter. Le Yunnan a commandé en France six avions Bréguet. Le Gouvernement général de l'Indochine a cédé deux des avions de l'escadrille du Tonkin, à valoir sur cette commande ; ces deux appareils, arrivés ici le 10 mars, étaient suivis — à la demande des autorités yunnanaises, — par une mission aéronautique française composée d'un officier, un adjudant-pilote, un sous-officier mécanicien et des aides annamites. Les deux avions ont survolé la ville les 25 et 26 mars, au cours des fêtes commémoratives du retour au Yunnan, l'an dernier à pareille époque, des « Armées pacificatrices du Pays ». Une foule de Chinois ont suivi avec enthousiasme — des places publiques et des toits des maisons, — les évolutions de nos aviateurs. Les quatre autres avions vont arriver incessamment. C'est à notre centre aéronautique de Bach-mai, près Hanoi, que les pilotes yunnanais ont reçu leur formation. Nous pouvons donc garder sur l'aviation au Yunnan un contrôle efficace et précieux et, dans cet ordre d'idées, nous avons tout intérêt à aider les Chinois.

Après M. Sylvain Lévi, de l'Institut, qui visita le Yunnan en décembre dernier et fit plusieurs conférences très suivies, M. le Professeur Jean Brunhes, du Collège de France, séjournait à Yunnanfou du 10 au 14 mars. Il a été reçu par l'Université chinoise de « Tong-Lou », ce qui ne s'était pas encore vu. Sur la demande des professeurs et des élèves, il a donné dans la grande

salle de l'Association des étudiants yunnanais, devant un auditoire de douze cents personnes, une leçon très applaudie sur la « géographie humaine ». Puissent ses auditeurs mettre à profit les conclusions que le savant professeur a tirées devant eux de l'étude objective des faits : la primauté de l'intelligence et les bienfaits de l'autorité.

Grande-Bretagne. — L'influence anglaise est condamnée à subir un temps d'arrêt, aussi longtemps que l'affaire du territoire contesté de Pien-ma ne sera pas réglée.

Etats-Unis. — Si les Etats-Unis voient sombrer une bonne part de leurs illusions idéalistes à propos de la Chine, leurs projets utilitaires n'en sont pas ralentis. Le « missionnaire » américain Cowles, agent de la « General Electric Light and Co of China », de Hongkong, a réussi à devenir le directeur de l'usine électrique chinoise de Mongtseu et a pris une influence prépondérante dans cette région. A l'heure actuelle, une mission pétrolifère américaine, sous les auspices de la « Standard Oil Company » de New-York, est en train de prospecter aux environs de Mo-hei et Sseu-mao (sud de la Province).

Japon. — Le Japon jouit, près du Maréchal, d'un assez grand crédit. Il faut se rappeler que Tang-Ki-yao a vécu au Japon, que les officiers yunnanais sont élevés à l'école japonaise et que, depuis longtemps, un des conseillers les plus écoutés du Maréchal est le colonel Yamagata, du grand état-major japonais.

C'est à trois officiers japonais que le Maréchal avait confié, en novembre, la mission d'étudier et déterminer la ligne de résistance éventuelle Lo-ping-Kai-hoa.

Une mission japonaise, comprenant deux ingénieurs, vient d'étudier un projet de route entre Yunnanfou et Pé-se, point terminus de la navigation sur le Yeou-kiang (rivière de Canton-Hongkong).

Cependant le Japon est loin de posséder au Yunnan, comme d'ailleurs dans le reste de la Chine, l'entière sympathie de la population.

Indochine

Mission hydrographique. — Voici quelques renseignements sur les travaux accomplis par la mission hydrographique que nous avons précédemment signalée (chronique de février 1923, p. 35).

Les trois bâtiments de la mission, le *La Pérouse*, l'*Octant* et l'*Astrolabe*, sont arrivés en juin 1922 sur la côte d'Annam pour lever une large bande au nord et au sud de Tourane, en poussant les sondages jusqu'à 40 kilomètres au large, de manière à rendre absolument sûre la navigation autour de ce port.

Ce travail pénible s'est poursuivi jusqu'au milieu de septembre, époque à laquelle la mousson de N.-E. a interrompu les travaux. Le groupe a été alors continuer ses opérations au Tonkin, où le levé du port d'Haiphong a été refait complètement.

Les trois bâtiments ont également étudié la région de Camfa, où la création d'un nouveau

port est envisagée pour permettre d'intensifier l'exploitation de gisements de charbon.

Enfin, ils ont refait l'hydrographie de la région de Port-Wallut, admirable mouillage pour grands bâtiments, qui semble destiné à prendre un intérêt nouveau du fait de la reprise d'activité aux mines de Kebao.

La mission est ensuite rentrée à Saïgon pour remettre son matériel en état avant de se rendre dans la région de Poulo-Condore et du delta du Mékong où elle doit étudier, entre autres choses, la possibilité pour les bâtiments de gros tonnage, de franchir la passe du Bassac et de venir prendre leurs cargaisons de riz en plein cœur de la région. Il est inutile d'insister sur l'importance de cette tâche et sur les résultats féconds qui en découleront si l'on peut trouver là une voie d'accès pratique vers les riches rizières du Sud.

Projets de voies ferrées en Cochinchine. — Il est admis en principe que les grands travaux à effectuer dans le sud de l'Union indochinoise doivent comprendre l'établissement d'une voie ferrée de Saïgon à Pnom-Penh et Battambang, et d'autre part le prolongement du tronçon Saïgon-Mytho (préalablement renforcé) sur Cantho et Bacieu. Si cette dernière ligne traverse uniquement la Cochinchine, l'autre ligne par contre intéresse les relations entre Saïgon et le Cambodge et éventuellement le Siam. On sait, en effet, que le réseau ferré siamois s'étend peu à peu vers la frontière cambodgienne : la ligne Bangkok-Pétriou prolongée atteindra dans un délai assez court Aranh, à 6 kil. de la frontière.

L'opinion cochinchinoise ne conteste pas l'intérêt des deux voies ferrées en projet, mais elle manifeste nettement sa préférence pour la ligne de Bacieu ; plusieurs publicistes de la colonie, dans le *Courrier Saïgonnais* et la *Tribune indigène*, insistent pour que cette ligne obtienne la priorité dans le programme de travaux à établir, ce qui revient en définitive à demander l'ajournement de la ligne de Battambang.

Il semble à première vue qu'une ligne Saïgon-Bacieu doive faire double emploi avec les voies d'eau qui suffisent actuellement au transport des riz de l'ouest vers les ports de Cholon-Saïgon. Mais, répondent les partisans de la voie ferrée, rien ne prouve que, bien organisée en vue du transport du paddy, la ligne ne puisse jouer vis-à-vis de la batellerie un rôle régulateur favorable à l'intérêt général. Il faut, en effet, considérer surtout les bénéfices indirects d'une telle ligne : jeu de la concurrence des tarifs de transport, intensification des transactions, développement de la vie économique.

La région de l'Ouest, avec ses centres peuplés en perpétuel accroissement, fournit un très fort appoint à la circulation par automobiles publiques et l'on peut dire sans exagérer, affirme le *Courrier Saïgonnais*, que la ligne Mytho-Bacieu véhicule par mois plus de 10.000 voyageurs, chif-

fre qui triplerait immédiatement si un chemin de fer existait.

A l'heure présente, dit la *Tribune indigène*, le riz constitue l'unique article d'exportation de l'Ouest, mais rien ne permet d'affirmer que d'autres productions agricoles ou industrielles telles que le coprah, la banane, les nattes ne viendront pas alimenter les transports vers Saïgon. Il suffit, d'autre part, de considérer les bénéfices certains qui résulteraient de l'afflux de main-d'œuvre vers l'Extrême-Ouest, où près d'un million d'hectares de terres à rizières restent incultes, faute de bras, pour comprendre tout l'intérêt du chemin de fer Mytho-Baclieu, dont la construction est d'ailleurs facile et peu coûteuse.

Le *Courrier* et la *Tribune* formulent donc le vœu que l'on néglige la ligne de Battambang, qui nécessitera d'importants terrassements en raison de l'inondation annuelle du Grand Lac, et que l'on donne satisfaction à l'intérêt cochinchinois en accordant la priorité à la ligne Mytho-Baclieu.

Cette argumentation, que nous avons tenu à résumer, n'est pas également probante dans toutes ses parties. Elle montre, en tout cas, que l'opinion cochinchinoise hésite à envisager dans toute leur ampleur les grands problèmes ferroviaires qui se posent dans la péninsule et dont la solution permettra la jonction des divers pays.

Un village modèle au Tonkin. — Ce nom peut être à juste titre donné au village de Phuong-trung situé au sud-ouest d'Hanoï, dans la province de Ha-dong.

Il y a une dizaine d'années, la population de Phuong-trung était divisée en partis sans cesse en procès les uns contre les autres, la situation de la commune était déplorable. L'intervention discrète et adroite des autorités provinciales ramena peu à peu l'ordre et la concorde. Dès lors, toute une série d'intéressantes initiatives purent être prises, largement facilitées du reste par l'heureuse réforme communale réalisée au Tonkin, réforme bien connue des lecteurs de *l'Asie française*.

Le cas du village de Phuong-trung, minutieusement décrit dans un journal d'Hanoï, *France-Indochine*, montre bien les progrès susceptibles d'être réalisés dans les communes réformées, pour le plus grand bien des populations rurales du Tonkin.

L'école du village a été construite en 1920 avec les seules ressources des fonds communaux. Elle est claire, propre, bâtie suivant les règles de l'hygiène. Elle comprend deux classes, chacune de 50 élèves recrutés tant parmi les enfants du village que parmi ceux des villages environnants. Ils y apprennent l'écriture du quoc-ngu et les éléments de la langue française.

Près de l'école se trouve un pavillon de style annamite destiné aux réunions du Conseil communal, qui ont lieu deux fois par mois. La trace des délibérations subsiste dans le cahier des pro-

cès-verbaux, bien rédigés et régulièrement tenus et qui portent le visa périodique du mandarin provincial, dont il est une des heureuses innovations.

Une autre innovation est celle de l'infirmier communale. Elle renferme les médicaments les plus usuels (teinture d'iode, sulfates de zinc, de soude, de quinine, collyre, élixir) ainsi que les objets de pansement. Les médicaments figurent sur une liste avec notices explicatives en quoc-ngu et en caractères sino-annamites. Un notable formé à l'hôpital de Ha-dong, est chargé de distribuer gratuitement les médicaments aux malades et de leur donner les indications nécessaires.

Non loin de l'infirmier a été installée une petite maternité d'une dizaine de lits à laquelle est attachée une sage-femme diplômée, fournie par l'Assistance médicale. Les femmes annamites viennent volontiers faire leurs couches dans cet établissement; les indigentes reçoivent de la commune une piastre et une robe pour le nouveau-né. La moyenne actuelle des accouchements à la maternité est de dix par mois.

Les autorités communales ont enfin pris des dispositions pour doter le village d'un marché propre et confortable en procédant progressivement, par une série de constructions annuelles, dont la location représente déjà pour la commune une source de revenus assez importants.

Une route de pénétration dans le Kouang-Si.

— Depuis plusieurs mois, cette province chinoise voisine de la frontière du Tonkin fait moins parler d'elle; l'ordre paraît s'y rétablir. Il semble que l'armée du Maréchal Lou-Yong-Ting, qui, après avoir été obligé de fuir sa province et de chercher refuge au Tonkin, est retourné au Kouang-Si en septembre dernier, réussisse à rétablir un peu d'ordre et de paix. Petit à petit, en ne se réclamant que du titre de « surveillant de la frontière », sans doute pour ne pas éveiller trop de méfiance, le Maréchal est parvenu à refouler vers le nord les bandes armées irrégulières.

Mais le Maréchal Lou-Yong-Ting, qui a apprécié les avantages du refuge trouvé par lui au Tonkin, ne perd pas de vue notre frontière. Il travaille actuellement à améliorer les communications entre le Tonkin et le Kouang-Si. Il songe à relier Long-tchéou à Dong-Lang par une route, en attendant que la jonction puisse être faite par voie ferrée. Or, il y a 70 kilomètres entre ces deux points, dont 60 peuvent être aménagés assez facilement en utilisant la plate-forme jadis construite pour le chemin de fer de Nam-quan à Long-tchéou. Seuls, 10 kilomètres restent à construire entièrement. Déjà un ingénieur de notre service des Travaux publics est allé établir sur place le tracé de cette route. Le maréchal chinois a fourni 2 ou 300 coolies et quelques milliers de piastres. Nous avons mis à sa disposition, outre les conseils techniques de nos ingénieurs, un peu d'outillage et la route se construit

tout doucement. On espère qu'il sera possible avant la fin de cette année, de se rendre par automobile de Hanoï à Long-tchéou. Pour commencer, la route ne sera qu'une piste de terre battue qu'on améliorera peu à peu, en attendant, et c'est la grande ambition de Long-Yong-Ting, que la voie ferrée venant de Dong-dang se poursuive jusqu'à Long-tchéou.

Les riz indochinois aux Antilles. — Pour la première fois, le riz indochinois a fait, l'été dernier, son apparition officielle sur le marché cubain; en septembre 1922, treize mille sacs ont été débarqués, venant directement de Saïgon, à Santiago de Cuba. Le Consul de France dans ce port a profité de l'occasion pour appeler l'attention du Gouvernement Général de l'Indochine sur l'importance du débouché qui s'offre ainsi au riz produit par la colonie.

D'après les statistiques de la dernière année fiscale cubaine, l'importation du riz à Cuba a atteint 184.626 tonnes, représentant plus de 30 millions de dollars. La presque totalité des cargaisons provient de Calcutta.

Est-ce à dire qu'avant septembre 1922, le riz cochinchinois n'avait jamais fait son apparition dans les eaux cubaines? Nullement, mais le riz de Saïgon était vendu sur le marché cubain par des maisons anglaises, américaines ou japonaises.

On peut dès lors se demander si les exportateurs indochinois n'auraient pas intérêt à traiter directement avec les acheteurs cubains et à expédier de façon régulière leurs cargaisons de riz sous pavillon français.

La presse cochinchinoise, qui discute cette question, observe très justement qu'il ne s'agit pas en réalité de la seule île de Cuba, car toutes les Antilles font une énorme consommation de riz. Consacrant leur sol à de riches plantations de canne à sucre, tabac, etc., elles doivent faire appel à l'importation pour nourrir leur population très dense. Elles sont ainsi susceptibles de fournir un débouché important à la riziculture cochinchinoise.

Levant

La Conférence de Lausanne. — Voici enfin qu'approche le terme des longues négociations engagées à Lausanne dès le 21 novembre 1922 et interrompues par la suite pendant près de trois mois de la façon que l'on sait. A-t-on lieu d'être satisfait de la tournure prise par les conversations des diplomates alliés avec la délégation turque? C'est une autre question, que nous examinerons le jour où sera signé — ce doit être le 24 juillet — le texte de l'instrument de paix; ici, nous n'avons qu'à noter les résultats obtenus au jour le jour.

Trois questions demeuraient en litige à la fin du mois de juin: celle des concessions étrangères, celle de la monnaie de paiement des coupons de la Dette ottomane, celle enfin de l'évacuation de Constantinople par les forces alliées. C'est sur ces trois points qu'ont porté, au cours des dernières semaines, tous les efforts des négociateurs. Ces derniers ont dû déployer une grande patience, se résigner à attendre pendant d'éternelles journées, à converser sans progresser, à consentir aux Turcs, en fin de compte, de très sérieuses concessions. Mais ils ont fini, le 9 juillet, par recueillir le bénéfice de leurs longs efforts.

Peut-être n'espéraient-ils pas, à la veille encore de la séance plénière où l'accord se fit, arriver si rapidement à la conclusion. En effet, le 2 juillet, une note adressée par Ismet Pacha aux chefs des délégations alliées semblait rendre ces derniers responsables des retards subis par la Conférence, et leur réponse, datée du lendemain, ne permettait pas d'augurer une prompte résolution des affaires pendantes. Seuls, pendant cette période de stagnation, les points en litige entre Grèce et Turquie furent réglés par Ismet pacha et M. Venizelos; ils le furent le 5 juillet de la manière suivante:

- 1) Abandon par les Turcs de leur prétention de faire payer à la Grèce les bons de réquisition pour la campagne d'Anatolie;
- 2) Restitution par la Grèce de tous les bateaux turcs saisis par elle depuis l'armistice de Moudania;
- 3) Règlement des modalités de l'évacuation de Karagatch par les populations grecques;
- 4) Octroi par les Turcs à la Grèce, pour la durée de la convention commerciale, du même traitement qu'aux autres Etats balkaniques, c'est-à-dire pendant deux années;
- 5) Participation du triangle grec de Demotika aux charges de la dette publique ottomane;
- 6) Application du traité d'Athènes aux biens de la liste civile ottomane.

Cependant, les dernières instructions que les chefs des Délégations alliées avaient demandées à leurs Gouvernements respectifs étaient arrivées à Lausanne; les longues séances plénières purent donc reprendre, et dans la nuit du 8 au 9 juillet, au lendemain d'une fatigante discussion de près de six heures au cours de laquelle aucun accord définitif n'avait été réalisé, une réunion commencée au château d'Ouchy à 11 heures du soir, se termina vers 1 heure 30 du matin par un accord complet. « Tout est fini; la paix est faite » déclarait brièvement le chef de la délégation turque au sortir de cette réunion; quant au général Pellé, il fournissait aux journalistes, sur les résultats essentiels de la conférence, les indications suivantes:

En ce qui concerne la monnaie de paiement de la Dette publique ottomane, les Gouvernements alliés ont consenti à ne pas insister sur l'insertion dans le traité d'une déclaration turque confirmant la validité du décret de Mouharrem. Il reste bien entendu que cette absence de déclaration n'empêche pas les Gouvernements

alliés de maintenir les principes qu'ils ont toujours défendus, c'est-à-dire que les contrats privés entre le Gouvernement turc et ses créanciers subsistent et ne peuvent être modifiés que par un accord direct entre les porteurs et le Gouvernement turc. Les puissances alliées se réservent le droit de faire à ce propos une déclaration en séance du Comité financier.

Pour la question des concessions, la délégation turque a dû en référer à son Gouvernement au sujet de certains points du projet de protocole. Il est donc difficile de donner dès maintenant des renseignements précis, mais d'une manière générale les clauses qui ont été préparées et acceptées par Ismet pacha consacrent la reconnaissance des contrats de concessions intervenues avant le 29 octobre 1914. Des clauses particulières visent les concessions données à la Vickers Armstrong Co, à la Turkish Petroleum Co, à la régie des chemins de fer. D'autres clauses visent à la réadaptation des contrats de concessions aux conditions économiques actuelles, ainsi que le règlement des concessions dans les territoires détachés de la Turquie.

Il a été également arrêté un projet de protocole relatif à l'évacuation des territoires occupés actuellement par les armées alliées en Turquie. L'évacuation commencera dès la ratification du traité par l'Assemblée nationale d'Angora. Les opérations d'évacuation seront achevées dans un délai de six semaines. Les bâtiments de guerre, armes et munitions qui avaient appartenu au Gouvernement ottoman et qui se trouvent entre les mains des armées d'occupation seront restitués à la Turquie. Autre clause du protocole d'évacuation : admettre les ressortissants des puissances signataires du traité au bénéfice de certains articles en attendant la mise en vigueur définitive du traité.

En effet, le traité n'entrera en vigueur que lorsqu'il aura été ratifié par les trois Parlements alliés. Quant à la France et à l'Italie, il est probable que cette ratification ne pourra se faire qu'après la rentrée des Chambres, ce qui implique un délai de trois ou quatre mois.

Ces simples indications suffisent pour faire pressentir les concessions nouvelles consenties par les Alliés à leur désir de voir la paix rétablie en Orient. Cela, toutefois, n'a pas encore suffi aux Turcs, qui ont fait mine par la suite, pendant plusieurs jours, de revenir sur l'accord du 9 juillet. Finalement, le 17, l'entente définitive s'est établie, après abandon par les Alliés de quelques-unes de leurs dernières revendications. Actuellement, les plénipotentiaires travaillent à la rédaction des derniers résultats acquis ; il ne restera plus ensuite qu'à signer l'instrument définitif de paix.

Les Sociétés étrangères et le Gouvernement d'Angora. — Nous avons dit dans notre numéro de juin (p. 193) combien piètres avaient été les résultats des négociations engagées entre les sociétés concessionnaires étrangères et le Gouvernement d'Angora. A l'encontre de cette information, le Bureau de presse turc a publié dans les premiers jours de juillet, la note suivante, que nous reproduisons à titre purement documentaire.

Le Gouvernement de la grande Assemblée nationale a signé ou établi un accord avec les Sociétés suivantes :

I. Accords signés :

- 1) Société des Chemins de fer orientaux ;
- 2) Société du tunnel Galata-Péra ;
- 3) Société des tramways de Constantinople ;
- 4) Omnium des entreprises relatives à la concession de la ligne Dardanelles-Smyrne ;
- 5) Société d'électricité de Constantinople ;
- 6) Société des eaux de Constantinople ;
- 7) Société d'éclairage de Constantinople ;
- 8) Régie des tabacs.

II. Accords établis :

- 9) Société du port de Smyrne ;
 - 10) Société des quais de Smyrne.
- (L'accord a été conclu avec lesdites Sociétés. Leurs délégués autorisés n'étant pas toutefois rentrés jusqu'ici de Smyrne, les signatures n'ont pas été encore apposées.)

- 11) Société des eaux de Kadikeui et de Scutari ;
 - 12) Société du chemin de fer de Moudania ;
- (L'accord a été établi entre le département compétent et ces deux Sociétés, et il a été soumis à l'approbation du Conseil des Ministres.)

- 13) Société du chemin de fer Smyrne-Kassaba ;
 - 14) Société du chemin de fer Soma-Panderma.
- (L'accord est établi. Il a été décidé seulement de réadapter les tarifs aux exigences des conditions actuelles.)

- 15) L'accord s'est effectué également entre le ministère des Finances et la Banque ottomane au sujet des emprunts contractés par le Gouvernement de l'ex-empire ottoman.

La délégation de la Société anglaise des arsenaux de Constantinople, présidée par le comte Ostrorog, ayant demandé la confirmation pure et simple de la concession précédemment acquise des docks de Constantinople, le ministère de la Défense nationale lui a déclaré qu'il lui faudrait, avant de se prononcer, étudier au préalable dans un sens comme dans l'autre, les clauses de ladite concession.

En résumé, la situation des pourparlers engagés à Angora avec les Sociétés étrangères peut se résumer comme suit :

- a) L'accord a été en partie signé ou conclu avec toutes les Sociétés qui se sont adressées jusqu'ici au Gouvernement ;
- b) Avec les Sociétés Aïdin, les pourparlers continuent ;
- c) Avec la Société anglaise des Docks de Constantinople, l'accord n'est pas intervenu.

La situation en Cilicie. — Les informations qui, de Syrie, nous renseignent sur ce qui se passe actuellement en Cilicie ne font que confirmer les indications publiées par l'Asie française dans son dernier numéro (p. 193-194). Il semble bien que, dans ce pays, les Turcs soient aujourd'hui absolument xénophobes, incapables de supporter la présence d'un étranger quelconque en général, et moins encore celle d'un Français. Brimades et vexations se succèdent sans discontinuité, tantôt pour une raison et tantôt pour une autre. Les commerçants doivent avoir une enseigne écrite en caractères turcs ; veulent-ils mettre aussi leur nom en français, ils ne le peuvent que si les caractères français sont plus petits que les caractères turcs !

Que de vexations, d'autre part, ont infligées les Turcs aux officiers et aux marins du cuirassé *Lorraine*, lorsque celui-ci est venu mouiller de-

vant Mersina. Ils ont cherché par tous les moyens à faire sentir à nos compatriotes que eux-mêmes, les Turcs, sont désormais les maîtres de la contrée et que les étrangers n'existent plus pour eux. Comment l'ont-ils fait? Nous ne le raconterons pas aujourd'hui; il suffira de dire ici qu'un ordre du vali d'Adana n'a pas permis aux hommes de l'équipage de descendre à terre en nombre supérieur à 25 à la fois... Et la Lorraine est montée par plus de 1.100 matelots!

En avril — nous l'avons dit — des troupes turques avaient été concentrées sur les frontières septentrionales de la Syrie; en fait, rien n'était plus réel que le groupement d'une division entière à Payas, comme on l'avait télégraphié (et non pas téléphoné, ainsi qu'il a été imprimé dans notre dernier numéro, du Caire au *Times*, le 25 avril), et les Turcs avaient bel et bien l'intention de faire un coup contre Alexandrette, qu'ils savaient sans défense... ou presque. La nomination du général Weygand les a arrêtés, ainsi que la nouvelle de l'envoi de deux divisions en Syrie. Mais, dès qu'ils ont su que ces divisions n'étaient pas arrivées, les mouvements de troupes ont recommencé de plus belle, en dépit des protestations de M. Jessé-Curély à Constantinople, et du général Pellé à Lausanne; que sera-ce, à la suite du vote si impolitique et si imprudent émis par le Sénat le 22 juin dernier?

Les journaux turcs font grand tapage au sujet des travaux d'électrification accomplis à Tarsous et à Adana par la « Société en commandite turque des Forces hydrauliques de Tarsous ». A les en croire, les travaux pourraient être terminés à Adana dès le présent mois de juillet; à les en croire encore, la Société qui les entreprend, constituée au capital exclusivement turc de 30.000 livres turques entièrement versées, distribuerait dès la première année à ses actionnaires un dividende de 35 pour 100!... Attendons, avant d'ajouter foi à de telles nouvelles, des informations plus sérieuses et plus critiques; il est de saine prudence, ici encore, de faire montre de quelque scepticisme, tout au moins jusqu'à nouvel ordre.

Les crédits de la Syrie au Sénat. — Chaque année, lors de la discussion du projet de budget voté par la Chambre des Députés, les membres du Sénat examinent avec soin les demandes de crédits qui leur sont présentées pour la Syrie et sollicitent du gouvernement des explications et parfois même des promesses. Il en a été de même au mois de juin 1923; alors, par deux fois, les mardi 19 et vendredi 22 juin, les chiffres votés la Chambre basse dans les derniers jours de l'année 1922 ont été repris et discutés, parfois même réduits par la Chambre haute... A la suite de quels discours, on s'en rendra compte en lisant les extraits du *Journal officiel* que nous reproduisons ci-après.

**

La première discussion s'est engagée le mardi

19 juin dans la matinée, à propos du Ministère des Affaires étrangères. Sans doute se rappelle-t-on que M. Lenail avait obtenu, le 30 décembre 1922 (cf. le n° de janvier-février 1923 de *l'Asie française*, p. 41-42) le relèvement des chapitres E de la 3^e Partie des « Dépenses extraordinaires » (Haut Commissariat de la République française en Syrie) au chiffre de 10 millions de francs, avec affectation spéciale du relèvement du crédit aux œuvres de propagande et aux œuvres scientifiques, — aux recherches archéologiques surtout.

Le 19 juin, dans l'après-midi, ce chiffre lui-même (Chapitre E de la 3^e Partie du Titre II, *Dépenses extraordinaires*, du Budget des Affaires Etrangères) a été adopté sans discussion par le Sénat. Mais, auparavant, soit à propos du Titre premier (*Budget général*), soit à propos du Chapitre 12 des *Dépenses ordinaires* (« Frais généraux des postes diplomatiques »), il avait été plus d'une fois question des affaires du Levant, et en particulier de la Syrie, et des idées intéressantes ou des critiques — un peu vives parfois — avaient été énoncées. Nous croyons utile de faire connaître ici les unes et les autres.

M. Lucien Hubert, rapporteur du budget des Affaires étrangères, a pris le premier la parole. Il a d'abord traité la question de la Société des Nations, puis il en est venu à la Syrie. Au sujet de ce pays de mandat, voici quelles ont été ses « observations ».

M. LUCIEN HUBERT, rapporteur. — Quelle qu'en soit la difficulté, je dirais presque l'obscurité, la question peut se poser assez simplement: nous devons faire la politique que nous imposent les traités. En un mot, la politique actuelle de la France doit se conformer au rôle que lui assignent les engagements qu'elle a contractés, rien de moins, mais rien de plus.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Le Parlement n'a jamais voté ces engagements; il faut une politique française; et pas autre chose.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Le Parlement a voté le traité de Versailles et les autres traités.

M. LE RAPPORTEUR. — Bien entendu.

(S'adressant à M. Dominique Delahaye). Mon cher ami, si je ne vous réponds pas chaque fois, ce n'est pas que vos observations manquent d'intérêt, mais c'est parce qu'il est près de midi (*Sourires.*)

Messieurs, je dis: la politique actuelle, et j'y insiste, car la France — vous serez là de mon avis, monsieur Delahaye — a pu concevoir jadis une politique plus vaste, plus large, plus traditionnelle...

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Elle n'y doit pas répondre!

M. LE RAPPORTEUR. — ... et ce n'est pas sans une certaine mélancolie que je l'évoque ici. Peut-être ai-je le droit de dire, tout de même, que cette politique-là, la politique d'hier, elle est morte de la guerre.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Non!

M. LE RAPPORTEUR. — Et peut-être nous laissons-nous cependant emporter encore par le mirage des souvenirs historiques.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Non!

M. LE RAPPORTEUR. — Syrie, Palestine, Levant! Pendant des siècles, ces mots ont retenti chez nous avec la douceur d'un espoir et l'ardeur d'un appel. Terre Sainte, vers laquelle s'élançait la pieuse ferveur des croisés! Echelles du Levant, vers lesquelles cinglaient les nef

de nos commerçants! Toujours ces contrées historiques ont exercé sur l'âme nationale une irrésistible attirance. Terres légendaires, elles ont, durant tout le Moyen-Age, traversé comme un rêve lumineux les sombres murailles des châteaux-forts.

A travers les ténèbres et les brumes, elles ont fait briller le reflet fascinateur des ciels de l'Orient. (*Très bien!*)

Et puis un jour, après des siècles d'attente, la grande guerre est venue et, au moment même où certains entrevoient la réalisation de leurs espérances, est intervenu le fait capital.

Le fait capital, c'est que la paix a bouleversé les traditions, l'histoire et les goûts.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Je demande la parole.

M. LE RAPPORTEUR. — Elle a enfermé tout cela dans une formule inédite et restrictive, qui s'appelle le mandat.

Comme nous avons engagé notre signature, c'est dans les limites du mandat que nous devons nous renfermer.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Le Parlement n'a rien voté au sujet des mandats.

M. LE RAPPORTEUR. — Au surplus, si restreinte qu'elle paraisse, l'œuvre a encore sa noblesse, mais il faut bien se faire à cette idée que notre tâche consiste moins à gouverner la Syrie qu'à lui apprendre à se gouverner. (*Très bien!*) Nous sommes des conseillers et des guides...

M. VICTOR BÉRARD. — Très bien!

M. LE RAPPORTEUR. — ...et c'est dans cet esprit que nous devons pousser les autonomies locales à se développer. C'est, avant tout, de l'administration que nous devons faire en Syrie; ce sont des leçons d'organisation que nous devons lui donner. Ce peuple de commerçants réclame surtout l'ordre et la méthode, chacun doit y connaître à la fois ses pouvoirs et ses devoirs; il faut que des règlements précis déterminent les rôles et les actions; il faut que les habitants, comme les autorités, sachent ce qu'ils peuvent faire.

Il est navrant de rappeler que, pendant deux ans, on n'a pu envoyer en Syrie un mandat-poste international, parce que la Syrie n'avait pas adhéré à la convention de Berne. Il n'est pas admissible, pour citer un exemple extrait d'un rapport qu'un importateur de cigarettes ne puisse pas encore savoir s'il a le droit d'en importer en Syrie. (*Très bien!*)

Notre pays doit donner à la Syrie l'exemple de ses capacités organisatrices; plus de désordre, et, surtout, plus de gaspillage. Il ne faut pas qu'on puisse dire là-bas que la France était belle sous la Turquie. (*Sourires.*)

En même temps que l'esprit d'ordre, nous devons apporter à la Syrie l'esprit de liberté. Nous devons laisser aux assemblées locales les pouvoirs de décision...

M. VICTOR BÉRARD. — Très bien!

M. LE RAPPORTEUR. — ...avec, en certaines matières, un droit de vote et de réformation pour le haut commissaire.

M. VICTOR BÉRARD. — Très bien!

M. LE RAPPORTEUR. — Les organismes locaux, ainsi que l'autorité fédérale récemment créée par l'arrêté instituant la fédération syrienne, ne doivent pas être des instruments secondaires, mais des rouages essentiels et des réalités vivantes. Il ne faut pas qu'il y ait en Syrie un tuteur et personne pour recevoir ses conseils. (*Très bien!*) Mais il est nécessaire, en même temps, que nos délégués aient, auprès de ces organismes, des représentants qui jouissent de la compétence et de l'autorité indispensables pour que l'on ne soit pas tenté de se passer d'eux, et je n'oserais affirmer, à ce sujet, que notre jeune délégué auprès du président de la nouvelle fédération syrienne à Damas remplisse ces conditions, tout au moins au point de vue autorité.

C'est dans ces conditions, jointes à d'autres, qu'il serait trop long d'indiquer, que nous mènerons à bien notre œuvre, dans l'esprit même où elle doit être conçue, et j'ajoute de la manière la plus économique. On nous dit bien que la Syrie doit nous rembourser un jour. Mais n'est-ce pas une raison de plus pour ne pas dépenser une centime inutile? N'est-ce pas une marque suprême de l'honnêteté que d'être ménager des deniers des autres? (*Très bien!*)

A ce sujet, et pour terminer, je voudrais maintenant dissiper un malentendu. On nous dit: vous avez réduit cette année de 50 millions à 10 millions le crédit du haut commissariat en Syrie. Je réponds: non, sur les 50 millions de l'an dernier, nous avons 10 millions au chapitre des œuvres et 10 millions au chapitre du haut commissariat proprement dit. Nous tombons donc à 20 millions en apparence.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — En apparence!

M. LE RAPPORTEUR. — Je dis, en apparence. En effet, en ce qui concerne le haut commissariat proprement dit, je ne suis pas sûr, étant donné qu'aujourd'hui, 19 juin, à midi moins cinq, les budgets locaux ne nous sont pas encore parvenus, qu'une partie des crédits économisés sur ce chapitre n'aient pas été mis à la charge de ces budgets locaux.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous avez formulé la même observation devant la commission. Je peux vous affirmer que ces crédits s'y retrouveront pour partie, car c'est toute l'opération que nous avons faite. Comme la Commission nous a demandé de le faire, nous mettons à la charge des budgets locaux certaines dépenses qui, jusqu'ici, étaient à la charge de l'Etat français.

M. LE RAPPORTEUR. — Je suis ravi de votre interruption, monsieur le Président du Conseil, car elle confirme mes observations, à savoir que nous n'avons pas réduit de 50 à 20 millions les crédits de la Syrie.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je m'excuse alors d'être obligé d'accentuer mon interruption.

Depuis trois ans, avec raison, le Sénat demande au Gouvernement d'entrer dans la voie où vous-même vous venez de l'inviter à pénétrer davantage, c'est-à-dire dans la voie de la réalisation du mandat et de l'exécution des traités.

Le mandat consiste, précisément, en une surveillance générale, en un contrôle exercé de haut par la France sur les populations syriennes; il ne consiste, comme vous l'avez démontré à plusieurs reprises, ni dans une annexion, ce qui va sans dire, ni même dans un protectorat ou un régime analogue au protectorat; il consiste à amener peu à peu la population indigène à la vie libre, à la vie indépendante, sous la protection générale, et non sous le protectorat, dans le sens colonial du mot, du Gouvernement de la République française.

Quelles sont, maintenant, les conséquences? Les conséquences sont que, dans toute la mesure du possible, ce sont les recettes normales des populations locales qui doivent couvrir les dépenses civiles. (*Très bien!*)

Jusqu'à ces dernières années, le budget de l'Etat supportait, à concurrence d'un chiffre beaucoup trop considérable, ces dépenses d'administration civile. Le chiffre était, comme vous le disiez, de 50 millions l'année dernière. Cette année, il tombe à 20 millions, c'est-à-dire qu'il y a eu pour le budget de l'Etat français une économie de 30 millions; mais personne ne suppose que ces 30 millions, l'année dernière, étaient des dépenses somptuaires et inutiles. C'étaient des dépenses utiles, dans une large mesure.

M. VICTOR BÉRARD. — Mettons le tiers.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Beaucoup plus de tiers, puisque vous rappelez la discussion que nous

avone que l'année dernière et sur laquelle je ne veux pas revenir; mais il y avait dans ce chiffre de 30 millions une grande part des dépenses nécessaires et une grande part des dépenses utiles comme frais de premier établissement. Ces dépenses nécessaires, ou même ce qu'il y a d'utile dans ces dépenses, va maintenant être porté à la charge des budgets locaux. Rien de plus normal et de plus conforme à l'intérêt du budget français, et je crois vraiment que, sur ce point, le Gouvernement a tout simplement réalisé le vœu réitéré de la Commission des finances du Sénat. (*Très bien! très bien!*)

M. LE RAPPORTEUR. — Monsieur le Président du Conseil, nous ne nous comprenons pas. Je voulais dire qu'on nous reproche souvent, dans la presse et dans le public, de demander des réductions de crédits excessives, et, par là, de gêner l'action de la France en Syrie. Je répons qu'en réalité nous ne supprimons pas ces crédits.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Alors, je suis entièrement d'accord avec vous.

M. LE RAPPORTEUR. — Quand on nous dit que nous avons réduit à 10 millions les crédits du haut commissariat, je répons que ce n'est pas exact, puisque je ne sais pas si une partie des sommes que nous économisons ne se trouve pas mise à la charge des budgets locaux. Je ne sais pas, par exemple, si les trente mécaniciens et les trente-cinq auxiliaires de Beyrouth — quatre fois trop nombreux et qu'on pourrait croire supprimés ou réduits — ne vont pas se retrouver dans un chapitre du budget local. Voilà ce que je voulais faire entendre en disant que je n'avais pas les renseignements nécessaires.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Nous sommes tout à fait d'accord sur l'observation que vous présentez. Permettez-moi seulement de vous dire que le contrôle des budgets locaux n'appartiendra pas au Parlement français. Le mandat, c'est précisément la création d'assemblées locales qui vont examiner ces dépenses. Il faut que nous soyons conséquents avec nous-mêmes: du moment où nous ne sommes ni dans un pays d'annexion, ni dans un pays de protectorat, ce ne sont plus les Chambres françaises qui vont administrer les budgets locaux.

M. LE RAPPORTEUR. — C'est entendu, Monsieur le Président. Nous avons tout de même une grande œuvre à accomplir en Syrie, et la question financière joue un rôle essentiel dans notre action.

Admettons que vous refusiez à la Commission des Finances la production des budgets locaux, vous pouvez, tout de même, à titre documentaire, nous en laisser prendre connaissance.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Bien entendu: ils seront distribués ces jours-ci.

M. LE RAPPORTEUR. — Et s'il apparaissait dans les budgets locaux que le tuteur accable par ses prodigalités celui qu'il a mission de protéger, nous aurions le droit de monter à cette tribune et de dire que c'est là une politique contraire à l'idéal de la France (*Applaudissements.*)

Le jour où vous me diriez, à moi, Rapporteur du budget des Affaires étrangères, que l'on ne me communiquerait pas les budgets locaux, je me démettrais du rapport, parce qu'alors un élément de lumière primordial me ferait défaut.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — J'ai déclaré que ce n'était pas au Parlement français qu'il appartenait de voter les budgets locaux, mais il va sans dire que le rapporteur et la Commission auront les éléments complets de la discussion.

M. LE RAPPORTEUR. — Alors, nous commençons à être d'accord.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — J'étais entièrement d'accord avec la Commission, mais c'est parce qu'il m'a semblé que, sur certains points, vous parliez plus en votre nom personnel que comme rapporteur, que j'ai craint que nous ne fussions pas tout à fait d'accord.

M. LE RAPPORTEUR. — Je ne voulais pas soulever la question, mais, puisque vous la soulevez vous-même, je suis bien obligé de préciser.

A la Commission des Finances, j'ai maintenu le chiffre de 7 millions, en m'appuyant sur vos propres déclarations, Monsieur le Président du Conseil. Sur ce point, j'étais couvert par votre témoignage. Et ce témoignage était double: témoignage d'ordre financier, puisque vous disiez que 7 millions étaient largement suffisants pour les besoins du haut commissariat; témoignage d'ordre politique puisque vous reconnaissez que ces compressions étaient inéluctables.

Et c'est parce que vous avez déclaré, à maintes reprises, que les 7 millions étaient suffisants et les réductions de dépenses inéluctables, que je me croyais certain de soutenir devant le Sénat au nom de la Commission des Finances ce chiffre de 7 millions. Mais la bonne fortune du haut commissariat a voulu que vous vinsiez nous voir et qu'avec cette force persuasive qui tient à la fois à votre personne et à vos fonctions, vous ayez fait revenir la Commission sur sa première décision et relever de 7 à 10 millions la dotation du haut commissariat.

Je ne veux pas instituer une discussion sur les chiffres...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Si vous voulez l'instituer, je rapporterai ici les raisons que j'ai données à la Commission des Finances et je ne doute pas d'obtenir le même résultat.

M. LE RAPPORTEUR. — Je suis certain que vous l'obtiendriez. Je suis le premier à vous dire que 10 millions ou 7 millions sont une sérieuse réduction par rapport à 50 millions. Je ne discute pas le chiffre. J'ai simplement fait des réserves sur la portée de notre action en Syrie en recommandant de marcher vers l'économie. Vous dites que l'économie peut aller jusqu'à 10 millions, j'estime qu'elle peut aller jusqu'à 7 millions. Voilà tout.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Il est entendu que ce n'est que pour cette année que j'ai demandé ce chiffre et que je persévérerai dans la voie que je vous ai indiquée.

M. LE RAPPORTEUR. — Nous sommes complètement d'accord cette fois. Je voulais simplement indiquer au Sénat — c'est la conclusion des observations que nous venons de faire tous les deux à bâtons rompus — que lorsque l'on juge les économies que nous réalisons sur les crédits de Syrie, il ne faut pas les juger d'après les seuls crédits que nous votons pour le haut commissariat. La Syrie a d'autres ressources que l'argent de la France. L'ensemble de ces ressources est d'environ 250 millions.

Par conséquent, en réduisant de 50 à 20 millions les sommes que nous votons pour la Syrie, nous ne réduisons ses ressources que de 30 millions sur 250.

Dans la seconde séance du 19 juin, la discussion s'est poursuivie, soit sur l'ensemble du budget, soit sur certains chapitres particuliers. M. Dominique Delahaye a alors été amené à prononcer, à propos de la Syrie, les paroles que voici:

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Faisons donc nos affaires

nous-mêmes, en Allemagne comme en Orient. En Orient, nous sommes arrivés à ce résultat singulier que les Turcs nous détestent plus que les Anglais, dont ils font l'éloge, parce que les Anglais à Tchénak leur ont montré la pointe de l'épée. Les Turcs, je les comparerai, si vous le voulez bien, à l'ours qui a un anneau dans le nez, et qu'un enfant promène à la foire. Il leur faut un anneau dans le nez, sans quoi c'est un animal féroce qui vous dévorera!

M. VICTOR BÉRARD. — Ou du sel sur la queue! (Rires.)

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — L'anneau dans le nez de l'ours est plus facile à mettre que le sel sur la queue de l'oiseau. C'est pourquoi j'ai comparé les Turcs à un ours.

Vous avez voulu flatter tour à tour les Turcs et les Anglais, et l'on a parlé d'une politique anglaise et d'une politique turque. Mais, personne n'a jamais parlé d'une politique française. Soyez donc Français! Vous semblez oublier ce prestige que nous possédons toujours en Orient et qui nous vient de nos pères. Ces peuples-là sont incapables de se gouverner et le plus grand service que vous puissiez leur rendre, c'est de faire ce que vous indiquait M. Lucien Hubert.

Je ne vous demande pas d'envoyer beaucoup de soldats. N'allez pas du côté de la rive d'Orient. Je ne suis pas qualifié sans doute pour vous parler de cette question. Vos généraux, qui ont gagné la guerre, vous diront mieux que moi ce qu'il faut faire. Mais je crois savoir par des intermédiaires qu'ils préconisaient, sur la rive d'Europe, l'attitude militaire. Il n'est pas nécessaire qu'elle soit effrayante, il suffit qu'elle soit résolue et que l'on sache en Turquie que nous entendons sauvegarder tout ce qui nous vient de nos pères.

Les Anglais veulent tout détruire de l'influence française là-bas, seulement, ils sont exécrés et ils ne tiendront nulle part. Mais il faut être là pour que l'Italien ne prenne pas notre place.

Peut-être avais-je encore quelques autres observations à présenter, mais celles que je viens d'indiquer sont les principales et je n'insisterai pas plus longtemps. Je ne vous demande pas de vous brouiller avec l'Angleterre...

M. VICTOR BÉRARD. — Vous êtes donc vendu à l'Angleterre?... (Sourires.)

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Je suis plus accommodant que cela, mais je vous demande d'être Français avant tout. M. Japy nous a dit hier que les Anglais étaient les hommes d'affaires et qu'il fallait leur parler en hommes d'affaires. Non! les affaires sont au second plan; il faut leur parler en Français qui ont à sauvegarder l'honneur et la sécurité de leur pays, et les affaires iront toutes seules, quand vous aurez montré que vous êtes conscients de votre force militaire. Quant à la vraie propagande, c'est celle de la nation qui affirme son droit à l'aide de la puissance et de l'action militaires. (Très bien! très bien!)

Par la suite, en examinant la question de la représentation de la France auprès du Vatican, M. Victor Bérard a traité la question du protectorat catholique. Il l'a fait en ces termes:

M. VICTOR BÉRARD. — On appelait protectorat catholique le statut diplomatique par lequel la France était l'intermédiaire nécessaire et habituelle entre le Vatican et les puissances qui ne sont pas chrétiennes, en particulier entre le Vatican et la Chine, le Vatican et la Turquie. Ce protectorat nous donne la charge auprès de ces gouvernements de protéger et de défendre non seulement les ministres du culte catholique, à quelque pays qu'ils puissent appartenir, mais encore les simples fidèles.

Ce protectorat catholique dans le passé a été quelque chose de tout à fait grand pour nous, de tout à fait utile; il s'est traduit par des bénéfices pécuniaires, il s'est traduit surtout par une influence morale, une mission intellectuelle et civilisatrice, qui reste dans notre histoire comme une des plus grandes œuvres de notre peuple. Ce protectorat catholique, qu'est-il devenu?

Un acte indéniable nous a montré que le Vatican était décidé à s'en séparer. Il a commencé en Chine par créer une délégation apostolique et vous me permettez de vous citer ici les termes mêmes de la lettre. Si vous acceptez la définition du protectorat que je vous ai donnée tout à l'heure, vous verrez que la création est directement contraire à ce protectorat.

« Désirant, disait le pape, manifester plus clairement à ces peuples notre amour et la charité qui nous presse envers eux, accueillant aussi les vœux des évêques, nous avons décidé de constituer en Chine une nouvelle délégation apostolique pour la protection et l'honneur de la religion chrétienne. »

Voilà un acte très net, par lequel il s'agit de remplacer votre protection française par la protection d'un légat papal. Ceci est la première atteinte théorique au protectorat catholique. On me dira peut-être que, jusqu'à présent, la création de la délégation n'a pas été suivie d'effet. N'empêche que le pape vous a signifié le plus clairement du monde qu'il entendait désormais faire une politique, non de protectorat politique, mais de protection directe.

Je dois dire — tous les catholiques le savent comme moi — que tel de nos évêques, envoyé au Levant par notre Gouvernement, mais n'ayant peut-être pas été mis suffisamment au courant par lui et de nos traditions et de nos besoins, a accepté d'un gouvernement balkanique, qui vivait sous le régime de notre protectorat, de négocier l'installation d'une délégation apostolique.

C'était le premier accroc à notre protectorat catholique au Levant. A l'heure actuelle, la lutte se poursuit à Constantinople. Il n'y a pas à faire ici de pronostics, mais, quand on a commencé par la Chine, il y a toutes les chances possibles pour que l'on continue par la Turquie.

Et ce n'est pas seulement une affaire de théorie: nous venons d'avoir dans la pratique une application éclatante de cette nouvelle politique vaticanesque: je veux parler d'un sujet dont je ne croyais pas avoir à vous entretenir; j'étais convaincu qu'un jour ou l'autre une bouche peut-être plus pieuse que la mienne viendrait vous dire le deuil des catholiques lyonnais quand le Vatican leur retira la propagation de la foi.

La propagation de la foi était le principal organe de notre protectorat catholique dans le monde. C'était une œuvre française, fondée par les Lyonnais qui, depuis un siècle, avait centralisé les offrandes de la France, d'abord, et des autres puissances catholiques, ensuite.

Dans la *Documentation catholique* du mois de novembre dernier, on racontait tout au long l'histoire de cette fondation: comment, en 1822, une belle et jeune fille de Lyon, Pauline Janicot, était venue apporter cette idée à son directeur de conscience... Je ne saurais mieux faire que de vous citer la *Documentation catholique*:

« Quand elle communiqua son idée à son directeur spirituel, celui-ci l'accueillit par ces mots: « Pauline, vous êtes trop bête pour avoir inventé ce plan. Evidemment, il vient de Dieu ». (Hilarité.)

Ce plan, que Pauline avait été trop bête pour inventer, était, tout de même, une de ces admirables œuvres lyonnaises qui ont rayonné sur tout l'univers et, pendant un siècle, cette « Propagation de la foi » réunit par centaines de millions l'argent nécessaire à l'envoi et à l'entretien des missionnaires catholiques pour la défense de

notre protectorat et l'expansion de notre langue dans le monde entier.

En lisant les comptes séculaires de cette association, publiés dans la *Documentation catholique*, on ne peut s'empêcher de voir, dans le soin avec lequel ils sont tenus, le regret amer de celui qui écrivit l'article. Il nous dit que, de 1822 à 1922, la France a donné 290 millions à l'œuvre de la propagation; parmi les autres Etats, l'Italie n'a pas donné 32 millions, les Iles britanniques n'ont pas donné 15 millions, l'Allemagne en a donné 25 et les seuls Etats-Unis, depuis quelques années, ont dépassé le chiffre de 5, puis de 8, puis de 10, puis de 54 millions.

N'oubliez pas que ces derniers chiffres sont monnaie d'Amérique, chiffres en francs papier à la cote du jour. En vérité, on peut dire que, depuis un siècle, la France a donné les trois quarts des fonds pour entretenir cette « Propagation de la foi ».

Ces fonds ont été administrés pour la cause catholique dans le monde, mais par des mains françaises; c'étaient des Français qui avaient fondé l'œuvre, c'étaient des Français qui continuaient d'en être les directeurs. Deux Conseils directeurs siégeaient l'un à Paris, l'autre à Lyon, mais toujours d'accord, travaillant d'ailleurs sous le contrôle du Vatican et donnant pleine satisfaction à toutes les demandes des autres nations catholiques entre lesquelles ils répartissaient les sommes. Ce n'était pas à des missionnaires français qu'était réservé l'argent venu de France, on partageait au prorata du nombre des missionnaires; nos concitoyens avaient, non point la totalité de l'argent levé chez nous, mais la plus grande part de cet argent.

Que fait-on en 1922? Le Vatican, constatant que la baisse du change en Allemagne et en Autriche réduit à rien les missions allemandes et autrichiennes, décide que la caisse française, l'organisation française, sont transportées à Rome. Nous sommes dépouillés de l'œuvre que nous avons fondée et c'est au profit, non plus du catholicisme français et du protectorat français, mais seulement des missions catholiques, et des missions de langue allemande surtout, que la propagation de la foi est installée sur un nouveau plan.

Si ceci n'est pas un acte direct contre ce qu'on appelle le protectorat catholique français, c'est que je ne connais plus les termes de la langue française. (*Vifs applaudissements à gauche.*)

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — *Gesta Dei per Francos*. C'est toujours nous qui faisons les affaires du monde!

M. VICTOR BÉRARD. — Messieurs, on pouvait espérer que, du moins, il était des théâtres où notre protectorat catholique n'aurait pas à souffrir de cette ambassade au Vatican. Je veux parler des lieux saints, je veux parler de la Turquie.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Cela, c'est admirable!...

Je vous demande pardon, mais je trouve votre formule charmante.

M. VICTOR BÉRARD. — Je suis enchanté que vous la trouviez charmante. Mais, si vous le disiez sur un autre ton, cela me ferait beaucoup plus de plaisir.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous connaissez mes sentiments pour vous, et, si je dis que votre formule est charmante, c'est qu'effectivement elle me charme.

M. VICTOR BÉRARD. — Donc, Messieurs, il était un point sur lequel on pouvait croire que notre protectorat catholique ne souffrirait pas de notre ambassade au Vatican: c'étaient les lieux saints. Là encore, il est bien certain que l'ambassade au Vatican ou, plus exactement, la politique suivie dans ce pays pendant les années 1920 et 1921 a eu pour résultat de ruiner notre protectorat ca-

tholique, parce que — il faut employer le mot — au lieu de faire une politique chrétienne au Levant, on a fait une politique cléricale. (*Très bien! très bien! et applaudissements à gauche.*)

M. JÉNOUVRIER. — Et surtout protestante.

M. VICTOR BÉRARD. — Oh! protestante, mon cher collègue, n'employez pas ce mot. Il n'y a pas eu un protestant qui ait été servi par nous. A Beyrouth, nous avons combattu au couteau les protestants, vous le savez aussi bien que moi. En réalité, il n'y a pas eu de catholiques, même, qui aient été protégés; il n'y a eu que l'ordre des jésuites, osons le dire tout haut. Parmi les causes qui nous ont fait échouer en Syrie, celle-ci eut un rôle prépondérant, qu'au lieu de traiter tous les chrétiens de Syrie sans distinction, je vais plus loin: au lieu de traiter tous les Syriens comme des hommes, comme des associés de la France et de prendre tous les chrétiens comme des protégés de la France, nous avons fait cette besogne décevante et unique de prendre les jésuites comme instruments de la France et comme les conseillers, ou plutôt les directeurs, de notre politique.

Voilà la vérité, et tous les témoins de notre aventure syrienne vous diront que je n'exagère rien dans les termes.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — J'en doute.

M. VICTOR BÉRARD. — C'est possible, allez voir! (*Sourires.*)

De toute façon, Messieurs, quels ont été les résultats de cette politique au Levant? Depuis deux siècles, notre protectorat catholique, en Turquie, comme j'ai eu l'honneur de vous l'exposer un jour un peu longuement, avait évolué si bellement, qu'étant partis pour protéger simplement les catholiques étrangers, nous en étions arrivés à protéger efficacement et ouvertement non seulement tous les chrétiens de l'empire ottoman, sans distinction de catholiques, d'orthodoxes, de coptes, d'Arméniens, mais encore les juifs, mais encore toutes les populations massacrées; nous avons véritablement la gérance de la générosité et de la justice dans le Levant sous le nom de protectorat catholique.

Que sommes-nous devenus aujourd'hui?

M. JÉNOUVRIER. — C'est vrai!

M. VICTOR BÉRARD. — Du jour où nous avons occupé la Syrie, nous avons été obligés de nous faire les serviteurs du massacre turc.

A l'heure actuelle encore, nous sommes obligés d'assister à ce spectacle d'une Asie-Mineure dans laquelle cinq millions de chrétiens ont été supprimés, et de laquelle ont été chassés deux ou trois millions d'autres chrétiens peut-être, dans laquelle, demain, quatre malheureux millions de Turcs mourront de faim et d'épidémie.

Tout cela, parce que, au lieu de faire de la politique du protectorat catholique, nous avons fait la politique de l'exploitation cléricale. Voilà ce qu'il faut dire à ce pays. (*Vifs applaudissements à gauche.*)

Le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, en répondant à M. Victor Bérard, a exposé les faits suivants:

Je me borne à indiquer que lorsque Mgr Costantini a été nommé délégué apostolique en Chine, nous avons immédiatement demandé des explications à Rome, — et nous n'aurions pas pu les demander si la nomination avait été faite en notre absence. Il nous a été immédiatement répondu que cette mission était temporaire et qu'elle ne durerait pas au delà du synode général de 1924. Mgr Costantini n'a pas d'autre titre que celui de délégué apostolique et notre protectorat, si bien défini

tout à l'heure, avec tant d'éloquence et tant d'émotion, par l'honorable M. Bérard, ne nous permet pas de nous opposer à ce que le Saint-Siège envoie en Chine un visiteur ou un délégué. Mais ce prélat ne peut, dans l'opinion française, avoir aucun caractère diplomatique. Il ne doit être accrédité qu'auprès du clergé et il n'a le droit de communiquer avec le gouvernement chinois que par l'entremise de notre légation ou en présence d'un de nos agents.

Nous avons rappelé ces principes à Rome et à Pékin et nous n'avons aucune raison de supposer qu'ils ne doivent pas être appliqués.

Dans le Proche-Orient, dont parlait l'honorable M. Bérard, nous avons obtenu certains avantages qui ne sont pas négligeables. Le 9 août 1921, un Français, Mgr Berré, avait été, suivant le désir des populations chrétiennes de la région, nommé archevêque de Bagdad. Le 19 septembre 1922, il a reçu le titre de délégué apostolique en Mésopotamie. Et je n'ai pas besoin de dire que, tout en exerçant ses fonctions vis-à-vis de la puissance mandataire, la Grande-Bretagne, entièrement d'accord avec elle, il maintiendra dans le royaume d'Irak, l'influence de la culture française.

Un autre Français, Mgr Martin, a été nommé administrateur apostolique du diocèse d'Ispahan.

La question des Lieux-Saints, à laquelle M. Bérard a fait une allusion rapide et discrète, n'est point encore résolue. Elle ne peut l'être dans des négociations directes et isolées avec le Saint-Siège, car elle est très complexe et exige des conversations avec des puissances catholiques, des puissances protestantes et des puissances orthodoxes. Les pourparlers sont en cours et nous défendrons, bien entendu, de tout notre pouvoir, les droits traditionnels de la France.

De même, à Constantinople, dont a parlé l'honorable M. Bérard, nous veillons à la sauvegarde de nos intérêts nationaux. Le Saint-Siège s'est du reste engagé, vis-à-vis de nous, d'une façon formelle, le 23 mars 1920, à ne rien modifier de l'état de choses ancien sans en conférer avec nous.

Ces jours derniers encore, j'ai prié l'honorable M. Joannart, que je ne rends pas, je le répète, à mon ami M. Victor Bérard... (Sourires.)

M. VICTOR BÉRARD. — Je ne le demande pas pour moi tout seul.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL... de rappeler cette promesse à Rome et je n'ai aucune raison de supposer qu'elle puisse ne pas être tenue.

*
**

Sérieuse et vive, on le voit, a été la discussion du 19 juin; beaucoup plus sérieuse encore a été la discussion qui s'est engagée le 22 juin 1923, dans la première séance, celle de la matinée, au sujet du chapitre E 21 des « Dépenses extraordinaires » du Budget de la Guerre. Pour l'entretien de l'armée du Levant, la Commission du budget du Sénat proposait un chiffre total de 220 millions de francs, inférieur à celui de 260 millions de francs adopté par la Chambre des Députés.

C'est à propos de ce chiffre, que le Ministre de la Guerre, M. Maginot, demandait de relever jusqu'à 235 millions, que le débat s'est engagé.

M. MAGINOT, *Ministre de la Guerre*. — Les crédits votés par la Chambre pour l'entretien de notre armée du Levant s'élevaient à 260 millions. Depuis, j'ai accepté une réduction de 25 millions, ce qui ramène le

chiffre à 235 millions. Votre commission des finances vous demande d'aller encore plus loin et de réduire de 15 millions ce chiffre de 235 millions, ce qui le ramènerait à 220 millions. Je prie le Sénat de s'en tenir à la réduction de 25 millions acceptée par le Gouvernement et je lui demande la permission de justifier en quelques mots cette demande.

En 1921, le budget de l'armée du Levant dépassait 700 millions. Il est tombé, en 1922, à 300 millions. Aujourd'hui nous vous proposons de le réduire à 235 millions. L'effort de compression, comme vous le voyez, a été considérable. Il n'a pas été mondre en ce qui concerne les effectifs. Les effectifs de l'armée du Levant étaient au 1^{er} janvier 1922 de 70.000 hommes; ils ne sont plus, depuis le 1^{er} janvier dernier, que de 20.000 hommes, auxquels il faut ajouter les 6.500 hommes de la légion syrienne.

Aussi bien en ce qui concerne les dépenses qu'en ce qui concerne les effectifs, des économies considérables, je répète le mot, ont donc été réalisées sur l'armée du Levant. Elles sont dues surtout à la ténacité de votre commission des finances, mais il faut reconnaître qu'elles sont dues aussi à la bonne volonté avec laquelle le ministre de la guerre l'a suivie dans cette voie.

Lorsqu'un ministre s'est engagé aussi résolument et aussi complètement dans la voie indiquée par une commission, il est tout de même ensuite en droit de se retourner vers cette commission et de lui demander de l'entendre lorsqu'il vient lui dire: « Contentez-vous des nouvelles réductions que je vous apporte, n'allez pas plus loin, il y a une limite qu'on ne peut dépasser sans inconvénient. »

Nous sommes arrivés à cette limite; il y a, en effet, une limite aux compressions possibles, au delà de laquelle on peut dire que les compressions ne servent plus à mettre fin aux abus, mais qu'elles finissent elles-mêmes par constituer un abus.

De deux choses l'une, ou bien il faut supprimer l'armée du Levant, et je ne pense pas que personne ici, dans les circonstances présentes, ait l'imprudence de proposer cette suppression.

M. GALLET. — C'est toujours la même chose.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — ... ou bien il faut donner à cette armée les moyens de vivre et de remplir son but. (Approbation.)

J'ajoute que ce n'est pas au moment où nous venons d'envoyer là-bas le général Weygand qui, comme vous le savez, est non seulement un grand soldat, mais un grand civil et qui m'a promis, comme il l'a promis à M. le rapporteur général de votre commission, de faire tout son possible pour gérer en Syrie nos intérêts dans les conditions les moins onéreuses, qu'il convient de réduire encore les moyens très limités mis à sa disposition.

J'insiste donc auprès du Sénat pour qu'il se contente de la nouvelle réduction de 25 millions qui lui est apportée par le Gouvernement par rapport aux crédits votés par la Chambre des députés et je demande encore à la commission des finances, à laquelle j'ai donné tant de preuves de ma bonne volonté, de ne pas insister pour une nouvelle réduction qui aurait pour effet de désorganiser certains services, de décourager ceux qui nous représentent là-bas et par conséquent de nuire à l'action de notre pays. (Applaudissements.)

M. LE RAPporteur. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le rapporteur.

M. LE RAPporteur. — En ce qui me concerne, je n'ai qu'à justifier le chiffre dont la commission des finances vous demande l'adoption, soit 200 millions, pour l'entre-

tien des effectifs que nous avons en ce moment en Syrie.

La question, en effet, ne se pose pas tout à fait comme l'a indiqué tout à l'heure M. le ministre de la guerre.

M. VICTOR BÉRARD. — Très bien!

M. LE RAPPORTEUR. — Il ne s'agit pas, à propos de ces crédits, de préciser à nouveau la politique que nous entendons suivre en Syrie. Nous avons eu à maintes reprises l'occasion d'indiquer les tendances de l'assemblée et il en a été, je le reconnais, tenu compte puisque notre corps d'occupation est maintenant réduit à 26.500 hommes dans lesquels entrent, pour 6.500, les troupes auxiliaires syriennes. Il s'agit, en ce moment, de savoir sur quelle base doit être calculé l'entretien de ces 26.500 hommes.

M. le ministre de la guerre nous dit : « Il faut faire état des réductions que j'ai acceptées et qui sont importantes. La Chambre des députés avait voté 260 millions, j'ai consenti moi-même de nouvelles réductions et je demande maintenant que le Sénat veuille bien sanctionner le chiffre de 235 millions au-dessous duquel je ne peux pas descendre. »

C'est là toute la question. Il s'agit donc de savoir sur quelles données la commission des finances s'est appuyée pour vous demander, contrairement à la proposition de M. le ministre qui tend à l'allocation d'un crédit de 235 millions, de nous en tenir à 220 millions.

Nous avons fait état des résultats des missions de contrôle qui, à deux reprises, ont été envoyées en Syrie et ont révélé des abus, des gaspillages, des dépenses excessives...

M. HENRY BÉRENGER, rapporteur général de la Commission des Finances. — Scandaleuses!

M. LE RAPPORTEUR... qu'il est impossible d'admettre.

D'autre part, la dernière mission a étudié sur place, avec les services locaux, le montant des crédits nécessaires à l'entretien des effectifs et elle consigne dans son rapport que les services locaux estiment qu'une somme de 229 millions est suffisante.

Le rapport qui nous a été soumis par la commission de contrôle déclare, en outre qu'il ne convient pas de s'arrêter au chiffre que les services locaux reconnaissent comme suffisant. Il indique, par des calculs qui s'ajoutent à ceux que les services locaux ont présentés qu'une réduction d'environ 5 millions peut encore être obtenue sur ces mêmes bases. Enfin, il précise qu'il est encore permis d'aller plus loin dans la voie des réductions de crédits.

La Commission des finances a fait état d'un autre élément d'appréciation. Les demandes de crédits présentés, au cours de l'exercice 1922, notamment dans le deuxième semestre, pour l'entretien de nos effectifs en Syrie, au point de vue de la détermination du coût d'entretien unitaire, montrent qu'une somme de 8.000 francs par an et par homme est considérée par l'administration comme suffisante. En appliquant ce chiffre de base à l'effectif total que nous avons en ce moment en Syrie, on obtient précisément le chiffre de 220 millions que nous proposons au Sénat d'adopter. (Très bien! et applaudissements.)

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — Voilà vraiment comment se pose la question.

M. Victor Bérard est ensuite intervenu dans le débat pour s'occuper une fois encore de la Syrie et de l'armée du Levant. Voici son discours :

M. VICTOR BÉRARD. — L'année dernière, nous avons apporté à cette tribune un certain nombre d'affirmations sur l'impéritie, les gaspillages, les collusions, les

irrégularités, les abus et sur les illégalités qui semblaient régner dans l'entretien de l'armée du Levant.

Le ministre — il faut lui rendre cette justice — et le Gouvernement, avec lui ont aussitôt envoyé une mission de contrôle en Syrie et, d'après ce qu'en disent les journaux locaux — je voudrais bien avoir à ce sujet-là la confirmation de M. le ministre — cette mission de contrôle put constater que, sur chacun des chapitres, le Sénat avait eu la vérité, ou tout au moins une partie de la vérité.

Si vous voulez, en effet, avoir quelques faits, nous allons reprendre chapitre par chapitre, titre par titre, ce que nous avons dit l'année dernière.

D'abord, cas de gaspillage.

Une affaire qui servira de modèle. On avait conclu un peu à la légère, avec un entrepreneur, pour la fourniture de viande frigorifiée à l'armée du Levant; cette viande serait livrée sur les quais de Port-Saïd. On s'aperçut qu'entre ce port et Beyrouth, il y a 500 ou 600 kilomètres de navigation sous la latitude de Biskra. Les viandes débarquées à Port-Saïd devaient y être emmagasinées, premiers frais qu'on n'avait pas prévus; puis transportées à Beyrouth, avec de nouveaux frais également non prévus; puis emmagasinées à Beyrouth, avec de nouveaux frais également non prévus; puis emmagasinées à Beyrouth dans des bâtiments qui n'existaient pas et qu'il fallut construire.

Tous ces frais firent ressortir la viande frigorifiée à 7 fr. 60 le kilogr., alors que, sur place, la viande sur pied coûtait 2 fr. 40. J'ai parlé d'impéritie. Peut-être même en cherchant du côté des gens qui ont exécuté cette opération tant à Port-Saïd qu'à Beyrouth, on trouverait que le mot n'est pas suffisant.

J'entendais tout à l'heure M. le ministre de la guerre réclamer de nouveaux crédits.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Non, je demande seulement que l'on n'exagère pas les réductions.

M. VICTOR BÉRARD. — M. le ministre demande une augmentation de crédit sur les réductions votées par la Commission des finances.

Si nous avons des renseignements précis sur les approvisionnements accumulés à Beyrouth, je crois bien que cette non réduction apparaîtrait comme tout à fait inutile.

L'intendance a demandé des crédits qui se sont traduits par des stocks énormes accumulés à l'heure actuelle à Beyrouth et dont on ne peut tirer aucun parti.

Dans un autre pays que la Syrie, il serait possible que votre lard de Beyrouth trouvât acquéreur; vous rentreriez dans une partie de vos dépenses. En attendant, il se perd comme le reste.

Si l'on a gaspillé ainsi dans le passé, j'ai bien peur que l'on ne soit pas plus économe dans l'avenir.

M. SCHRAMECK. — Surtout s'il n'y a pas de sanctions.

M. VICTOR BÉRARD. — Passons aux abus, si vous le voulez.

Ici, un seul exemple : les logements. Non seulement des logements ont été construits contre toutes les règles, mais certains contrats ont été passés malgré la défense des ministères. Certains ont été donnés à des conditions qui ont fait ressortir au budget une dépense énorme.

Sur ce chapitre, tout le monde est d'accord. Il y a eu non seulement abus, mais irrégularité.

On dira que ce sont des irrégularités de comptabilité, je le veux bien. Mais voici mieux, le cas de l'illégalité proprement dite.

On avait défendu à l'armée d'occupation de fabriquer des ameublements, sauf dans quelques cas, pour les salles de réception, ce qui voulait dire que l'on permet-

fait de fabriquer quelques tables, quelques chaises, chose trop naturelle. Sur ce chapitre on avait imposé de telles limites, que pratiquement la dépense aurait dû ressortir à un chiffre tout à fait minime.

Or, malgré les instructions du ministre, malgré les protestations de certains services du ministère, on a construit de toutes pièces des ameublements complets, et les ameublements les plus intimes, majorant ainsi le prix de revient de meubles construits par la main-d'œuvre militaire sur la place de Beyrouth aux frais de l'Etat, à des chiffres qui supposent un gaspillage tout à fait intolérable.

Si vous voulez avoir une idée de ce qu'a été le coulage en Syrie pendant quatre ans, je crois que nous en avons une mesure assez commode dans le fait que les traitements de personnel civil de l'armée ayant été réduit de 25 %, il n'y a pas eu une plainte, pas un départ. Tout le monde a été satisfait, alors même qu'en 1923, le coût de la vie a augmenté en Syrie comme partout ailleurs. En appliquant cette réduction de 25 % non sur la totalité des dépenses de l'armée syrienne, mais sur un certain nombre, on est loin des quelques malheureux millions que votre Commission des finances nous demande de supprimer, 25 % sur les 230 ou 235 millions que demande M. le ministre, donnerait un assez beau total.

Cela dit, je voudrais poser à M. le ministre de la guerre une autre question à laquelle j'attache une grande importance pour l'avenir de notre politique en Syrie.

Je désirerais savoir ce qu'il pense des troupes auxiliaires.

Quand nous sommes partis en Syrie, on nous a annoncé que nous pourrions appliquer là-bas une méthode qui nous avait parfaitement réussi au Maroc, ce que l'on appelle la politique maghzen. Cette politique, pour la définir brièvement, consiste à entrer dans un pays, autant que possible musulman, à trouver sur place une autorité indigène dont on s'empare, que l'on soudoie, que l'on soutient, et protège contre ses sujets, mais que l'on exploite pour l'administration du pays occupé. Première condition.

Seconde condition : sous le couvert de cette autorité indigène, on lève une armée indigène de troupes maghzen, qui permet au commandement étranger d'imposer sa volonté sur le pays par le moyen même des enfants de ce pays.

Voilà bien, je crois, la définition complète de la politique maghzen.

M. LE BARILLIER. — C'est très intéressant.

M. VICTOR BÉRARD. — Cette politique est, en effet, tout à fait intéressante, surtout quand elle est faite dans un pays où l'on peut la pratiquer. Au Maroc, nous avons trouvé, d'une part, le chérif, et d'autre part, ce réservoir presque inépuisable de main-d'œuvre militaire qui s'appelle les Berbères. Dans ces conditions, nous avons tenu, et je crois que nous tiendrons le Maroc sans grande difficulté.

Si nous avons dû faire au Maroc ce que nous sommes obligés de faire en Syrie, c'est par centaines de mille ou peut-être par millions d'hommes que vous seriez obligés de chiffrer votre armée marocaine.

Quand nous sommes partis en Syrie, les gens qui connaissaient le pays nous ont prévenus qu'il n'y avait pas de politique maghzen possible en ces régions, faute d'autorités indigènes dont on puisse se servir et faute d'un réservoir de main-d'œuvre militaire.

On les a traités de fantaisistes et l'on a affirmé que l'on trouverait, coûte que coûte, de la main-d'œuvre militaire en Syrie.

Or, d'après le rapport de M. René Renoult, il semblerait que l'on ait eu de ce côté de singulières désillusions. L'expérience a démontré que l'on ne pouvait pas dépasser le cinquième de nos effectifs en main-d'œuvre indigène. Sur les 20.000 hommes que nous avons là-bas, nous avons déjà dépassé de beaucoup la proportion que les experts techniques jugent maximum : nous avons, en effet, 6.500 auxiliaires indigènes, alors que nous devrions n'en avoir que 5.000 au plus.

Cette situation a-t-elle été créée par le pays ? Je ne le crois pas. Si nous avions eu en Syrie une autre politique, nous aurions eu un autre recrutement indigène.

Dans la Syrie elle-même, je doute que parmi les sédentaires musulmans ou chrétiens, vous trouviez jamais un recrutement indigène. Ces gens, en effet, ont une juste estime de leur propre personne ; ils sont habitués depuis des siècles, on peut dire depuis des milliers de siècles, à ne pas faire la guerre ; ils veulent faire le commerce et rien que le commerce ; ils attachent à la vie humaine, et surtout à leur vie personnelle, un prix que nous n'y attachons pas toujours.

Dans ces conditions, vous ne trouverez en Syrie de recrutement que dans les parties les plus montagneuses et c'est bien, en effet, dans les montagnes des Alaouites que se recrutent la plus grande partie de nos auxiliaires.

Mais il y a, en dehors de la Syrie, deux sources de recrutement que d'ailleurs vous avez essayé d'utiliser : d'une part les montagnards chrétiens qu'on appelle les Syro-Chaldéens, d'autre part, les montagnards musulmans qu'on appelle les Kurdes ; aussi longtemps que vous avez pu rester dans les termes de l'accord de 1915, que vous êtes demeurés les dépositaires et même les maîtres de ces cantons montagneux, peuples de chrétiens ou de musulmans, vous avez eu la possibilité d'une politique maghzen.

Vos accords d'Angora vous ont fait renoncer à la tutelle de cette partie de l'ancien empire ottoman ; chose beaucoup plus grave, la politique locale en Syrie vous a aliéné les sympathies de la population musulmane qui n'est pas directement sous votre contrôle ; je voudrais demander à M. le Ministre ce que sont devenues ces légions syro-chaldéennes, qu'un de nos collègues de la droite avait réclamées à l'un de vos prédécesseurs, voici trois ans, et d'autre part, quelles sont maintenant nos relations avec les tribus kurdes, qui devraient être pour nous, en Syrie, ce que sont au Maroc, les tribus berbères.

Je sais qu'on a essayé de tirer parti d'une autre organisation, qu'on a parlé de se passer des Kurdes au moyen d'une flottille qui, sur l'Euphrate, circulerait entre Biredjik et Deir-es-Zor, dans un fleuve encaissé, sans eau ou presque pendant deux mois de l'année, sur un parcours d'environ 500 kilomètres ; imaginez ce que pourrait être une flottille étrangère, essayant de circuler sur la Saône et le Rhône depuis la hauteur de Dijon jusqu'à Marseille.

Je sais bien que je déborde un peu le cadre de mon intervention, mais si M. le Président du Conseil voulait nous promettre que, dans une occasion prochaine, il nous fournira les grandes directives de notre politique en Syrie, s'il voulait bien nous dire qu'il entend concilier notre mandat, d'une part avec les besoins indigènes et d'autre part avec les désirs de nos alliés, bref, s'il nous disait, si même il nous laissait espérer que la politique, tant syrienne qu'internationale, que nous avons suivie en Syrie depuis 1920 va changer ou peut changer, je m'abstiendrais aujourd'hui d'insister sur la seconde partie de mon intervention, mais je ne m'en tiendrais que davantage à la première et à la demande que j'ai adressée à M. le Ministre de la Guerre : « Voulez-vous nous renseigner sur

nos pertes exactes au Maroc et nous dire, d'autre part, quelles sanctions vous comptez apporter au gaspillage, à l'impéritie et à tous les faits que vous a signalés votre Commission de contrôle? » (*Applaudissements à gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Président du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je ne veux répondre qu'un mot à l'appel de M. Victor Bérard. La seconde partie de son intervention, comme il le dit lui-même, se serait mieux appliquée l'autre jour, lorsque nous avons discuté les crédits civils sur la Syrie, et lorsque, d'accord avec la Commission des Finances et le Gouvernement, le Sénat a relevé ces crédits, précisément parce que j'ai fait la déclaration que l'honorable M. Victor Bérard m'invite aujourd'hui à faire, à savoir que nous avons l'intention, déjà réalisée en grande partie, de rentrer dans le cadre du mandat. A cet égard, aucun doute possible. C'est une politique que j'ai toujours défendue lorsque je présidais la Commission des Affaires étrangères du Sénat et que j'ai appliquée depuis que je préside le Gouvernement. Nous la continuerons. Si un jour ou l'autre, le Sénat estime qu'un débat peut s'engager au sujet des mandats, je ne me refuserai certainement pas à suivre cette discussion. Je ferai seulement remarquer au Sénat qu'avant de l'engager, il conviendrait que les mandats eux-mêmes fussent rédigés, tant pour la Mésopotamie que pour la Palestine et pour la Syrie.

Si vous voulez me demander d'accélérer dans la mesure du possible cette rédaction, je n'ai pas besoin de vous dire que tous mes efforts y tendent et que je continuerai à essayer d'obtenir le plus tôt possible de nos alliés que cette situation encore un peu incertaine soit définitivement stabilisée. (*Applaudissements.*)

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Dominique Delahaye.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Pour ce qui est des mandats, Monsieur le Président du Conseil, vous admettez bien qu'ils ne peuvent pas devenir définitifs sans un vote du Parlement?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Pas du tout!

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Comment! Vous ne les soumettez pas au Parlement?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — On les soumettra à la Société des Nations, mais non au Parlement.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Pourquoi?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Parce que c'est le traité, et qu'il ne s'agit pas de territoires appartenant à la France.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Alors, il y a des mandats que le Gouvernement accepte sans que le Parlement se prononce? Je dis que ceci est contraire à la constitution.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est conforme au traité que vous avez voté.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Pas du tout! Je n'ai pas voté le traité. Je vous l'ai toujours reproché et il n'y a que moi ici qui ait le droit de vous tenir ce langage puisque j'ai été seul au Sénat à ne pas voter le traité. (*Bruit.*) Je suis donc qualifié pour vous dire que vous violez la constitution.

La Société des Nations est-elle donc devenue un super-Etat? Car voilà en effet le péril. Non seulement c'est un fromage pour ses fonctionnaires, mais c'est un endroit dangereux où la France est toujours en minorité, où l'on trouve chaque fois quelqu'un pour la commander.

Vous voyez des mandats, qui sont cependant des contrats, engager absolument l'abandon de notre influence millénaire en Orient, c'est la désertion, la défaite de la

tradition et des intérêts de la France. Et puisque seul j'ai le droit de vous reprocher d'aller trouver cette Société des Nations qui nous est hostile, qui est simplement une intrigue judéo-protestante.

Un sénateur, à gauche, ironiquement. — Et anglaise.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Oui, et si elle n'est pas encore anglo-boche, elle peut le devenir bientôt, j'ai le droit de vous dire que la France est mise en péril par la Société des Nations.

Vous n'avez pas le droit de dire que la France est liée par les mandats que distribue la Société des Nations, parce que vous n'avez pas le droit de faire de ces contrats sans que le Parlement ait émis un vote. C'est le Parlement qui est le pouvoir souverain en matière de législation.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Le traité avec la Turquie viendra naturellement devant le Parlement.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Oui, mais enfin pour tous ces mandats, étant donné que l'Angleterre cherche à ruiner notre influence en Orient, je dis que vous procédez mal, et plus que jamais je m'applaudis de n'avoir pas voté le traité de paix.

M. GALLET. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Gallet.

M. GALLET. — Mes chers collègues, comme moi, sans doute, vous avez été très émus des faits très précis de gaspillage et des irrégularités apportés à la tribune par notre très distingué collègue, M. Victor Bérard, avec toute l'autorité qui s'attache à son nom et à sa connaissance parfaite et indiscutée des choses syriennes. Aussi, afin de marquer notre réprobation indignée, et de dire notre volonté de mettre fin à ces gaspillages, de rechercher les responsabilités et d'appliquer des sanctions, je propose une réduction de 1.000 fr. à titre indicatif sur le chiffre proposé par la Commission, et je dépose un amendement en ce sens. (*Très bien! à gauche.*)

M. LUCIEN HUBERT. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Lucien Hubert.

M. LUCIEN HUBERT. — Je désire simplement poser à M. le président du Conseil une question très simple. Je ne l'aurais pas fait, mais puisqu'on vient de parler des mandats et de la Société des Nations, je demande à M. le président du Conseil comment, selon lui, la Société des Nations pourrait opérer, dans le cas où une nation qui aurait recueilli un mandat dépasserait les limites de ce mandat. Supposons, par exemple, une nation qui accepterait un mandat sur une colonie et qui, en réalité, annexerait purement et simplement cette colonie. Que ferait la Société des Nations?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Si vous voulez que nous discutions le rôle de la Société des Nations par rapport aux puissances qui en font partie, je demande un débat particulier. Nous sommes en ce moment en train de discuter le budget sur la guerre.

M. LUCIEN HUBERT. — Je me suis excusé de poser la question. C'est d'ailleurs uniquement parce qu'on avait parlé de la Société des Nations que je m'étais permis de le faire.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Je m'en excuse, moi aussi. Mais vous entendez bien que si j'avais laissé M. le président du Conseil vous donner ses affirmations sur les mandats définitifs de par la grâce souveraine de la Société des Nations, c'était une prescription qui tombait, le débat était fini. Et je demande que cette discussion revienne pour que la France l'emporte et ne se laisse diriger ni par la Société des Nations, ni par l'Angleterre, ni par une autre nation. Vive la France! Il n'y a que cela qui compte.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le ministre de la Guerre.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Messieurs, à l'occasion de la discussion des crédits du budget de l'armée du Levant, l'honorable M. Victor Bérard a fait la critique des procédés de l'administration de l'armée du Levant, ainsi qu'il l'avait déjà fait l'an dernier. Il est revenu sur des abus, il a même parlé de gaspillages qu'il avait déjà dénoncés.

L'honorable sénateur n'oublie qu'une chose, c'est de dire que ces abus remontent à des exercices antérieurs. Ils ont été révélés par les missions de contrôle envoyées au Levant par le ministère de la Guerre.

Ces abus, nous avons tout fait, Messieurs, pour y mettre un terme. Les compressions très importantes que, d'accord avec votre commission des finances, nous avons opérées sur les dépenses et qui ont eu pour effet de réduire de 700 millions à 235 millions, c'est du moins le chiffre proposé par le Gouvernement, les crédits mis à la disposition de l'armée du Levant témoignent de façon suffisante de notre volonté de faire cesser les abus rappelés par l'honorable M. Victor Bérard.

De plus, à l'instigation de votre commission des finances, j'ai constitué, l'année dernière, comme vous le savez, auprès du général commandant en chef l'armée du Levant, un contrôle financier indépendant du commandement et des services et qui est appelé à jouer un rôle analogue à celui du contrôle des dépenses engagées que vous avez, l'an dernier, décidé d'instituer dans tous les ministères. Cet organe commence à jouer et nous rend les meilleurs services. Je ne doute pas que, s'il subsiste encore à l'armée du Levant des abus, ce nouveau contrôle ne les fasse disparaître rapidement. Dans ces conditions, j'ai le droit de dire que tout ce qu'il était possible de faire pour diminuer les abus et réaliser des économies, nous l'avons fait. (*Très bien! très bien!*)

L'honorable M. Victor Bérard m'a demandé ensuite ce que je pensais, comme ministre de la guerre, de la valeur des auxiliaires syriens. Nous comptons beaucoup sur les auxiliaires syriens. La meilleure preuve en est que dans notre effectif, qui est aujourd'hui de 26.500 hommes, les auxiliaires figurent pour 6.500 hommes, et nous espérons bien que le concours qu'ils nous apportent pourra devenir plus important.

Il est nécessaire qu'il le soit pour que nous puissions réduire encore, par la suite, nos effectifs de l'armée du Levant.

Après ces nouvelles explications s'ajoutant à celles que je vous ai données tout à l'heure, je me permets d'insister à nouveau auprès du Sénat pour qu'il se contente d'adopter les réductions, acceptées par le Gouvernement, par rapport au chiffre voté par la Chambre des députés. Ce chiffre était, je le répète, de 260 millions. Nous avons accepté sur ce crédit une réduction de 25 millions, ce qui réduirait à 235 millions le budget de l'armée du Levant.

Votre commission des finances vous demande de descendre à 220 millions.

Après les compressions déjà opérées, une aussi forte réduction serait abusive...

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Je demande la parole.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — ...elle aurait pour conséquence, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, de désorganiser certains services et d'empêcher leur bon fonctionnement. Dans l'intérêt même d'une bonne gestion, je vous demande de ne pas aller au delà des réductions consenties par le Gouvernement et de vouloir

bien relever de 15 millions le chiffre proposé par votre commission des finances.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le rapporteur général.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — Messieurs, nous ne méconnaissons certes pas l'effort qui a été accompli par le Gouvernement dans le sens indiqué par les commissions parlementaires et qui ont demandé la réduction progressive du budget militaire français en Syrie.

Certes, depuis trois ans, les gouvernements successifs de la République ont fait un effort pour comprimer ces dépenses énormes de l'armée en Syrie et les ramener à des proportions plus convenables pour la situation financière de notre pays.

Ceci dit, nous nous mouvons en ce moment dans une discussion purement budgétaire. Je n'ai pas, par conséquent, mandat, au nom de la commission des finances, de discuter la question de la politique syrienne, ni surtout celle du mandat syrien.

Pourtant, votre commission des finances m'a chargé, au cours des discussions qui ont eu lieu sur les finances militaires de la Syrie et même sur les finances diplomatiques, de porter devant la haute assemblée une observation nécessaire.

C'est au budget ordinaire de la France que figurent à l'heure actuelle les dépenses diplomatiques et les dépenses militaires de la Syrie. Or, dans les questions de budget, c'est la comptabilité d'abord qui importe. Le contribuable français paye pour la Syrie, au titre du ministère des affaires étrangères, et au titre du ministère de la guerre, les sommes énormes que vous connaissez. (*Approbatons.*)

Si l'on en faisait le total, on constaterait que, depuis l'armistice, plusieurs milliards, ont été payés par le paysan français, par l'ouvrier français, par l'artisan...

M. HERVEY. — C'est toute la France.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — ... par tous les citoyens français pour les dépenses de Syrie.

M. DRIVET. — Pour faire tuer des hommes.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — Monsieur Hervey, ne croyez pas que je veuille instituer un débat politique. Il s'agit d'une question de comptabilité et de budget qui intéresse tous les sénateurs et tous les députés, parce qu'ils sont chargés par la France de regarder de près les finances. (*Très bien! très bien.*)

Quand les étrangers, notamment les Etats qui font partie de la Société des Nations, au nombre de 32, je crois — ils ne payent pas tout, comme le rappelait hier notre ami M. Lucien Hubert — quand les étrangers, dis-je, viennent reprocher à la France d'avoir un budget en déficit à cause, paraît-il, de dépenses excessives que la France ferait à l'intérieur ou dans ses colonies, nous sommes tout de même en droit de faire remarquer que si nos budgets supportent une lourde charge qui pourrait se traduire par un déficit, il y a au compte de la Société des Nations, plusieurs milliards que la France a payés et qui, jusqu'ici, n'ont pas été ventilés dans aucune comptabilité française. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Je me félicite de constater l'unanimité de cette Assemblée...

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Pas complète, car j'ai demandé la parole pour vous répondre.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — ... sur les très modestes observations que votre commission des finances m'avait chargé de porter devant vous.

De même que nous avons ventilé complètement — et je crois savoir que la Chambre des députés sera d'accord avec nous sur ce point — de même que nous

avons ventilé complètement le budget des dépenses recouvrables par rapport au budget ordinaire de la nation, nous demandons à M. le ministre des finances et à l'éminent président du Conseil, qui est en même temps un grand financier politique, de vouloir bien établir, l'année prochaine, une sorte de comptabilité spéciale de tous les frais que la France a engagés pour l'exécution de ses mandats, notamment du mandat syrien, de sorte qu'au jour du grand règlement des comptes internationaux — qui viendra sans doute! — la France puisse présenter la carte à payer à la Société des Nations. (*Vifs applaudissements.*)

Ceci dit, je reviens à la question budgétaire proprement dite.

Quelle est la divergence entre le Gouvernement et nous? Elle repose sur les chiffres de 235 millions à 220 millions.

Le Gouvernement nous a apporté une demande de crédit de 260 millions. La Commission des Finances, après une étude approfondie, a estimé que cette demande n'était pas justifiée pour ce chiffre, en se tenant simplement sur la question de comptabilité budgétaire, et elle vous propose le chiffre de 220 millions. M. le ministre de la guerre a fait, sans doute, un réel effort, puisqu'il est descendu jusqu'à 235 millions.

Voilà la situation. Vous savez, messieurs, quel esprit de transaction nous a animés au cours de la discussion du budget de la guerre, M. le ministre lui-même en a été témoin. Je dois reconnaître que, de son côté, il a fait des efforts, et nous sommes ainsi arrivés, sans débat irritant, à voter le budget de la guerre, dans des conditions telles que la Commission des finances a obtenu tout de même des économies réelles s'élevant à plus de 100 millions. M. le ministre de la guerre a reconnu que la défense nationale n'en était point atteinte. (*Très bien! très bien!*)

Donc, messieurs, il ne peut pas y avoir ici, entre la commission des finances du Sénat et le Gouvernement, une divergence de fond. (*Très bien!*)

Ce qui nous sépare seulement, ce sont des questions de quotité dans les chiffres budgétaires. Le Sénat les comprend, parce que, encore une fois, nous avons la charge de sauvegarder les intérêts des contribuables, qui nous ont envoyé ici pour examiner les comptes. Par conséquent, laissant de côté toute question de haute politique, nous devons examiner si les crédits qui nous sont demandés sont justifiés ou non.

Or, permettez-moi de vous le dire, monsieur le ministre, dans la circonstance, vous n'avez pas répondu à l'argumentation si précise, si documentée, que vous a apportée M. le rapporteur spécial du budget de la guerre.

Sur quoi s'est-il appuyé? Sur vous-même, c'est-à-dire sur les commissions du contrôle que le ministère de la guerre a envoyées en Syrie pour examiner les comptes. Ces commissions de contrôle ont fait un rapport...

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Voulez-vous me permettre un mot?

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — Volontiers, monsieur le ministre.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Vous savez bien que les services locaux ne peuvent être exactement renseignés sur les prix de cession du matériel, du fourrage, des subsistances, prix que l'administration centrale est seule en situation de connaître exactement. Il peut donc arriver aux services locaux de faire des précisions insuffisantes, de même qu'il leur arrive parfois de faire des prévisions trop élevées. Dans la circonstance, l'administration centrale, qui, si souvent, a réduit les prévisions

des services locaux, a considéré leurs dernières évaluations pour 1923 comme insuffisantes.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — La réponse de M. le ministre de la guerre ne me donne pas satisfaction. Les commissions de contrôle que vous avez envoyées là-bas, l'an dernier — et nous vous en remercions — ont fait une œuvre infiniment utile.

Vous avez pris à vos côtés le contrôleur général éminent (*Marques d'approbation*), auteur du rapport sur lequel nous nous sommes appuyés. Vous avez fait là preuve d'un esprit véritablement critique; vous n'avez montré en aucune manière cette sorte d'impérialisme que nous voyons quelquefois se créer dans d'autres ministères. Vous avez également accepté de collaborer avec les commissions parlementaires, et nous vous en remercions.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Le même contrôleur déclare qu'on ne peut aller plus loin.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — La commission de contrôle que vous avez envoyée cette année a reconnu qu'on pouvait arriver au chiffre de 224 millions. Du rapport même, il ressort, pour la commission des finances, qui a suivi cette affaire de très près, que nous pourrions descendre jusqu'à 220 millions.

Le prix de l'entretien d'un homme a été calculé au chiffre de 8.000 francs par homme et par an. Or, le crédit qui nous est demandé ferait ressortir le coût de cet entretien à 9.000 fr. Il n'y a aucune espèce de politique dans cette question et si le prix de l'entretien d'un homme en Syrie est de 8.000 fr., pourquoi payer 9.000? Nous sommes ici pour réaliser des économies, pour faire des compressions de dépenses et je ne vois aucune question de politique dans cette affaire. (*Très bien!*)

Aucune réponse précise n'a pu être apportée sur ce point. Nous sommes d'accord avec les organes de contrôle du ministère de la guerre, qui ont conclu à un chiffre entre 220 et 225 millions. Il ressort pour nous que ce chiffre pourrait être abaissé à 220 millions. Il y a là une indication, que nous entendons donner au pays, de la vigilance avec laquelle nous surveillons les crédits de Syrie, au Gouvernement, de la collaboration que nous voulons lui apporter, puisque nous lui accordons ce crédit encore assez élevé de 220 millions.

Nous donnons en même temps aux Assemblées cette preuve que leurs commissions parlementaires ne se désaisissent pas des droits souverains de contrôle. (*Très bien! très bien!*)

Que reste-t-il? Il reste la confiance que l'on pourrait ébranler dans les hommes éminents qui nous représentent là-bas. Ah! permettez-moi de vous le dire, monsieur Poincaré, lorsqu'il s'est agi d'une intervention dont pouvait dépendre votre succès au point de vue diplomatique, la commission des finances n'a pas hésité à accorder les 3 millions supplémentaires qui lui étaient demandés; mais ici il ne s'agit point de cela.

Sur l'invitation de l'honorable président du conseil et de M. le ministre de la guerre, le nouveau haut commissaire en Syrie, l'honorable général Weygand, est venu voir le président et le rapporteur de la commission des finances du Sénat. En l'absence de M. le président, j'ai eu l'honneur de le recevoir. J'ai eu avec lui une conversation longue, détaillée et minutieuse en même temps, permettez-moi d'ajouter courtoise et cordiale.

J'ai montré à M. le général Weygand, avec de pièces en main, des choses qu'il n'est point indispensable de montrer en assemblée publique. M. le général Weygand m'a dit: « Je suis envoyé en Syrie non seulement pour la mission que le Gouvernement m'a confiée, au point de vue diplomatique et militaire, mais aussi pour réprimer tous les abus qui pourraient se produire dans la

comptabilité, tous les désordres qui pourraient survenir dans la gestion. (*Très bien! très bien!*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'était, en effet, les instructions qu'il avait reçues.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — C'est cela, mon cher président, et j'ai dit à M. le général Weygand : « Les crédits de 260 millions sont manifestement trop élevés. » Je me suis appuyé sur les rapports dont M. René Renoult avait fait état comme rapporteur spécial du budget de la guerre. J'ai montré au général Weygand le prix que devait coûter l'entretien d'un homme : 8.000 fr., alors qu'on demandait 10.000 fr. J'ai ajouté : « Un certain nombre de frais généraux sont surévalués. Des gaspillages ont été commis et c'est pourquoi on majore le prix de l'unité humaine. » Il m'a répondu : « Monsieur le rapporteur général, soyez assuré que s'il m'apparaît nécessaire de diminuer ces crédits, je serai le premier à faire la proposition. Je demande seulement qu'on ne me prive pas de moyens d'action. »

Je lui ai encore dit : « Avec les 220 millions, tels que nous pouvons les voter, pensez-vous pouvoir assurer vos services? » Il m'a répondu : « Je ne puis pas vous donner une réponse définitive. J'accepterai les chiffres que le Parlement votera, mais s'il est établi, lorsque j'aurai pendant plusieurs mois exercé mon mandat, que j'ai besoin de crédits supplémentaires, je les demanderai au Parlement. »

Sous cette réserve, puisque l'homme éminent que vous avez envoyé en Syrie n'a pas réclamé immédiatement les sommes considérables que l'on nous demande aujourd'hui, le Sénat peut, me semble-t-il, en dehors de toute question de parti, s'en tenir au chiffre de 220 millions proposé par sa commission des finances.

S'il était établi que, pour des raisons absolument indispensables — les commissions parlementaires auraient d'ailleurs à le contrôler — quelques millions de plus sont indispensables, nous aurions à en juger. C'est ici qu'il ne faut pas servir le fantôme de crédits supplémentaires. Nous n'allons tout de même pas voter 235 millions alors qu'on n'a besoin que de 220 millions. Si le vote de ces quelques millions s'impose, la commission des finances le dira, car elle a toujours montré un patriotisme et une impartialité auxquels vous avez bien voulu vous-même rendre hommage, Monsieur le Ministre, hier et aujourd'hui.

Nous vous supplions, messieurs, dans l'intérêt du contribuable français, comme dans l'intérêt de l'armée elle-même et du pays, de mettre fin à tous les abus et à tous les gaspillages des expéditions lointaines et nous vous demandons de rester simplement sur le terrain, qui peut être accepté par le Gouvernement aussi bien que par le Sénat, des 220 millions que vous propose la commission des finances. (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le ministre de la guerre.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Messieurs, je veux répondre d'une façon très précise à l'argumentation de l'honorable rapporteur général.

Il a déclaré, comme l'avait fait avant lui M. Renoult, en s'appuyant sur les propositions des services locaux, que nous pouvions nous contenter de 220 millions pour l'entretien de l'armée du Levant. Or, j'ai en main les dernières propositions de ces services; elles s'élèvent à 234.975.000 fr. Vous voyez, contrairement à ce qui vient de vous être dit, que ces propositions ne s'écartent guère des 235 millions que nous demandons.

Pour ce qui est des prévisions du bureau financier

qui exerce, comme je vous le disais tout à l'heure, très sévèrement son contrôle, elles s'élèvent, certaines réductions ayant été apportées aux évaluations des services locaux, à 232.800.000 francs. Comme vous le voyez, nous ne sommes pas sensiblement en divergence.

Le serions-nous davantage, qu'on ne pourrait en conclure que nos évaluations sont trop élevées.

Je faisais observer, en effet, il y a un instant, qu'il peut fort bien arriver que les prévisions des services locaux soient, sur certains points inférieures aux nécessités réelles. Ces services sont obligés, je le répète, de s'adresser à l'administration centrale, pour certaines cessions de vivres, de fourrage et de matériel. Ils ne connaissent pas toujours exactement les prix. Ceux-ci ne peuvent être arrêtés qu'ici, en particulier, par la direction de l'intendance. Les prévisions des services locaux peuvent donc, pour cette raison, se trouver insuffisantes. C'est le cas de celles dont a fait état l'honorable rapporteur général de votre commission des finances. J'ai consulté, à ce sujet, M. le directeur de l'intendance, qui m'a fait connaître que ces prévisions, sur plusieurs points, devaient être considérées comme trop faibles, par rapport au prix réel de certaines denrées.

L'honorable rapporteur général a fait allusion à un entretien, auquel j'ai fait allusion moi-même, qu'il aurait eu avec M. le général Weygand. Mais lorsque M. le général Weygand a eu cet entretien avec M. Henry Bérenger, le crédit voté par la Chambre était de 260 millions. Aujourd'hui, à la suite de concessions successives, le crédit que nous demandons au Sénat n'est plus que de 235 millions.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — Mon cher ministre, j'ai fait connaître au général Weygand les réductions que la commission des finances proposerait au Sénat.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — En tout cas, j'ai demandé au général Weygand s'il était possible d'envisager des réductions sur ce chiffre de 260 millions, et il m'a déclaré qu'il ferait tout le possible pour arriver à des réductions. C'est pourquoi je crois utile d'indiquer que, depuis ce moment, de 260 millions, le crédit est tombé à 235.

J'ai dit tout à l'heure que M. le général Weygand était non seulement un grand soldat, mais un grand civil et un excellent administrateur. Je crois que nous pouvons lui faire la plus entière confiance. Or, il ne nous a pas fait savoir qu'il pouvait se contenter de ressources inférieures aux 235 millions que nous demandons actuellement au Sénat. Il ne serait donc pas juste d'invoquer son opinion contre le chiffre de crédits que nous demandons.

Après les importantes compressions que nous avons réalisées, après les nouvelles réductions qui sont consenties par le ministère de la guerre, j'estime qu'il serait de mauvaise administration, qu'il serait prématuré de réduire encore les crédits de 15 millions.

Vous vous exposez, en réduisant par trop les crédits qui vous sont demandés, à ce que nous soyons obligés de vous demander des crédits supplémentaires. Or, je me souviens qu'à différentes reprises — et je partage tout à fait son sentiment sur ce point — M. le président de la commission des finances nous a exhortés à recourir le moins souvent possible à de pareilles demandes. C'est pour éviter ces demandes et parce que, à la suite des nombreuses compressions opérées, nous sommes arrivés à la limite des réductions possibles, pour le moment du moins, que je demande au Sénat de se contenter de la réduction de 25 millions proposée par le Gouvernement. Autrement dit, je demande au Sénat de relever au chiffre de 235 millions demandés pour l'armée du Levant. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES. — Je demande la parole.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Je la demande également, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le président de la commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES. — Messieurs, je ne me proposais pas de prendre part au débat, M. le rapporteur général ayant donné les meilleurs arguments pour défendre les propositions de la commission des finances. Il l'a fait avec son éloquence habituelle, avec l'exactitude qu'il apporte à la production des chiffres. (*Très bien!*) Je n'ai rien à ajouter.

Mais M. le ministre de la Guerre vient de faire appel, en quelque sorte, à mon témoignage.

Il y a quelque chose qui me surprend beaucoup, monsieur le ministre de la guerre: c'est que nous sommes appelés à voter un crédit de 220 millions sans aucune espèce de répartition de ce crédit chapitre par chapitre. C'est absolument inadmissible.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — Très bien!

M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES. — Nous sommes hostiles aux crédits supplémentaires...

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Je l'ai dit.

M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES. — Mais lorsque nous serons mieux informés, si c'est nécessaire, M. le rapporteur général vous l'a dit, nous les voterons.

Mais vous nous demandez un crédit global de 235 millions. Nous vous en accordons 220, et nous croyons que c'est suffisant.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Je demande ces crédits dans les conditions où nous vous les avons demandés les années précédentes, avec cette seule différence que nous vous proposons de les réduire à 235 millions. Je vous avous, monsieur le président, que je ne comprends pas votre surprise.

M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES. — Depuis les années précédentes, l'administration de la guerre aurait pu avoir tous les renseignements nécessaires pour faire la répartition par chapitre.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vais mettre aux voix le chapitre E 21 avec le chiffre demandé par le Gouvernement, qui est le chiffre le plus élevé...

M. HERVEY. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Hervey.

M. HERVEY. — Si j'ai bien compris les explications qui viennent d'être échangées, il semble que nous allons voter ce crédit pour une question de forme.

M. LUCIEN HUBERT. — C'est cela!

M. HERVEY. — Il serait assez naturel, si le Gouvernement n'y voit pas obstacle et si la commission des Finances s'engage, comme elle semble bien l'avoir indiqué tout à l'heure, à accepter les crédits supplémentaires... (*Exclamations à gauche.*)

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Le bon billet qu'a La Châtre!

M. HERVEY. — Je me demande si j'ai bien compris. Que mes collègues m'excusent s'ils ont l'intelligence plus vive que moi.

Il me semble que la commission a expliqué très nettement qu'elle se considérait comme engagée, au cas où des crédits seraient nécessaires et demandés par M. le commissaire général en Syrie, à les examiner avec bienveillance. (*Interruptions.*)

M. DEBIERRE. — C'est ce qu'elle a toujours fait, mon cher collègue, quand un crédit additionnel apparaît comme indispensable.

Plusieurs sénateurs. — Aux voix!

M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le président de la commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES. — L'honorable M. Hervey a posé une question à la commission des finances.

Je réponds dans les termes mêmes où tout à l'heure M. le rapporteur général a soulevé la question à la tribune et où j'ai répondu moi-même.

Nous ne pouvons pas prendre d'engagements en ce qui touche les crédits supplémentaires qu'on pourra nous présenter; mais nous disons naturellement qu'ils seront examinés et contrôlés. C'est tout ce que je puis déclarer.

Plusieurs sénateurs. — Aux voix!

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix le chapitre E 21, « Entretien de l'armée du Levant », avec le chiffre de 235 millions demandé par le Gouvernement.

Le Sénat n'a pas adopté, mais a par contre voté le chapitre E 21 avec le chiffre de 220 millions proposé par sa Commission des Finances.

Le Général Weygand à Damas. — Dès le lendemain de son débarquement à Beyrouth, le nouveau Haut-Commissaire de France en Syrie et au Liban a tenu à se rendre à Damas et à prononcer dans cette ville, siège du Gouvernement Fédéral syrien, des paroles qu'il savait devoir être ensuite répétées partout. Les déclarations, faites le 12 mai par le général Weygand au Conseil Fédéral et au Gouvernement de la Fédération, sont trop importantes pour ne pas être reproduites ici; en voici donc le texte exact:

J'ai voulu, deux jours après mon arrivée dans le Levant, me rendre à Damas, capitale fédérale de Syrie, et montrer ainsi l'importance que j'attache au travail qui s'y fait actuellement: l'organisation du pouvoir fédéral.

L'œuvre annoncée en 1921 par mon prédécesseur et commencée par lui en 1922 sera sans interruption ni changement d'orientation continuée par moi. Dès la création des Etats, nous avons compris la nécessité d'un organe fédéral qui symboliserait la Syrie et lui assurerait l'unité qui doit se concilier avec les autonomies locales. Depuis lors, notre politique s'est appliquée à répondre à cette nécessité et j'espère que la session du Conseil qui va s'achever aura pour effet l'organisation définitive des organes de la Fédération.

Permettez-moi, à cette occasion, de vous dire qu'il importe que le budget soit voté et que la session puisse se clore à la date prévue pour que les services fédéraux soient en état de fonctionner le 1^{er} juin, comme il a été entendu.

Vous devez vous rappeler que Damas, pas plus que Paris, n'a été bâti en un jour et que le Gouvernement du pays ne peut être l'œuvre de quelques mois. C'est donc par étapes qu'elle doit s'accomplir et celle qui se terminera par l'organisation des services dont la fédéralisation a été acceptée en principe, et par la mise en vigueur d'un budget fédéral qui s'équilibre, doit être considérée comme marquant un progrès dont vous devez être satisfaits.

Le Conseil a choisi comme siège du Gouvernement Fédéral une ville dont le nom a un grand prestige et un sens historique flatteur pour tous les Syriens. Toute la civilisation orientale, et celle des peuples de langue

arabe en particulier, doivent beaucoup à Damas. Ce passé ajouté au plaisir que j'ai à vous saluer dans cette résidence qui verra désormais souvent le Haut Commissaire de la République Française. Je serai attiré ici par vos travaux, auxquels j'ai le plus vif désir de collaborer; ils doivent assurer la vie de tous ces pays et un Gouvernement capable de favoriser les progrès de tous les éléments de la population.

Je ne désire rien de plus, et je suis en cela l'interprète de la pensée de mon Gouvernement, qui est de voir la Fédération Syrienne faire honneur à la Puissance Mandataire en se développant de manière à pouvoir se passer un jour de l'aide qui lui est actuellement donnée par la France. Les armes vous garantissent en effet un abri; nos conseils techniques doivent favoriser votre développement, mais les efforts que nous faisons n'ont qu'un but, celui de permettre ici la formation d'une Nation capable d'assurer ses propres destinées parmi les autres peuples de l'Orient. Pour cela, il est nécessaire que le travail de votre Gouvernement se fasse avec suite et méthode, qu'il se poursuive au milieu de l'ordre et de la paix. Ces bienfaits, vous pouvez compter sur moi pour les assurer à la Syrie en exécution de la tâche qui était réservée à la France dans ce pays par ses traditions séculaires, et qui lui a été de nouveau reconnue et consacrée par la Société des Nations.

Après s'être adressé aux membres du Gouvernement Fédéral, le général Weygand a parlé aux membres du Gouvernement de l'Etat de Damas. L'allocution qu'il leur a faite complète la précédente; aussi n'hésitons-nous pas à en donner également les termes dans *l'Asie française*:

Ce n'est qu'un premier contact que je prends avec votre Etat. J'ai voulu, aussitôt après mon arrivée et la prise de mes fonctions, venir dans cette grande ville historique et affirmer l'intérêt que je lui porte. J'ai voulu faire rapidement connaissance avec les autorités de son Etat et de sa Municipalité.

Je viens d'avoir le plaisir de recevoir les Délégations au Conseil Fédéral et les Directeurs du Gouvernement de la Fédération. Je tenais aussitôt ensuite à recevoir les autorités de l'Etat et cette double réception est comme le symbole de l'organisation donnée aux pays syriens et qui me paraît devoir leur être conservée.

Des autonomies locales solides assurant la décentralisation, un contrôle plus étroit exercé par les Conseils élus qui seront donnés aux Etats sur le fonctionnement des Services Publics et l'emploi des deniers des contribuables et, au-dessus de ces autonomies, un pouvoir fédéral symbolisant la Syrie au milieu des autres Nations et ayant entre ses mains un certain nombre de grands services publics, tel est le résumé de l'organisation qui a commencé à être donnée à ce pays par le Général Gouraud et que je compte l'aider à développer.

Elle pourra être modifiée selon les données de l'expérience et aussi selon les vœux exprimés par les populations; mais je crois qu'il y aurait intérêt à ce que la vie de la Syrie se développât sur ces bases qui concilient le besoin d'unité avec l'intérêt que présente la décentralisation.

Je sais que l'Etat de Damas est sagement gouverné. Il a fait des efforts héroïques pour comprimer ses dépenses en diminuant le nombre des salariés de l'Etat et il a ainsi avancé le moment où une plus grande proportion des sommes payées par les contribuables pourront être employées à des œuvres de développement. Je fé-

licite les autorités du courage qu'elles ont montré en cette matière, et aussi la population du calme avec lequel elle a accueilli les sacrifices imposés à un grand nombre de personnes qui vivaient des salaires payés par l'Etat.

Je tiens aussi à signaler tout le bien qui m'a été dit de la manière dont est gérée la Municipalité de Damas et à faire mes compliments à son Président.

Je ne doute pas que ce pays ne progresse. Il a des ressources qui pourront être développées. L'utilisation de ses eaux, en particulier, pourra être améliorée et étendre la superficie des terres cultivables. A la base de tout cela, il doit y avoir la confiance entre la Puissance Mandataire et les pays sous mandat. Vous savez que la France ne peut songer à poursuivre, ici, des buts égoïstes. Elle a seulement voulu assumer les responsabilités qui assurent la continuation de vieilles traditions. Ces traditions sont toutes d'aide apportée aux populations de l'Orient. Elle vous aidera à développer vos institutions; elle ne prétend pas se substituer à vous dans l'Administration de votre pays, mais seulement vous aider à la conduire. Elle compte sur votre collaboration pour obtenir des résultats qui doivent faire honneur à son mandat et assurer la prospérité de votre pays. Vous pouvez compter sur moi dans cette œuvre et aussi pour vous assurer ce qui est le premier bien, c'est-à-dire l'ordre public, qui sera maintenu et dont pourront bénéficier tous les éléments paisibles de la population.

Je vous remercie de la bienvenue que vous me souhaitez à ma première arrivée qui, je l'espère, sera suivie de nombreux séjours à Damas.

La situation en Palestine. — Dans une des nombreuses questions récemment posées par différents membres du Parlement britannique au membre compétent du Cabinet au sujet de la Palestine, on put entendre lord Sydenham constater avec regret que « les Arabes de ce pays aimeraient mieux, à l'heure actuelle, retourner sous le joug turc que de vivre sous l'Administration sioniste ». Une autre fois, non plus aux Lords, mais aux Communes, alors que le vicomte Curzon parlait de « la faillite de la politique gouvernementale en Palestine », M. Ormsby-Gore lui répondit (le 4 juin dernier) que jamais le pays n'avait été plus tranquille et n'avait mieux marché qu'au cours des derniers mois. Les événements relatés dans le numéro de juin de *l'Asie française* (p. 195) n'ont pas tardé à démentir cet optimisme officiel.

Le *Times* du 27 mai, en annonçant l'arrivée à Londres, en congé, de Sir Herbert Samuel, haut-commissaire en Palestine, disait que le duc de Devonshire allait examiner avec lui la situation créée par l'attitude des membres arabes du Conseil consultatif. Ceux-ci, on le sait, refusent de siéger dans le Conseil tant qu'on ne les aura pas assurés que le fait de le faire n'entraîne pas, de leur part, la reconnaissance de la Constitution de 1922. S'il est impossible de donner satisfaction sur ce point aux membres arabes du Conseil consultatif, force sera de reconstituer ce Conseil. Il y a là une éventualité qu'a prévue l'Amendement récemment publié. Dans tous les cas, le Gouvernement se déclare résolu à soutenir le

Haut Commissaire, à mettre l'administration de la Palestine d'accord avec la politique qu'il préconise dans ce pays, avec ou sans la collaboration d'une communauté particulière ou de ses délégués.

Ainsi, loin de s'atténuer, le conflit entre l'Administration britannique et ses protégés d'une part, et les Arabes, de l'autre, va toujours s'accroissant. Un conflit, tantôt latent, tantôt manifeste, dont l'histoire de la colonie agricole juive de Pétach-Tikwah est très représentatif.

L'affaire de Pétach-Tikwah. — Voici comment la raconte l'organe de l'Alliance Israélite Universelle, *Paix et Droit*, dans son numéro d'avril 1923 :

Au mois de mai 1921, de graves désordres s'étaient produits à Jaffa et dans la région avoisinante. La colonie agricole juive de Pétach-Tikwah, en particulier, qui compte une population de 3.500 âmes environ, avait été assiégée par plusieurs milliers d'Arabes de la contrée et par des Bédouins de la tribu d'Abou-Kisk. Deux colons furent tués, un troupeau de vaches de 700 têtes fut enlevé... Les villages auxquels appartenaient les pillards furent condamnés à payer, à titre d'indemnité, une somme de 2.000 livres, et le cheikh de la tribu fut condamné à la prison.

En dépit de toutes les assurances qui avaient été données aux victimes par les représentants du Gouvernement mandataire, la colonie ne fut pas indemnisée. De plus, les Arabes ne cessèrent de réclamer la mise en liberté du chef de la tribu pillarde. Les autorités, d'accord avec les colons, déclarèrent qu'avant de donner suite à leur demande, il convenait que les Bédouins accordassent à la colonie les réparations auxquelles elle avait droit et qui ne l'indemniserait d'ailleurs que partiellement des pertes subies. Puis, suivant les usages arabes, il y aurait une réconciliation générale. Les juifs devaient alors prendre eux-mêmes l'initiative de réclamer la libération du cheikh... Les circonstances allaient donner à cette affaire une toute autre tournure.

A l'occasion de l'inauguration de la statue du maréchal Allenby, à Béerséba, présidée par le Haut-Commissaire britannique, les chefs bédouins demandèrent avec insistance, et sous menace de ne pas assister au banquet, l'élargissement du condamné. Sir Herbert Samuel promit d'user de son droit de grâce à condition que les Arabes se réconciliasent avec les colons; mais les Arabes ne donnèrent aucune promesse écrite.

A en croire *Paix et Droit*, la population de Pétach-Tikwah se serait montrée très émue de cette mesure de clémence, qu'elle tenait pour prématurée, puisqu'elle n'avait encore obtenu aucune satisfaction. Cette émotion s'explique parfaitement, les Juifs de la Palestine se rendant très bien compte de la précarité de leur situation et de la haine que les mesures maladroites prises depuis quelques années ont soulevées contre eux parmi les populations avoisinantes. Non seulement ceux de Pétach-Tikwah, mais ceux des autres colonies agricoles fondées au XIX^e siècle autour de Jaffa ne voient pas sans appréhension s'aggraver un conflit qui ne pourra pas, un jour ou l'autre, se terminer sans dommage pour eux-mêmes, victi-

mes d'une politique qu'ils n'ont ni provoquée, ni souhaitée.

Pacification du Kurdistan méridional. — M. Clémenceau a naguère, par une faute insigne, abandonné le pays de Mossoul à l'Angleterre, exactement comme, auparavant, lui avait été abandonnée la Palestine; ce n'est pas aujourd'hui que l'Angleterre y renoncera bénévolement. Le roi de l'Irak en a récemment fourni la preuve en déclarant à Mossoul que Diarbékir, Ourfa et Mardin étaient de purs pays arabes, et que l'Irak serait pleinement en droit de réclamer ces pays si les Turcs pouvaient revendiquer Mossoul à bon droit, parce que quelques Turcomans habitaient les districts d'Erbil et de Kerkouk. L'Irak (ajouta-t-il) ne formulera pas de prétentions injustifiées, mais il espère que les Turcs accorderont aux Arabes de l'Anatolie ces libertés individuelles dont jouissent complètement les habitants turcs de l'Irak.

Tandis que Faïçal parlait ainsi à Mossoul, quelques-uns de ses principaux collaborateurs se rendaient à Souleimanié pour y instaurer l'administration arabe et l'étendre sur tout le Kurdistan méridional. De son côté, le gouverneur d'Erbil s'est rendu à Rowandouz; il y a nommé officier de district Seyyid Taha, le chef d'une tribu montagnarde vivant à l'Est du Grand Zab. On espère arriver à pacifier les turbulentes populations qui vivent dans le pays, si difficilement accessible, de la frontière du Nord-Est et amener peu à peu les Kurdes de ces cantons montagneux, limitrophes de la Perse, à coopérer avec l'administration de l'Irak. Déjà, les principaux aghas se sont rendus à Erbil.

Extrême-Orient

CHINE

Les tendances fédéralistes de la Chine et la guerre civile actuelle. — Dans la *Revue du Pacifique* d'avril dernier, M. Georges Dubarquier a publié un article sur les tendances manifestées dans beaucoup de provinces chinoises vers le fédéralisme. Il y voit le remède qui mettrait fin au chaos actuel. Voici les faits qu'il signale.

Chaque province représente une réalité géographique, économique et humaine, et non une simple convention administrative. Le Seutchouen montagneux n'a rien de commun avec les régions maritimes du Kiangsou et du Tchekiang, ni le rude climat sibérien du Tcheli avec les chaleurs tropicales de la Chine coloniale. Le Chinois du Nord, grand et râblé, est bien différent de celui du Sud, petit et d'aspect malingre.

En fait, la vie du pays a toujours été loca-

lisée. Les gouverneurs levaient leurs impôts et avaient leurs armées. L'expédition de 1900 menée contre la capitale n'a affecté en rien les provinces du Sud. Depuis la Révolution et surtout depuis la chute de Yuan Che Kaï, l'isolement des provinces n'a fait que s'accroître. Le *Seu Tchouen*, le *Hounan*, le *Honan*, le *Tchekiang* et le *Yunnan* ont élaboré une constitution et sont devenus presque autonomes. Il n'y a eu là aucun désir de séparation comme à Canton, mais le besoin de créer un Etat fédéraliste analogue à la Suisse ou aux Etats-Unis.

La Convention constitutionnelle de 1921 proclame le *Hounan* « province autonome de la République chinoise » et l'Assemblée provinciale réunie le 14 mai 1922 se prononce à l'unanimité pour le système fédéral. L'un des députés a dit textuellement : « On a trouvé qu'un système centralisé ne pouvait convenir à un pays aussi étendu. Le fait est que toutes les provinces ont leurs juridictions séparées et leurs intérêts locaux, comme si elles étaient autant d'Etats indépendants. »

La constitution du *Yunnan*, proclamée le 1^{er} août 1922 par le gouverneur Tang Ki Yao et publiée dans l'*Asie française* de sept.-oct. dernier (p. 360), a pour but de « mettre en pratique un système de gouvernement autonome tendant à préparer la fédération de toutes les provinces de la Chine » (art. 1^{er}).

Ainsi, en face du gouvernement central de Pékin, impuissant et instable, nous trouvons actuellement des gouvernements locaux, que des aspirations communes et des intérêts identiques commencent à organiser. L'idée de la petite patrie existe chez le Chinois. En s'instruisant, il prendra la grande patrie en considération. Naturellement, ces tendances fédéralistes sont combattues par les hommes au pouvoir à Pékin, comme Ou Pei Fou, et par l'homme agité de Canton, Sun Yat Sen. Ils y voient le signal du morcellement de la Chine en souverainetés éparses, mais ce morcellement existe déjà en fait et le gouvernement lui-même n'a plus d'autorité, passée l'enceinte de la capitale.

M. Dubarbier conclut :

« Le grand corps chinois est disloqué. Personne ne le remettra debout d'un seul coup. Les provinces ne sont nullement séparatistes, mais, conscientes du chaos général, elles cherchent par une gestion autonome de leurs affaires à vivre pratiquement. Il n'est pas téméraire d'avancer que le Gouvernement chinois sera à l'avenir un Gouvernement fédéral ou que ce pays continuera à ne plus être gouverné ».

Depuis la publication de cet article, l'idée fédéraliste n'a pas cessé de faire des progrès, et le gouvernement n'a pas réussi, bien loin de là, à réunifier, comme il le voudrait, les 18 provinces.

Le 9 avril, les officiers de l'escadre chinoise stationnée à Changhaï, tous Foukiens, ont déclaré l'indépendance de leur province. Ils ont lancé un manifeste dans lequel ils disent notamment :

En nous basant sur le principe de l'autonomie fédérale, et sur ce fait que le Foukien doit être gouverné par les Foukiens eux-mêmes, nous nous sommes alliés avec le Tchekiang et le Kouang-Toung qui sympathisent avec nous. Ceux qui sont de la même province que nous et ceux qui sont originaires d'autres provinces doivent s'unir et s'entraider. Quant à ceux qui sont originaires du Foukien, ils doivent faire plus d'efforts que les autres s'ils veulent conserver les tombeaux de leurs ancêtres. Nous devons prendre la responsabilité des affaires de notre pays et de nos familles. Le 6 avril, nous avons réuni les navires à Kao-Tchang-Miao et à Woosung, et nous avons désigné le contre-amiral Ling Kien Tchang comme commandant de la Marine. Nous espérons que nos collègues viendront avec les navires qu'ils commandent. Après leur arrivée à Changhaï, nous leur paierons régulièrement leur solde, en plus des 3 mois de solde arriérée. Puisque les commandants du Foukien, Wong You-Tsen, et Tchang Tsi Ping, et les troupes autonomes ont bien travaillé et sont en faveur de l'autonomie, nous devons travailler sincèrement avec eux afin de pouvoir chasser Sun-Joeï Fang (1) et appliquer l'autonomie fédérale. Nous espérons qu'on ne laissera pas échapper cette bonne occasion.

L'*Echo de Chine* du 14 avril, qui relate le fait, pense que le mouvement va gagner la vallée du Yang Tse et montre Ou Pei Fou très inquiet, car le Foukien autonome, c'est le Kouantoung communiquant directement avec le Tchekiang et tout le Sud-Est de la Chine qui échappe au gouvernement central.

Quelques jours plus tard, en effet, l'escadre du Yang Tse se déclarait en faveur des insurgés de Changhaï; son manifeste disait :

Les militaristes rêvent de réunifier le Nord et le Sud par la force des armes et cherchent à détruire l'autonomie fédérale. Puisqu'ils agissent d'une manière despotique, tous nos compatriotes doivent les faire disparaître.

Le même manifeste disait encore :

Nous devons nous accorder avec Wang Youg Tsen et Tchang Tsi Ping pour consolider la base de l'autonomie fédérale, et chasser ensuite Tchou Yug Jong et Sun Joeï Fang afin d'intimider les militaristes.

Voici donc le mouvement d'autonomie qui gagne le Foukien. Au Kiang-Sou, le gouverneur civil, M. Han Kou Chum a télégraphié fin avril au gouvernement que la population de sa province demandait l'autonomie dans chaque hsien, qui a cessé dès la première année de la République.

Au *Seu Tchouen*, les unionistes ont paru victorieux, au début d'avril, après la prise de Tchong Tou et de Tchong King; mais les partisans de l'autonomie locale sont aidés maintenant par le Kouei-Tcheou et le Yunnan.

Au Kouang-Toung, les forces de la province jointes à celles du Yunnan ont battu celles du Kouang-Si soutenues par Ou Pei Fou, et le

(1) Sun Joeï Fang, nommé par le Gouvernement Central Tchi du Foukien, était accusé de réaliser les vues ambitieuses des militaristes, et de vouloir ravager les villes, et leur infliger de lourdes taxes.

Times du 20 avril annonçait que le calme était rétabli à Canton.

Dans le Nord, les hostilités sont toujours imminentes entre le Fengtien et le Tcheli, mais l'Association des Assemblées provinciales de Mandchourie a dénoncé au gouvernement *les chefs militaires qui cherchent à unifier la Chine par la force*, et déclaré que les troupes mandchoues ne voulaient pas se battre contre celles du Tcheli. En attendant, la guerre civile paraît interminable.

« Il n'y a pas de prédiction possible, écrit l'*Echo de Chine* du 5 mai, car la trahison chinoise se charge souvent de modifier les situations les plus claires », mais « les soldats seraient bien mieux dans les rizières à semer et planter le riz, que dans les tranchées à se démolir sans autre résultat que d'ajouter aux misères du peuple et à la honte de la faction militariste, pieuvre sans entrailles, vrai fléau pour le pays ».

La Chine sans argent: les fonctionnaires du Gouvernement chinois sans traitement. —

A Pékin, le 19 avril, les membres du Parquet supérieur ont fait grève pour réclamer leurs appointements. Les troupes et les agents de police ont envoyé le 25 avril plus de 3.000 représentants au Bureau du Commandant de la Défense déclarant qu'ils organiseraient une *Union des Mendicants* si le Gouvernement ne les payait pas. Quelques jours après, plusieurs généraux à la tête d'une centaine d'officiers de l'armée et de la police sont allés déclarer au Ministre des Finances: « Que vous donniez votre démission ou que vous mouriez, nous voulons être payés. Si vous ne nous payez pas, nous ne nous chargerons plus de maintenir l'ordre dans la capitale. » Effectivement, les agents de police de Pékin ont fait grève pendant toute la journée du 9 juin; ils n'ont repris leurs fonctions qu'après paiement d'une partie de leur solde arriérée.

Le 28 avril, les employés de l'Imprimerie Nationale, des Appointements Civils, de la Statistique et de la Rédaction Législative ont menacé de se mettre en grève, pour le même motif. En même temps, les professeurs des collèges, les musiciens de la Présidence, les coolies du Service sanitaire chargés du nettoyage du palais, les gardes du corps eux-mêmes, réclamaient leur arriéré de solde. Quant aux membres du Bureau de l'état-major, qui ne peuvent se faire payer, ils ont tout simplement proposé la suppression de ce Bureau.

Les ministres et les consuls à l'étranger ont de nouveau télégraphié au Gouvernement pour demander des fonds, menaçant de quitter leur poste et de rentrer immédiatement chez eux si on ne leur donnait pas satisfaction. S'ils mettent leur menace à exécution, la Chine perdra par le même fait sa situation internationale et ne sera plus reconnue par les Puissances étrangères.

Le Trésor public est vide, écrit en substance l'*Echo de Chine* du 12 mai; mais les personnages politiques ont réalisé les plus grosses fortunes. Il

ne faudrait pas s'étonner de voir les troupes et les agents de police de la capitale exiger des parlementaires le remboursement des sommes qu'ils ont volées ou gaspillées.

En attendant, le Ministre des Finances, Liou-En-Yuan, a démissionné le 9 mai et s'est retiré à Tien-Tsin. La demeure du vice-ministre reste entourée de gens qui viennent demander en vain le paiement de leurs salaires. On prête à ce dernier l'intention de se réfugier dans un hôtel étranger avec sa famille pour échapper aux réclamations.

L'emprunt serait-il un remède à la détresse financière? Des projets ont été établis. Si les fonds empruntés étaient destinés à des usages honnêtes, cela passerait encore, écrit le *Sinwan-pao* du 30 avril; mais jusqu'à présent les emprunts sont allés garnir les poches des militaristes, attiser les luttes intestines, augmenter les fardeaux et la misère du peuple. D'ailleurs, il est tout à fait improbable que le Gouvernement chinois obtienne un emprunt étranger dans les conditions actuelles. »

Toutefois, d'après le *Times* du 2 juin, le nouveau ministre des Finances n'aurait pas craint de décider l'émission d'un emprunt de 20 millions de dollars remboursables en cinq ans et gagé sur l'excédent du revenu des Douanes. L'opération ne peut pas réussir. Cet excédent sert de garantie au service de consolidation des précédents emprunts intérieurs, service auquel sont intéressés tous les banquiers chinois, et le revenu des Douanes est destiné aux créanciers étrangers du Gouvernement, mais non pas à ses besoins personnels. Le fait montre en tout cas à quel degré d'irresponsabilité sont tombés ceux qui prétendent gouverner la Chine.

L'attaque de l'express Poukeou-Tien-Tsin. —

L'*Echo de Chine* du 12 mai a commenté longuement l'attentat, qui réclame à son avis d'énergiques mesures de la part des Puissances. Voici quelques-unes des principales idées émises par ce journal :

Ce qu'on appelle aujourd'hui un bandit, était hier un soldat. Il le deviendra à nouveau demain sans changer d'arme ni d'uniforme. Bandit et soldat, c'est tout un. C'est le serviteur d'un régime pourri. Que cette tragédie se répète encore une ou deux fois et l'intervention étrangère qu'on a tant annoncée depuis la proclamation de la République pourrait bien devenir une réalité. Les Puissances sont trop coupables déjà d'avoir servi de mesquins intérêts personnels au lieu d'agir pour le bien commun. Lasses de faire risette, chacune derrière le dos de l'autre, à ces « fantoches en papier huilé », qui prétendent gouverner la Chine, vont-elles enfin se ressaisir et faire comprendre par leur action d'ensemble que l'heure est finie de jouer avec la vie de leurs nationaux et qu'il faut dès aujourd'hui en rendre compte?

Le *North China Daily News* est du même avis. La crise actuelle est pour ce journal aussi sérieuse que celle des Boxers et réclame une intervention active.

De son côté, le *Times* du 8 juin signalait d'après son correspondant de Changhaï, la nécessité de suspendre les décisions de la Conférence de Washington, jusqu'à ce que la Chine ait licencié ses troupes et pris des mesures efficaces pour sauvegarder la vie et les biens des étrangers. Il demandait l'organisation de troupes de chemins de fer sous le commandement d'officiers étrangers, et l'établissement de garnisons dans tous les ports ouverts par traité.

Le Gouvernement Chinois, forcé de reconnaître son impuissance, a fini par accepter, le 14 juin, les conditions des bandits; amnistie complète, enrôlement dans l'armée régulière, paiement immédiat de 75 mille dollars, avec promesse de 100.000 autres très prochainement. Les huit étrangers encore prisonniers étaient en assez bonne santé, grâce aux secours de la mission américaine. Quant aux indigènes capturés avec eux, leur sort avait été horrible: beaucoup avaient été massacrés ou s'étaient suicidés. Il en restait plus que 25 qui furent délivrés le 26 juin.

C'est une satisfaction sans doute d'apprendre que toutes ces victimes ont été remises en liberté, mais les conditions imposées par les bandits jettent une triste lueur sur la situation actuelle du Gouvernement. Celle-ci est lamentable. On sait, en effet, que le 15 juin le Président de la République a été fait prisonnier en arrivant à Tien-Tsin par le Gouverneur civil du Tcheli!

La question de l'opium. — *L'Asie française* a exposé dernièrement (numéro de juin, p. 200-202), d'après le *Times*, les démarches faites par M. Aglen, inspecteur général des Douanes, pour l'institution du monopole légal de l'opium, dans l'espoir de pouvoir en contrôler et par là même en restreindre le commerce. Nos lecteurs ont pu voir que les règlements prohibitifs actuels sont violés sur une très large échelle et qu'en bien des provinces, la culture du pavot et le commerce de l'opium sont non seulement tolérés, mais encouragés par les autorités militaires et civiles comme source de revenus.

L'Echo de Chine du 28 avril annonce que M. Aglen est parti en Angleterre, en exprimant son intention de rester le gardien fidèle des ressources des Douanes et de la Gabelle, tant que ce rôle ne lui serait pas rendu impossible.

La situation est sérieuse. A la séance de l'Association contre l'opium tenue à Pékin le 28 avril, le Secrétaire général de cette Société a dit que les autorités militaires allaient même jusqu'à fournir des escortes aux chars transportant des chargements d'opium destinés à servir de monnaie pour l'achat de fournitures militaires. D'après le rapport qu'il a déposé, la contrebande existe même pour l'opium étranger. *Les saisies opérées par les Douanes chinoises portent sur de l'opium venu d'Allemagne, d'Angleterre, du Japon et de Suisse.* Ni la France, ni les Etats-Unis ne sont nommés parmi les peuples qui fournissent la Chine de cette drogue.

L'Echo de Chine du 12 mai, qui relate le fait, ajoute :

« Nous osons demander aux Anglais membres de la Société contre l'opium en Chine, pour prouver devant le public leur sincérité, dont nous ne doutons pas, de faire ouvertement campagne contre l'envoi de l'opium anglais en Chine. Si leur situation n'est pas nettement établie à cet égard, les Chinois et les étrangers se rappelant pourquoi et comment les Anglais ont pris Hong-Kong, ils risquent de faire dire que leur campagne contre la culture du pavot et le commerce de l'opium en Chine a pour effet, sinon pour but de faire la place à la vente et au commerce de l'opium anglais.

Abrogation des traités de 1915 avec le Japon.

— Nous avons signalé dans notre dernier numéro (p. 202), les difficultés qu'éprouve le Gouvernement Chinois à transmettre au Japon la seconde note demandant la remise de Dalny et de Port-Arthur, tant que le poste de Ministre des Affaires étrangères reste vacant.

L'Echo de Chine du 23 avril explique que M. Wellington Kou a bien été nommé à l'*Officiel*, mais qu'il n'a pas encore donné son consentement à cette nomination. De plus, la Chine n'a toujours pas de représentant à Tokyo; le nouveau ministre plénipotentiaire, M. Wang, aurait répondu au Président Li qu'il avait bien le temps de rejoindre un poste, lequel n'est pas une sinécure. La situation de ses collègues à l'étranger, qui ne sont plus payés depuis onze mois, n'est d'ailleurs pas faite pour l'encourager.

En attendant, le boycottage des marchandises japonaises est devenu effectif à Pékin le 22 avril. Défense a été faite aux boutiquiers d'en exposer aux devantures, et le corps des étudiants a déclaré vouloir inspecter toutes les boutiques. A Itchang, dans la vallée du Yang-Tsé, une propagande active en faveur du boycottage a été faite également, toujours par les étudiants. A Changcha, le 1^{er} juin, le débarquement de marchandises qui se trouvaient à bord d'un vapeur japonais a été l'occasion de scènes sanglantes. Une escouade de la canonnière *Fushimi* dut arriver pour protéger l'opération et comme la foule chinoise composée surtout d'étudiants essayait d'enlever les armes des marins, ceux-ci, se jugeant en état de légitime défense, tirèrent d'abord à blanc, puis à balle, tuant deux Chinois et en blessant un autre.

Le correspondant japonais de *L'Echo de Chine* reconnaît que le boycottage est une arme terrible; mais, pour l'utiliser, il faudrait, dit-il, un peuple bien administré et non un pays où « les étudiants commandent les législateurs ». Il ajoute que les missionnaires protestants américains remplissent avec zèle leur rôle d'agents provocateurs et que la situation actuelle est susceptible d'amener, sur territoire chinois, une guerre entre le Japon et l'Amérique. Toutefois, d'après une dépêche de l'Agence Extérieure et Coloniale, les Japonais espèrent que l'Angleterre et les Etats-Unis les soutiendront, car la cession de Port-

Arthur pourrait bien entraîner celle de Hong-Kong, et la situation actuelle du Chantoung n'est pas faite pour rassurer les Américains sur la capacité administrative de la Chine.

Quant aux manifestations du 9 mai (1), elles n'ont pas été plus importantes que les années précédentes, malgré les appels de diverses sociétés — dont la Chambre de commerce de Pékin — recommandant d'arborer des drapeaux et des bannières avec les inscriptions: *Refusez de reconnaître le traité des 21 demandes; n'oubliez pas le jour de l'humiliation*. Une résolution demandant le renversement du Gouvernement actuel, en raison de sa faiblesse vis-à-vis du Japon, fut bien proposée à la réunion des étudiants de Pékin; mais elle ne put être votée. Il semble que les Chinois se rendent compte que la véritable humiliation de leur pays ne consiste pas dans l'obligation de laisser Port-Arthur et Dalny aux mains des Japonais, mais bien plutôt dans l'incapacité où il se trouve de maintenir l'ordre public sur son propre territoire et d'empêcher des crimes aussi atroces que l'attentat de Lin-Cheng. C'est du moins l'opinion exprimée le 9 mai par un journal chinois, le *Sinwanpao*, que cite l'*Echo de Chine*.

JAPON

Le mariage du Régent. — La Maison impériale a officiellement annoncé que le mariage du prince régent et de la princesse Nagako Kuni aura lieu en novembre de cette année. La date exacte sera fixée en septembre; on pense que ce sera quelques jours avant le 30 novembre, date anniversaire de la naissance de l'empereur.

La cérémonie aura lieu devant l'autel de la famille impériale dans le palais et se terminera dans la salle Kyoryo ou des Ancêtres. Elle sera intime, dénuée de tout faste. L'impérial couple visitera aussitôt après le grand temple d'Ise, le tombeau de l'empereur Jimmu, le premier souverain, et le mausolée de l'empereur Meiji à Momoyama, près de Kyoto. Le prince héritier et régent, promu au rang de lieutenant-colonel, assistera aux grandes manœuvres qui se dérouleront dans la préfecture de Mye. Après son mariage, le prince continuera à demeurer dans son palais de Kasumigaseki, aménagé à son usage à l'époque où il fut nommé régent.

Voyage du Régent à Formose. — Ce voyage avait été décidé il y a près d'un an par le gouvernement et la maison impériale à la requête du gouverneur général, le baron Den, qui s'occupe avec activité d'une colonie un peu délaissée, sem-

blait-il, ces dernières années. A l'exposition nationale de Tokyo, en 1922, le pavillon de Formose, fourni de produits, d'échantillons, muni de cartes, de graphiques, de dioramas, retint particulièrement l'attention des visiteurs. Le baron Den s'ingénia à intéresser le public à l'avenir de la grande île du sud. Et le voyage du prince régent est, en quelque sorte, le couronnement de cet effort de propagande.

L'héritier du trône, voyageant sur le cuirassé *Kongo*, vaisseau amiral de la première escadre, débarqua le 16 avril à Keelung. La résidence officielle du baron Den à Taihoku devint palais impérial. Rien ne fut négligé pour donner à ces journées un air de fête, pour provoquer la curiosité et l'enthousiasme de la population indigène qui vint nombreuse et manifesta son loyalisme sur le passage du cortège princier. On fit tout aussi pour que le régent eût une impression favorable. Les grands centres de la colonie furent parcourus, et l'on s'attarda surtout dans la visite des écoles, des laboratoires, des stations agricoles, des hôpitaux, des manufactures, de tout ce qui porte la marque du génie colonisateur japonais.

M. Alex. H. Ford à Tokyo. — Le fondateur et directeur de l'Union pan-pacifique, M. Alexander Hume Ford, vint ce printemps dernier au Japon en mission de propagande, accompagné de M. Iga Mori, vice-président de l'Union. De nombreuses personnalités japonaises, du monde politique et économique, intéressées dès la première heure par les idées de M. Ford, organisèrent en l'honneur de celui-ci de brillantes réceptions. Ses moindres déclarations furent précieusement recueillies par les journalistes de Tokyo. « Hawaï, a-t-il dit, notamment, a été choisie pour être le siège central de l'Union parce que Hawaï est comme le carrefour de toutes les routes de l'Océan, parce que là aussi toutes les races du Pacifique se rencontrent et se mêlent. Hawaï est un véritable laboratoire social, ethnique et économique. Mais si nos services centraux, notre comité exécutif sont établis et doivent demeurer à Honolulu, l'Union tient ses grands congrès annuels dans l'une ou l'autre des contrées du Pacifique... Dans chacune de ces contrées nous organisons des clubs qui prennent à charge les intérêts de l'Union et maintiennent la cohésion entre les diverses organisations qui lui sont affiliées. Nous avons des clubs anglo-saxons, chinois, japonais, coréens, etc.. Tous sont animés par le plus pur esprit d'amitié et de paix; l'élément jeune y est particulièrement actif... Demain le Pacifique appartiendra à la jeunesse d'aujourd'hui qui continuera le travail que nous avons commencé ».

Cette année, en août, se tiendra à Melbourne le deuxième congrès scientifique de l'Union, qui organise, en même temps, à San-Francisco une conférence scolaire. On annonce pour l'an prochain un congrès d'un caractère particulier qui aura à examiner les méthodes les meilleures de

(1) On se rappelle que, le 9 mai 1915, Yuan Ché Kai accepta une grande partie des 21 demandes. C'est pourquoi les boutiquiers ont pris l'habitude de mettre depuis lors, des drapeaux en berne ce jour-là en guise de protestation contre l'humiliation infligée à cette date à la Chine.

culture, de transport et de distribution de produits servant à la nourriture humaine; il sera présidé par l'entomologiste docteur Haward, du ministère de l'agriculture de Washington et réunira des personnalités scientifiques de tous les pays baignés par le grand Océan. M. Ford, avant de quitter le Japon pour visiter la Chine, l'Indochine, le Siam, les Indes Néerlandaises, a fait connaître que le prochain et second congrès de la presse du Pacifique aura lieu à Tokyo.

L'agitation Coréenne. — Pendant que M. Ioffe, délégué officiel du gouvernement de Moscou, était accueilli avec sympathie par le maire de Tokyo et entré en relations avec maints personnages officiels, les agents bolchevistes de Vladivostok donnaient des encouragements aux partis révolutionnaires coréens et s'efforçaient de les réorganiser dans un sens communiste. On sait que ces partis trouvaient leur appui dans un groupe établi à Changhaï qui s'intitulait « gouvernement provisoire de Corée » et qui avait organisé ces années dernières plusieurs coups de main sur la frontière coréenne. Chaque fois repoussés par la gendarmerie japonaise, non sans effusion de sang, les émeutiers se réfugiaient dans la province de Kirin ou gagnaient la province maritime. L'amiral Saïto, gouverneur général de Corée, loin d'adopter une politique sévère à l'égard de la population, fit des réformes qui montraient son désir d'accroître le bien-être du pays; il ouvrit de nouvelles écoles, fit entrer l'élément indigène dans les conseils communaux, organisa l'assistance médicale, créa des marchés, des moyens de communication; il remplaça la police, trop inquisitoriale, par une gendarmerie, qui se bornait à maintenir l'ordre. La situation s'améliora rapidement; depuis près de deux ans on n'entendait plus beaucoup parler de menées révolutionnaires. Mais Moscou veillait. Le célèbre socialiste Katayama, qui représenta le premier parti socialiste japonais au congrès socialiste international d'Amsterdam en 1903, et qui depuis trois ans vit dans l'entourage de Trotsky, fut envoyé par les soviets à Vladivostok pour organiser un nouveau mouvement révolutionnaire. Le « gouvernement provisoire » de Changhaï s'occupa de réunir les fonds nécessaires à l'entreprise, environ 20.000 yen. D'autre part, un socialiste coréen fut placé à la tête d'une section de la III^e Internationale siégeant dans la province maritime et dotée, assure-t-on, d'un budget de 2 millions de yen. Mais, en avril, on découvrit à Séoul des bombes, des armes et des documents établissant l'existence d'un vaste complot. Des établissements publics devaient être détruits, des personnalités assassinées. De nombreuses arrestations furent opérées.

Jusqu'alors, on classait les Coréens mécontents en trois groupes: ceux qui revendiquaient la participation des indigènes au gouvernement de la péninsule, ceux qui réclamaient l'autonomie du pays, enfin ceux qui voulaient l'indépendance complète de la Corée. Un nouveau groupe est apparu

avec les derniers événements: composé de Coréens communistes et anarchistes, il a pris la direction du mouvement pour l'indépendance, il a écarté aisément l'influence des organisations modérées, comme la *Toa Nippo*, du nom d'un organe qui se publie à Séoul, comme le parti des « jeunes gens coréens ». Ces organisations avaient été considérées d'un œil soupçonneux par le gouvernement général de Corée qui, entendant réaliser lui-même des réformes libérales, aimait peu que l'indigène s'en mêlât; aussi n'avaient-elles pas pu se développer.

Des journaux de la métropole montrent de l'inquiétude et estiment que le problème coréen soulève trop de difficultés pour qu'on puisse laisser aux seules autorités coloniales le soin de le résoudre. Le grand quotidien *Yomiuri* voudrait que la population japonaise fût mise au courant de la situation exacte, pour lui permettre de se prononcer sur la politique à suivre en Corée. Mais les Japonais, encore nombreux, qui ne jugent pas absolument indispensable un accord avec Moscou, reconnaîtront sans doute que les coups qui sont portés contre la Corée sont dus à la propagande des bolchevistes dont l'un des grands chefs fait figure d'ambassadeur à Tokyo.

ASIE ANGLAISE

Figures indiennes disparues. — Le maharadjah de Koutch Behar, sir Jitendra Narayan Bhup Bahadour, est décédé au mois de décembre dernier en Angleterre; c'est depuis treize ans le troisième souverain de cet Etat du Bengale mort dans le pays de ses vainqueurs. Son père, sir Nripendra Narayan, aide-de-camp honoraire et ami personnel d'Edouard VII, fut le premier des princes régnants indiens à faire de l'Angleterre sa seconde patrie; il mourut à Bexhill en 1911. Sa veuve, Sunity Deves, fille du grand réformateur religieux Keshoub Chunder Sen, chef de la secte *Brahmo Samaj*, contribua puissamment à briser les préjugés de caste et à rapprocher les deux pays; elle a publié son autobiographie. Elle mit ses deux fils qu'elle adorait, à Eton; malgré elle, ils servirent dans le Corps des Cadets formé par lord Curzon; l'aîné mourut à Cromer le premier septembre 1913. Huit jours avant, le second avait épousé, à Londres, la princesse Indra, fille du Gaekwar de Baroda. Union romanesque: les deux jeunes gens s'étaient connus à un bal et fiancés peu avant le durbar du couronnement du roi Georges, à la fin de 1911; la famille de la princesse s'opposa au mariage: le prince, devenu *brahmo*, avait renoncé à l'hindouisme et elle voulait rester fidèle aux conventions de caste en faisant entrer la princesse dans une maison maharatte régnante; circonvenue par sa mère, elle se laissa fiancer au maharadjah Sindhja de Gwalior, déjà marié. Sur ce, des réformateurs indiens rappelèrent que le Gaekwar s'était à plusieurs reprises et publique-

ment prononcé en faveur de la monogamie; la princesse, très malheureuse, obtint que, d'un commun accord, les fiançailles fussent rompues. Mais ses parents désapprouvaient toujours son union avec le prince héritier de Koutch Behar; ils ne voulurent cependant pas s'opposer à ce qu'elle vint de St-Moritz à Londres rejoindre l'élu de son cœur; un ami du Gaekwar; sir Abbas Ali Baig, fut chargé par lui de rédiger le contrat; la cérémonie *brahmo* eut lieu au Buckingham Palace Hotel, le mariage civil au Register Office de Paddington, le 25 août 1913. Cinq enfants, dont trois filles, naquirent de cette union; l'aîné, Javaraj Jagaddependra Narayan, né le 15 décembre 1915, vient de monter sur le trône.

Le souverain défunt, de taille athlétique, était un fervent des sports; son esprit vif et ouvert lui avait conquis de nombreuses sympathies; son mysticisme, héritage de son aïeul maternel, ne l'empêchait pas de goûter tous les plaisirs de la vie; il a composé des poèmes. Il avait l'ambition de faire de son royaume un Etat modèle.

**

Sir Narayan Ganesh Chandavarkar, président de l'assemblée législative de Bombay, décédé le 14 mai d'une maladie de cœur, universellement estimé pour la dignité de sa vie, la bienveillance de son caractère, la modération de ses idées, la pureté de ses intentions, a tenu une large place comme juriste, politicien, journaliste, réformateur, penseur et chef religieux. Né en 1855 dans le district de Kanara, il fit son éducation à l'Elphinstone College de Bombay, où il subit l'influence du directeur, le D^r Wordsworth, parent du poète; il plaida durant de longues années devant la Haute Cour de Bombay, rédigea la partie anglaise du journal bilingue *Indu Prakash*, participa au mouvement qui aboutit à la création du Congrès National; à la veille des élections de 1885, il fut envoyé en Angleterre pour gagner aux aspirations de l'Inde la sympathie du public anglais; en 1900, il présida le Congrès National à Lahore. Il s'efforça d'élever le niveau spirituel et moral de son pays, fut pendant dix-sept ans secrétaire général de l'Indian National Social Conference. Son rôle fut capital comme éducateur: président de l'Association des étudiants de Bombay, il représenta l'université de cette ville à l'assemblée législative et en fut quatre ans le vice-chancelier. Après la mort du juge Ranade, il devint chef de la *Prathana Samaj*, société théiste basée sur la pensée hindoue ancienne; très versé dans la connaissance du sanscrit, il tenait la Bible en très haute estime. Il remplit les fonctions de juge à la Haute Cour de Bombay de 1900 à 1913, puis fut quelques mois premier ministre d'Indore, mais l'administration d'un Etat indigène ne convenait pas à son caractère; enfin sir George Lloyd le choisit pour présider l'assemblée législative; il servit d'arbitre dans maint différend entre patrons et ouvriers, et fut président de la commission de l'enseignement primaire.

**

Avec le major-général Francis Edward Archibald Chamier, décédé à Londres le 3 mai à l'âge de 89 ans et 11 mois, disparaît un des derniers survivants de la Mutinerie. Il descendait d'une famille de huguenots réfugiée en Angleterre en 1685; son ancêtre Anthony (1725-1780) fut un ami du D^r Johnson et de sir Joshua Reynolds; pendant un siècle et demi, la famille resta au service de la Compagnie des Indes et de la Couronne; son père appartenait au Civil Service de Madras. Né le 13 mai 1833, il fut élevé à Cheltenham et entra en février 1850 au service de la Compagnie des Indes en qualité d'enseigne au 34^e d'infanterie indigène; il était lieutenant, aide de camp et interprète pour le persan auprès du général sir James Outram au siège et à la prise de Lucknow; pendant vingt-huit ans, il remplit différentes fonctions civiles dans la province d'Oudh, et fut admis à la retraite en 1887. De sa première femme il eut six fils et deux filles; de la seconde, six fils et trois filles; six de ses fils, tous officiers, et trois de ses petits-fils servirent dans la dernière guerre.

La frontière du nord-ouest. — A la Chambre des Lords, le 3 mai, lord Montagu of Beaulieu interpella le Gouvernement sur la politique suivie par lui à la frontière du nord-ouest: où en est la construction de routes parallèles à la frontière? Quelques-unes des tribus sont très bien armées, l'Angleterre pourrait se trouver dans une situation difficile si elles s'unissaient aux Afghans; en vue de faire des économies, on réduit les crédits affectés aux transports: à quoi bon avoir des routes, si l'on manque de camions? L'assassinat de Mrs Ellis et le rapt de sa fille proviennent de l'existence d'une enclave où se concentrent tous les chenapans de la région; il est temps de l'englober dans le territoire britannique; si l'on montre de la faiblesse sur la frontière, la répercussion s'en fera sentir dans l'Inde entière. Vu l'importance de cette question, lord Montagu demanda la publication d'un Livre bleu ou d'un dossier complet.

Le vicomte Chelmsford apporta dans le débat sa haute compétence. Lord Montagu, dit-il, doit être, dans l'ensemble, satisfait de ce que l'on fait actuellement pour la construction des routes. Quant à la politique à suivre sur la frontière, on peut défendre, du point de vue géographique, militaire ou stratégique, deux lignes: celle de l'Indus et la ligne Durand. Certains prétendent qu'on n'aurait jamais dû traverser l'Indus, on aurait ainsi économisé des hommes et de l'argent; en tout cas, le recul est aujourd'hui inconcevable et impossible. Quant à la ligne Durand, la frontière ne l'atteint pas; convient-il de s'avancer jusqu'à elle? Depuis trente ans, aucun vice-roi n'a cru devoir assumer cette responsabilité; personne ne voudrait se risquer dans ce terrible dédale de colines.

Il ne faut pas s'attacher à une ligne immuable ni faire

d'incursions sur le territoire enclavé, mais occuper les postes reconnus susceptibles, d'après l'expérience acquise, d'amener la pacification. Mais la paix ne régnera jamais sur la frontière tant qu'on n'aura pas trouvé de travail pour les jeunes gens turbulents de cette région; ils sont dans notre zone d'influence, nous avons envers eux une responsabilité indéniable.

A propos du rapt de miss Ellis, l'ancien vice-roi loua l'intrépidité de Mrs Starr et de l'officier indigène qui l'accompagna, ainsi que la décision du commissaire en chef, sir John Maffey. Les tribus de la frontière s'étaient toujours montrées très chevaleresques envers les femmes; le premier attentat contre une blanche se produisit vers la fin de sa vice-royauté; interrogé par lui, un officier d'une longue expérience lui fournit l'explication suivante :

Jusqu'ici, dans toutes les expéditions punitives, les femmes et les enfants avaient eu le temps de quitter leur maison et leur village, avant l'arrivée des troupes britanniques; il n'en est plus de même maintenant, des avions arrivent à l'improviste et tuent femmes et enfants. Pouvez-vous vous étonner de leur changement d'attitude et de leur désir de se livrer à des représailles?

Le vicomte Chelmsford rappela l'horreur ressentie par les Anglais pendant la guerre au moment des raids aériens sur Londres; il est naturel que les indigènes de la frontière en éprouvent une semblable.

Selon le comte de Mayo, si l'on construisait une route parallèlement à la frontière, la plupart des chenapans, des brigands, des assassins et des voleurs seraient occupés à son établissement et cesseraient leurs incursions; une route est beaucoup plus difficile à couper d'une façon permanente qu'une ligne de chemin de fer. Son rêve est une route assez large pour permettre à trois camions de passer de front.

Le vicomte Peel, secrétaire d'Etat pour l'Inde, répondit au nom du Gouvernement: en ce qui concerne l'occupation de nouveaux territoires, « il hésiterait à déclarer en ce moment que le Gouvernement devrait entreprendre des opérations importantes sur la frontière ». L'assassinat de Mrs Ellis et l'enlèvement de sa fille ne sont nullement une conséquence du bombardement de villages mashouds, mais simplement des représailles pour une opération de police nettement déterminée (cf. *Asie Française*, juin 1923, p. 207). Il n'est pas exact que les économies réclamées par la commission Incheape compromettent les transports de troupes. La défense de la frontière est basée sur le principe ancien, mais toujours bon, d'un triple cordon: les tribus sont ainsi intéressées dans une certaine mesure au maintien de l'ordre dans leurs districts. Un des avantages de la route en construction est la suppression de l'inaccessibilité de quelques-unes des tribus, elles savent maintenant qu'au retour de leurs raids elles trouveront à qui parler et devront abandonner tout leur butin. Au mois de mars dernier, les Mashouds ont accepté les conditions imposées par les autorités; la construction de la route peut donc

se poursuivre. Il est impossible de poser une règle générale; il faut traiter chaque question à mesure qu'elle se présente, adapter les solutions à la partie de la frontière intéressée et les exécuter avec vigueur.

A la suite de ces déclarations, lord Montagu of Beaulieu retira sa demande de publication d'un Livre bleu.

**

On a vu plus haut les éloges décernés par le vicomte Chelmsford à Mrs Starr; mais la reconnaissance anglaise s'exprime, en général, par autre chose que des paroles; un correspondant du *Times* écrit que « la façon la plus élégante et la plus acceptable de témoigner son admiration et son respect pour le magnifique héroïsme de Mrs Starr est de lui envoyer de l'argent pour son hôpital de Peshawar ».

**

Les autorités se sont hâtées de prendre des mesures de représailles pour le crime de Kohat et des garanties pour l'avenir. Le 8 mai, quinze avions en formation de combat ont évolué au-dessus de Tirah; cette démonstration a, paraît-il, produit une profonde impression sur les indigènes. Le 12, le commissaire en chef a réuni un *jirgah* des représentants de toute la région comprise entre la passe de Khaïber et le Kourram; il leur exposa l'opinion du Gouvernement sur l'atrocité d'un état de choses qui rend possibles des crimes comme l'assassinat du colonel Foulkes et de sa femme en 1920, celui de Mrs Ellis et le rapt de sa fille; il les prévint qu'ils en subiraient inévitablement les conséquences si leur influence ne rendait pas impossible le retour de pareils attentats. Les membres du *jirgah* ont signé et scellé l'engagement de considérer comme leurs ennemis les coupables dans l'affaire Ellis et de les empêcher, eux et leurs familles, de remettre le pied en territoire afride ou orakzai (ils se sont enfuis en Afghanistan); s'ils y revenaient, les tribus seraient solidairement responsables de leur capture et de leur remise aux autorités anglaises. Promesse a été donnée de détruire les maisons qui ont abrité les assassins en dernier lieu; des fonctionnaires ont accompagné les délégués pour s'assurer de l'exécution de cet engagement.

Le correspondant du *Times* à Peshawar affirme que toute la région de Tirah a été vivement frappée de l'intention manifestée par le Gouvernement de mettre ainsi en cause la responsabilité collective des tribus; celles-ci n'étaient en effet que trop disposées à profiter de leur division territoriale pour ne pas agir en commun. Elles ont consenti à accepter les pénalités que le Gouvernement pourra leur imposer pour les crimes passés et l'asile donné aux coupables.

Reste les Afridis de la passe de Kohat; ils ont trempé — les autorités en ont maintenant la preuve — dans de nombreux crimes; des mesures,

ont été prises pour les empêcher, eux et les brigands qu'ils abritent, de continuer leurs méfaits en territoire britannique; le commissaire en chef a réuni un *jirgah* le 21 mai: les Afridis ont consenti à payer une amende d'un lakh et demi, à chasser de leur territoire tous les hors-la-loi, à détruire les villages fortifiés appartenant aux assassins, et à permettre sans compensation pécuniaire la construction d'une ligne télégraphique et téléphonique et l'élargissement de la route à travers la passe de Kohat (il y a quelques années, ils avaient refusé 50.000 roupies en échange de cette autorisation); ils ont reconnu le droit du Gouvernement à arrêter les criminels en cas de nouveaux attentats et à recouvrer le butin par un contre-raïd ou autrement; un petit détachement de *khassadars* sera cantonné en trois points de la passe. Les villages en question ont été rasés le 22. On améliore le système de défense de Kohat et d'autres cantonnements sur la frontière (en déblayant la jungle) ainsi que l'éclairage et la surveillance des villages suburbains.

En réponse à une question du lieutenant-colonel Howard-Bury à la Chambre des Communes, le sous-secrétaire d'Etat pour l'Inde a déclaré que les assassins des deux officiers récemment tués dans la passe de Khaïber étaient en dehors des territoires administrés par les Anglais.

L'indianisation de l'armée. — Huit unités vont être complètement « indianisées », c'est-à-dire que tous les officiers en seront des indigènes. Lorsque, sous la vice-royauté de lord Minto, il fut question d'appliquer cette mesure à un ou deux régiments, les partisans de l'indianisation objectèrent que le gouvernement pourrait choisir à cet effet les régiments les moins bons et que mieux valait ouvrir aux indigènes l'accès aux hauts grades, ce qui eut lieu à partir de 1917. Pareille appréhension ne peut plus se manifester aujourd'hui, car parmi ces huit unités se trouvent quelques-unes des plus anciennes. Il sera curieux de suivre leur carrière et de voir si cette réforme affectera leur valeur militaire ou leur loyalisme; c'est pourquoi nous en donnons ici la liste, avec un bref historique:

7^e cavalerie légère (groupe de Bangalore); formé en 1784 par sir Eyre Cook avec des éléments choisis de trois régiments reçus cette même année du Nabab d'Arcot et licenciés pour cause de mutinerie; la plupart des officiers de cavalerie européens du Nabab passèrent au service de la Compagnie des Indes; nommé d'abord 2^e cavalerie indigène de Madras, devint le 1^{er} en 1786, le 3^e en 1788, le 3^e lanciers de Madras en 1891, le 28^e cavalerie légère en 1903.

16^e cavalerie légère (groupe de Jhansi); primitivement au service du Nabab d'Arcot, absorbé par la Compagnie des Indes en 1784 sous le nom de 3^e cavalerie indigène de Madras; a subi de nombreux changements de numéro; 27^e cavalerie légère en 1903.

2^e bataillon du 1^{er} génie de Madras; formé à Madras en 1759; 4^e génie de Madras en 1901, 64^e génie en 1903.

4^e bataillon du 19^e régiment d'Haïderabad; levé en 1780, devenu en 1826 le 7^e d'infanterie de l'armée du

Nizam; quand celui-ci loua les Bérars au Gouvernement britannique en échange de l'entretien du contingent d'Haïderabad, il prit le nom de 5^e d'infanterie du contingent; 9^e d'infanterie en 1903, après avoir pris part à l'expédition de Chine.

5^e bataillon (royal) du 5^e d'infanterie légère Mahratte; levé à Bombay en 1800, d'abord 9^e, puis 7^e d'infanterie indigène de Bombay; 117^e Mahrattes en 1903; l'épithète de « royal » lui a été conférée en 1921 pour le récompenser de ses services en Mésopotamie.

1^{er} bataillon du 7^e Radjpoutes (Queen Victoria's Own Light Infantry); levé en 1798 sous le nom de 15^e d'infanterie indigène du Bengale, puis 31^e; une des rares unités du Bengale restées fidèles pendant la « Mutinerie »; devenu ensuite le 2^e d'infanterie indigène du Bengale et le 2^e d'infanterie légère radjpoute en 1911; promu « Queen's Own » en 1876.

2^e bataillon du 1^{er} Pendjabis; levé en 1761 (7^e bataillon de cipayes de la côte); devenu le 6^e bataillon de Madras, puis le 66^e Pendjabis en 1903.

1^{er} bataillon du 14^e Pendjabis; formé pendant la « Mutinerie »; 23^e, puis 19^e d'infanterie indigène du Bengale, 19^e Pendjabis en 1903; actuellement en Palestine.

Quels peuvent être les sentiments des vieux officiers anglais, hâlés par le soleil indien, à voir passer ces unités, dont une seule ne remonte pas au XVIII^e siècle, entre les mains d'une race qu'ils regardent comme inférieure? Comme elle est déjà loin, l'Inde de Kipling!

La situation financière et économique. —

Comme dans notre dernier numéro, nous groupons sous cette rubrique un certain nombre d'informations précises et précieuses tout à la fois.

Production du charbon. — On ignore généralement que l'Inde anglaise se classe déjà en bon rang parmi les pays producteurs de charbon; voici, d'après le *Geological Survey* des Etats-Unis, les chiffres relatifs à l'Asie pour ces trois dernières années, en milliers de tonnes.

	1920	1921	1922
Japon.....	30.838	26.000	25.000
Chine.....	49.484	?	?
Inde.....	18.250	19.541	19.000
Autres pays....	3.482	4.309	
Monde.....	1.318.900	1.133.600	1.200.000

L'industrie textile indigène. — Cette industrie ne progresse que lentement, comme l'indiquent les chiffres suivants:

	1915	1921
Broches.....	6.848.000	6.870.000
Métiers.....	108.000	124.000
Ouvriers (moyenne journalière)	255.346	332.000
Coton ouvré (en balles de 400 livres anglaises).....	2.000.000	2.021.000

Production:

Filés (en livres angl.).....	652.000.000	660.000.000
Colonnades (en livres angl.)...	277.000.000	367.400.000
Bénéfice brut (roupies).....		152.900.000
Bénéfice net (roupies).....		120.000.000
Pourcentage du gain par rapport au capital...		63 %

Les filés produits en 1921 par les filatures indigènes ont été répartis comme suit :

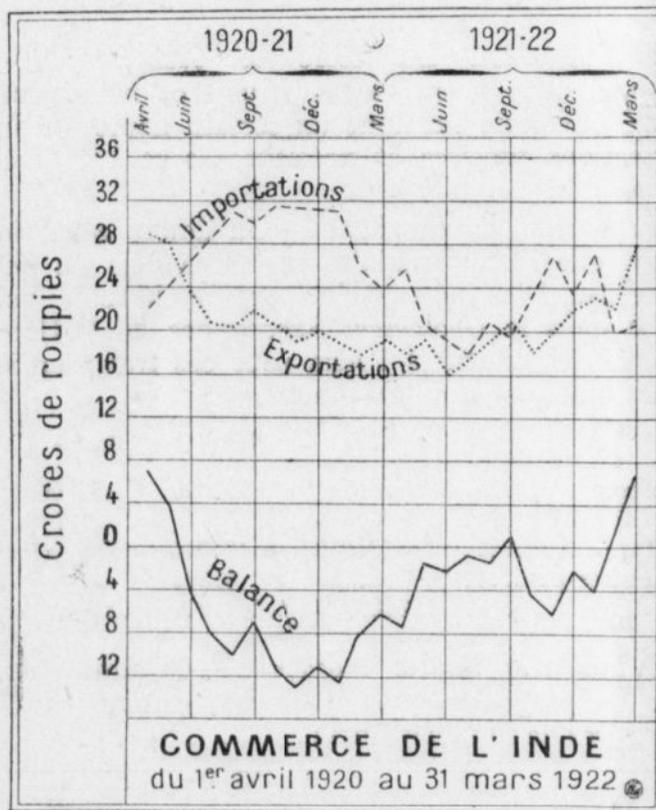
Tissages indigènes.....	328.400.000	livres angl.
Métiers à la main.....	248.400.000	—
Exportation.....	83.500.000	—

Les exportations vers la Chine sont en diminution continue : 604.000 balles en 1903, 651.000 en 1905, 152.911 en 1921. Les importations (filés et cotonnades) ont atteint 63,16 crores de roupies en 1913-14, 103 en 1920-21 (82,38 venant du Royaume-Uni, 14,92 du Japon), 54,65 en 1921-1922.

Pour 1922-23, on s'attend à une diminution de 25 pour cent des bénéfices des usines textiles indigènes ; 60 usines des districts de Bombay et d'Ahmedabad viennent de réduire les salaires de 20 pour cent.

Le commerce en 1921-22. — Festina lente : c'est la devise du gouvernement anglais en ce qui concerne la publication des documents statistiques relatifs à l'Inde : le rapport de M. C. G. Freke, directeur général du bureau de renseignements commerciaux, sur le commerce en 1921-22 vient seulement de paraître.

Le graphique ci-joint permet de se faire une idée d'ensemble des transactions :



Comme on le voit, la balance commerciale fut défavorable à l'Inde de mai 1920 à février 1922, sauf en septembre 1921.

Au début de l'année financière 1921-22, les stocks des marchandises importées par l'Inde étaient considérables ; la plupart des marchés vers lesquels elle exporte (1) n'ont eu, pendant toute

(2) Soit 35, 30 et 21 % du total des importations, en Europe.

l'année, qu'un pouvoir d'achat très restreint ; elle a donc eu beaucoup de mal à absorber les stocks et ses importations ont diminué, comme l'indique le tableau suivant :

	1913-14	1919-20	1920-21	1921-22
Importations.....	183	101	142	124 crores
Exportations.....	244	198	172	182 »
Total.....	427	299	314	306 »

Importations. — Le blé, le sucre, les machines, le matériel de chemin de fer sont de frappantes exceptions à la diminution générale. La récolte de blé ayant été défective, l'Inde fit largement appel à l'Australie et à l'Amérique ; le prix du sucre ayant baissé, elle a reconstitué ses stocks ; les achats de matériel sont moins atteints en temps de crise que ceux des produits de consommation ; l'importation de charbons anglais s'est accrue par suite de la baisse des prix. Déduction faite de ces cinq articles, les importations sont tombées de 280 à 171 crores (— 39 pour cent) ; la diminution est particulièrement sensible sur les cotonnades : 66 crores en 1913-14, 102 en 1920-21, 57 seulement en 1921-22 (1) bien que les prix aient plus que doublé ; voici le détail :

	1913-14	1920-21	1921-22
Filés.....	4,16	13,58	11,51 crores
Cotonnades écruées.....	25,45	26,45	22,65 »
Cotonnades blanchies...	14,29	21,90	12,67 »
Cotonnades de couleur..	17,86	34,57	7,59 »
Bonneterie.....	1,20	1,91	0,63 »
Mouchoirs, fichus.....	0,89	0,47	0,10 »
Fil à coudre.....	0,39	0,91	0,72 »
Divers.....	2,06	2,33	1,07 »

Pour le fer et l'acier, la part de la Grande-Bretagne est en forte baisse, celle des Etats-Unis aussi :

	1913-14	1918-19	1919-20	1920-21	1921-22
En provenance de :					
Grande-Bretagne....	609	77	269	498	280
Allemagne.....	200		1	45	60
Belgique.....	173		13	69	160
Etats-Unis.....	22	76	135	113	84
Japon.....		15	2	1	
Autres pays.....	14	13	7	16	29
Total en milliers de tonnes.....	1.018	181	427	712	613

Pour les machines de tout genre :

En provenance de :	1913-14	1919-20	1920-21	1921-22
Grande-Bretagne....	7,41	6,40	19,02	29,46 crores
Etats-Unis.....	0,27	2,87	4,20	4,68 »
Japon.....	0,02	0,09	0,12	0,04 »
Autres pays.....	0,56	0,22	0,75	1,31 »
Total.....	8,26	9,58	24,09	35,49 »

Exportations. — L'Inde exporte de moins en moins de jute brut et de plus en plus de jute ouvré :

	1913-14	1921-22
Jute brut (en milliers de tonnes).....	768	468
Sacs (en millions).....	369	387
Tissus (en millions de yards).....	1.061	1.121

(1) Soit 35, 30 et 21 % du total des importations.

L'année 1921-22 a été bonne pour le thé : par suite d'une cueillette plus soignée et volontairement réduite, des conditions climatiques, du manque de main-d'œuvre, les quantités récoltées ont diminué, les prix ont monté.

	Inde septentrionale	Inde méridionale	Birmanie	Total
1905-06..	199.768	14.390	57	214.224
1905-16..	301.429	37.035	6	338.470
1919-20..	342.256	36.901	8	379.165
1920-21..	251.508	34.238	6	285.752
1921-22..	284.378	29.493	7	313.878

East Indian Railway Co. — La 75^e assemblée semestrielle, tenue le 24 janvier, jette un jour assez inquiétant sur la situation de la compagnie. Du premier avril au 30 septembre 1922, les recettes brutes ont été, par suite de l'augmentation des tarifs, de 797 lakhs (755 pendant la période correspondante de 1921, 729 en 1920) ; mais les frais d'exploitation se sont élevés à 488 lakhs (430 en 1921), soit 61,25 pour cent des recettes. Parmi les augmentations de dépenses il faut noter :

Achat de locomotives.....	+ 16 lakhs
Achat de wagons.....	+ 19 1/2 lakhs
Location de matériel.....	+ 18,80 lakhs
Indemnités pour marchandises perdues ou avariées.....	+ 10,79 lakhs

Ce dernier chiffre indique à quel degré effrayant est arrivé le pillage dans les gares et dans les trains ; le président de l'assemblée, sir David M. Barbour, attribue cette malhonnêteté du personnel à trois causes : la guerre, l'agitation continue, la mauvaise qualité de la dernière récolte.

Sur le bénéfice net de 77.78.011 roupies, la part de la Cie est de 3.53.280, ce qui permet de distribuer un dividende de 3 pour cent pour le semestre.

Bengal and North-Western Railway. — La situation est plus favorable pour cette Cie, dont l'assemblée annuelle a eu lieu le 30 janvier. Le nombre des voyageurs et le tonnage des marchandises sont en légère diminution ; mais, grâce à l'augmentation des tarifs, les recettes brutes ont atteint 307,15 lakhs (+10 pour cent) ; les frais d'exploitation représentent seulement 45,19 pour cent des recettes brutes. Le bénéfice net, 98,36 lakhs = liv. st. 646.578 (+ 9.641) permet de distribuer un dividende de 11 pour cent tout en portant liv. st. 126.144 à la réserve (127.445 en 1921).

La Cie espère que le gouvernement provincial viendra à son aide pour prolonger la ligne au nord de Gorakhpore afin de créer un débouché aux districts forestiers de cette région ; elle ne veut pas augmenter son capital en vue de ces travaux, car le Secrétaire d'Etat peut décréter la reprise de la Cie par l'Etat en 1932.

H.E.H. the Nizam's guaranteed State Railways. — La 69^e assemblée annuelle a eu lieu le 17 octobre.

Le président, le lieutenant-colonel George Huddleston, se déclara satisfait de la situation : les frais d'exploitation sont relativement peu élevés ; s'ils paraissent en forte augmentation sur la ligne de la vallée de la Godavery (à la voie d'un mètre), c'est qu'ils avaient été crédités en 1921 d'une somme de 6.80.500 roupies. Les recettes des voyageurs ont diminué de 3 lakhs sur cette ligne, mais augmenté d'un lakh sur la ligne principale ; celles des marchandises ont augmenté sur les deux lignes. La totalité des bénéfices a été mise de côté pour parer aux impôts, non encore fixés, en particulier liv. st. 124.364 pour l'*Excess Profits Duty*. On compte pour l'année 1922-23 sur un bénéfice net de 104 lakhs, soit un accroissement de 19 pour cent ; il était déjà de 11 pour cent au 23 septembre.

Anglo-Persian Oil Co. — En 1921-22, cette société a porté son capital versé de liv. st. 12 millions 704.484 à liv. st. 17.112.838, et ses réserves de liv. st. 3.192.000 à liv. st. 5.192.000 ; depuis, elle a encore augmenté son capital de liv. st. 1.425.000 en demandant aux porteurs de 1 million 500.000 actions ordinaires de verser le reliquat de 19 sh. Les bénéfices n'ont pas été en proportion de cet accroissement ; mais, par suite du non-paiement d'*Excess Profits Duty*, le dividende a pu être maintenu à 20 pour cent.

	1919-20	1920-21	1921-22
Bénéfices..... £.	2.611.615	4.028.022	3.130.381
Report.....	275.528	910.978	1.648.792
Total disponible.....	2.887.143	4.939.000	4.779.173
Dividende (20 %).....	627.863	1.215.000	1.245.000
— aux actions privilégiées.....	310.000	400.000	795.000
A la réserve générale..	575.000	435.000	300.000
— des actions privilégiées.....	50.000	50.000	100.000
— d'amortissement	100.000	100.000	100.000
— de rachat.....	80.000	80.000	100.000
Excess Profits Duty...		854.665	
Frais d'émission.....	233.302	135.543	
A reporter.....	940.978	1.648.792	1.739.173

La production se maintient dans les anciens puits situés en Perse ; les sondages ont révélé que la nappe se continue dans les parties des concessions non encore exploitées. Des grèves ont retardé l'agrandissement des raffineries.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne, et participent à son action.

Nous accepterions avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.

SIAM

Chiffres statistiques. — L'excellent *Annuaire général de la France et de l'étranger*, dont le volume daté de 1923 a tout récemment paru, n'a pas pu fournir pour le royaume de Siam des chiffres statistiques précis. En voici quelques-uns, qui ont été récemment publiés par l'« Agence extérieure et coloniale » et qui mettent au point les indications antérieures.

La superficie du Siam est de 484.128 kilomètres carrés; le cercle le plus étendu est celui de Bayab (93.882 km.ca.), et le plus petit celui de Chantaburi (3.309 km.ca.). Le cercle de Krung Tep a une superficie de 3.309 km.ca.).

La population du royaume s'élève à 9.221.000 habitants, répartis en 17 cercles comprenant: 78 provinces, 409 districts et 5.042 communes. La densité est d'environ 18 habitants au kilomètre carré; l'accroissement annuel ressort à 11 pour 1.000. Le cercle de Krung Tep a une densité de 214 habitants au km.ca., celui d'Ayudhya 47, celui de Chantaburi 41.

La circulation monétaire. — C'est en l'année financière 1918-1919 que la circulation monétaire a atteint au Siam son point maximum, soit 218 millions de ticaux, dont 96 en argent. Elle est actuellement de 167 millions, soit 18 ticaux, 1 par tête d'habitant (contre 24,5 en 1918-19).

Pour la période des cinq dernières années finissant le 31 mars 1923, la valeur du commerce de Bangkok atteint une moyenne de 29 ticaux, 2 par tête d'habitant.

Le coût de la vie. — A ces chiffres, qui font comprendre l'importance du Siam, joignons quelques indications qui ne sont pas sans intérêt et qui montrent comment, dans ce pays de l'Extrême-Orient, le coût de la vie a progressé comme dans les pays de l'Occident.

Le coût des produits d'alimentation, de 100, en 1914, a atteint 181 en 1920-21 pour redescendre à 150 en 1921-1922. Les boissons sont montées à l'indice 306 en 1918-19 pour tomber en 1921-22 à 253; les tissus de coton importés à 284 en 1919-20 et à 235 actuellement. L'essence a atteint 244 en 1919-1920 et 204 en 1921-22. La moyenne de prix du riz blanc a été en 1922 de 7 ticaux 51; c'est le plus bas prix depuis 1917, où il était à 6 ticaux 39.

Bibliographie

MÉLANGES DE L'UNIVERSITÉ SAINT-JOSEPH, BEYROUTH (SYRIE), t. VIII, fasc. 2. **Une figurine de bronze suméro-babylonienne**, par Louis SPELEERS. Beyrouth (Syrie), Imp. Catholique, 1922, in-8° de 14 p. avec figures dans le texte et planche hors-texte.

Etude d'une statuette en bronze, acquise à Bagdad en 1912 et exposée aux Musées royaux du Cinquantième à Bruxelles. M. Speleers la qualifie de sumérienne ou de babylonienne, et la date, dans le premier cas des dynasties sumériennes d'Ur-Isin, et dans le second de la première dynastie babylonienne. C'est pour lui, non pas

une divinité, mais une simple fidèle honorant la divinité.

MÉLANGES DE L'UNIVERSITÉ SAINT-JOSEPH, BEYROUTH (SYRIE), tome VIII, fascicule 3. **Inscriptions grecques et latines de Syrie**, par le P. René MOUTERDE, S. J., Beyrouth, Imprimerie Catholique, 1922, in-8° de 40 pages, avec figures.

Les 20 documents épigraphiques ici publiés ou étudiés sont: a) un intéressant fragment de diplôme militaire trouvé durant l'été de 1921 à Marab, dans le district de Kesrouan (Liban); b) onze épitaphes de l'Emèse; c) trois stèles funéraires de la Palmyrène et de la Syrie du Nord; d) une inscription datant de l'époque de Justinien et trouvée en 1916 à Beyrouth, dans une mine importante qui fut découverte et exploitée comme carrière alors qu'on perçait de larges avenues à travers la vieille ville; e) trois épigraphes provenant du Liban nord et du district de Kesrouan; f) enfin cette inscription de Hammarah, dans l'Antiliban, qu'a naguère publiée le marquis de Vogüé et commentée le regretté Clermont-Ganneau.

Bulletin de la Société de Géographie de Hanoï, n° 1, 1921-1922, Hanoï, imprimerie-librairie G. Taupin, 1922, in-8° de 24 pages.

Une Société de Géographie exista au Tonkin de 1908 à 1914 non pas sous une forme indépendante, mais comme « section indochinoise » de la Société de Géographie Commerciale de Paris. Ressuscitée à la fin de 1921, et constituée en groupe autonome dès le premier jour, sous la présidence de M. Louis Finot, le savant directeur de l'École française d'Extrême-Orient, la toute jeune Société de Géographie de Hanoï organise des Conférences et des excursions et soutient différentes publications. L'une de ces publications est ces *Cahiers de la Société de Géographie de Hanoï*, dont nous avons déjà signalé ici les premiers numéros, intéressants à tant de titres; la seconde, c'est le présent *Bulletin*, dont le numéro résume la vie de la Société pendant le quatrième trimestre de l'année 1921 et les trois premiers trimestres de 1922. On y relèvera outre les statuts et la liste des membres de la nouvelle Société, l'annonce de la publication, dans un prochain cahier, de la conférence faite le 30 janvier 1922 par M. Aurousseau sur Hanoï à travers l'histoire; on y remarquera aussi la rédaction d'un vœu (sur lequel nous reviendrons) relatif à l'achèvement de la route de Thakek à Vinh par Napd.

SOMMAIRE DES PÉRIODIQUES

Le Correspondant, 1923, 10 mars. — Louis LALOY: La peinture chinoise.

Le Correspondant, 1923, 10 mai. — Roger LABONNE: La France et la Turquie (Les leçons de l'histoire: l'équivoque de la situation actuelle).

Revue des Deux-Mondes, 1923, 1^{er} mars. — Maurice BARRÈS: Une enquête aux pays du Levant: II. Le tombeau d'Henriette Renan.

Revue des Deux-Mondes, 1923, 15 mars. — Maurice BARRÈS: Une enquête aux pays du Levant. III. Aux sources de l'Adonis.

Revue des Deux-Mondes, 1923, 1^{er} avril. — Maurice BARRÈS: Une enquête aux pays du Levant. IV. Baalbek. — Général GOURAUD: L'Institut français de Damas.

Revue des Deux-Mondes, 1923, 15 mai. — Maurice BARRÈS: Une enquête aux pays du Levant. V. Le Vieux de la montagne.

Le Gérant: H. COMBAT

PARIS. — 50^e 9^e D'IMP. ET D'ÉDIT., 17, RUE CASSETTE.